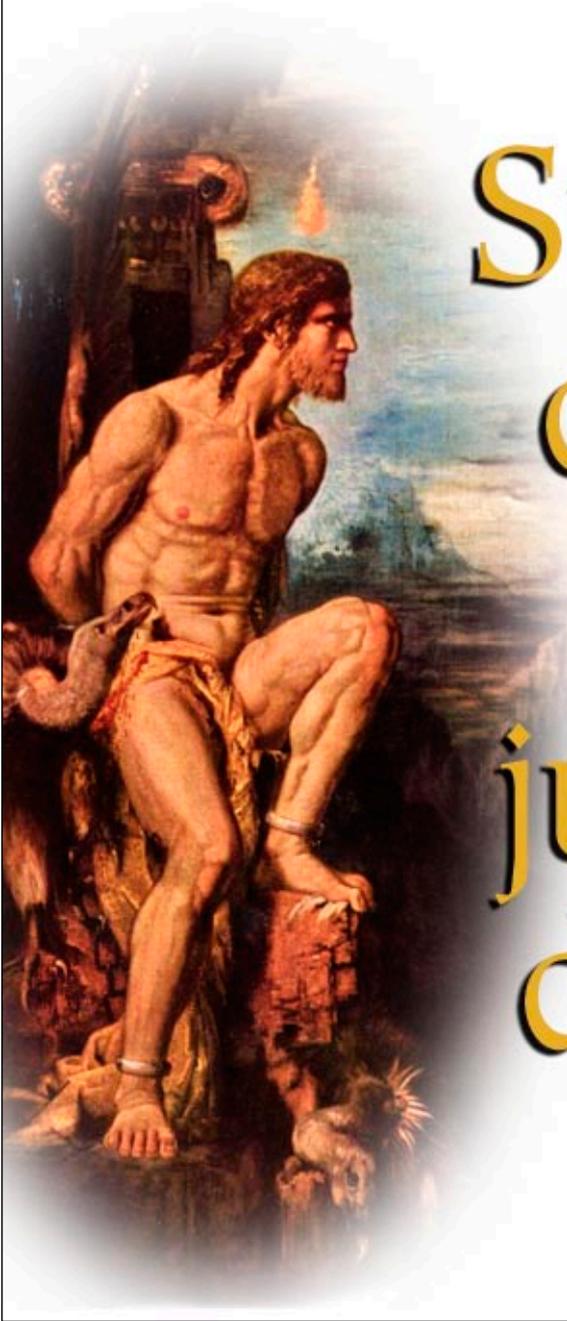


PLUTARQUE

Sur les délais de la justice divine




Arbre d'Or



LA VOCATION DE L'ARBRE D'OR

est de partager ses admirations avec les lecteurs, son admiration pour les grands textes nourrissants du passé et celle aussi pour l'œuvre de contemporains majeurs qui seront probablement davantage appréciés demain qu'aujourd'hui.

Trop d'ouvrages essentiels à la culture de l'âme ou de l'identité de chacun sont aujourd'hui indisponibles dans un marché du livre transformé en industrie lourde. Et quand par chance ils sont disponibles, c'est financièrement que trop souvent ils deviennent inaccessibles.

La belle littérature, les outils de développement personnel, d'identité et de progrès, on les trouvera donc au catalogue de l'Arbre d'Or à des prix résolument bas pour la qualité offerte.

LES DROITS DES AUTEURS

Cet e-book est sous la protection de la loi fédérale suisse sur le droit d'auteur et les droits voisins (art. 2, al. 2 tit. a, LDA). Il est également protégé par les traités internationaux sur la propriété industrielle.

Comme un livre papier, le présent fichier et son image de couverture sont sous copyright, vous ne devez en aucune façon les modifier, les utiliser ou les diffuser sans l'accord des ayant-droits. Obtenir ce fichier autrement que suite à un téléchargement après paiement sur le site est un délit. Transmettre ce fichier encodé sur un autre ordinateur que celui avec lequel il a été payé et téléchargé peut occasionner des dommages informatiques susceptibles d'engager votre responsabilité civile.

Ne diffusez pas votre copie mais, au contraire, quand un titre vous a plu, encouragez-en l'achat. Vous contribuerez à ce que les auteurs vous réservent à l'avenir le meilleur de leur production, parce qu'ils auront confiance en vous.

Plutarque

SUR LES DÉLAIS DE LA
JUSTICE DIVINE
DANS LA PUNITION DES
COUPABLES

Traduit et annoté par Joseph de Maistre

suivi de la traduction du même traité par Amyot
sous le titre :

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE
LA PUNITION DES MALÉFICES ?

(1833)



© Arbre d'Or, Genève, avril 2007
<http://www.arbredor.com>
Tous droits réservés pour tous pays

PRÉFACE

J'avais conçu d'abord le projet de faire sur le Traité de Plutarque, *des Délais de la Justice divine*, un travail à peu près semblable à celui que le célèbre Mendelson a exécuté sur le *Phédon* de Platon; c'est-à-dire de me servir seulement de l'ouvrage ancien comme d'un cadre où les idées de Plutarque viendraient se placer d'une manière très subordonnée et fondues pour ainsi dire avec celles qu'une métaphysique plus savante nous a fournies depuis sur le sujet intéressant de ce Traité.

Mais en le relisant attentivement, je ne tardai pas à m'apercevoir que je n'avais pas le droit de prendre à l'égard de Plutarque la même liberté que le philosophe juif a prise avec Platon, dont l'Ouvrage un peu faible avait besoin d'être refondu entièrement. Dans les endroits mêmes du *Phédon* où le disciple de Socrate prête des raisonnements solides à son maître, il ne produira guère d'effet sur la masse des Lecteurs, à moins que sa pensée ne soit développée et mise en rapport avec les idées modernes: Plutarque, au contraire, a traité son sujet avec une rigueur et une sagesse remarquables. Ses idées n'ont pas la plus légère couleur de secte ou de localité: elles appartiennent à tous les temps et à tous les hommes.

Jamais il ne se livre à son imagination. Jamais il n'est poète; ou, s'il invente, ce n'est pas seulement pour embellir, c'est pour fortifier la vérité. Enfin, je ne vois pas trop ce qu'on pourrait opposer à cet Ouvrage, parmi ceux des anciens philosophes. On trouvera sans doute çà et là, et dans Platon surtout, des traits admirables, de superbes éclairs de vérité; mais nulle part, je crois, rien d'aussi suivi, d'aussi sagement raisonné, d'aussi fini dans l'ensemble.

Plutarque ayant vécu dans le second siècle *de la lumière*, il est assez naturel de croire qu'il en a été notablement éclairé, et c'est en effet une opinion assez générale parmi les gens instruits. Je suis fâché et même affligé qu'elle ait été contredite par M. Wyttembach, qui s'est rendu si recommandable par son excellente édition des *Œuvres morales* de Plutarque¹ et qui m'a été si utile par celle qu'il a publiée en particulier de ce beau *Traité des Délais de la Justice divine*².

Théodoret, dit-il dans sa Préface générale, *a mis ce philosophe* (Plutarque) *au*

¹ Oxon. 1795, in-4°. et in-8°. On peut se flatter, je crois, qu'au moment où j'écris les *Vies* ont été publiées.

² Lugd. Batav. 1772, in-8°.

PRÉFACE

*nombre de ceux qui avaient entendu la prédication de l'Évangile, et qui en avaient transporté plusieurs choses dans leurs livres; c'est un lieu commun dont les Pères ont fait grand bruit, mais qui, à l'égard de Plutarque du moins, est CERTAINEMENT faux*³.

Avec la permission de ce très habile homme, il me semble qu'il y a beaucoup de hardiesse à s'exprimer sur ce point d'une manière si tranchante: en effet, il ne peut y avoir qu'un moyen de prouver une proposition négative, c'est de prouver que l'affirmative contraire est impossible. Or non seulement, il est *impossible* de démontrer *impossible* la proposition affirmative que *Plutarque a eu une certaine connaissance des vérités du christianisme*; mais toutes les probabilités se réunissent en faveur de cette supposition. Personne au fond ne le sent mieux que les hommes pleins de talents à qui ces probabilités déplaisent; de manière que, pour les écarter, du moins en apparence, ils ont recours à une manœuvre habile qui mérite d'être remarquée. Ils posent eux-mêmes la question au nom de leurs adversaires, d'une façon vague ou qui prête même directement à l'objection. Ils triomphent alors, et l'innombrable nation des inattentifs a la bonté de croire qu'ils ont réfuté les autres, tandis que réellement ils n'ont réfuté qu'eux-mêmes. C'est une tactique fort à la mode, mais dont une critique clairvoyante n'est pas la dupe.

Il ne s'agit pas précisément de savoir si Plutarque avait entendu la prédication de l'Évangile, car je ne prétends point soutenir, par exemple, que le philosophe de Chéronée allait au sermon, qu'il fréquentait les déserts et les retraites cachées où l'on célébrait alors les divins Mystères, qu'il lisait S. Matthieu, S. Marc, S. Luc et S. Jean, comme nous les lisons aujourd'hui, et qu'il en a transporté des passages entiers dans ses écrits⁴. On demande plus généralement si la prédication de la bonne nouvelle, éclairant alors le second siècle de notre ère, et s'étant déjà créé des prosélytes dans toutes les parties du monde connu, il pouvait se faire qu'un homme aussi savant et aussi curieux que Plutarque, et qui avait déjà une connaissance parfaite du judaïsme hellénique⁵, fût demeuré totalement étranger à cette prédication, qui retentissait du Tibre à l'Euphrate; qui foudroyait en

³ *Plutarchum in iis memorat (Theodoretus) qui sacrum Evangeliam audivisset, ex eoque multa in libros suos trantulissent, locus communis a Patribus jactatus, in Plutarcho CERTE falsus* (Wyttem. Praef, in Opp. Mor. Plut. cit. edit, tom. 7. In-8°. cap. III, p. LV.)

⁴ Je ne vois pas cependant pourquoi les livres des chrétiens n'auraient pas été recherchés et lus par ce philosophe, comme ceux de Bohme, de Saint-Martin, de Dutoit, d'Eckarthausen, etc., le sont de nos jours par ceux mêmes qui s'en moquent. Mais, encore une fois, ce n'est pas là précisément l'état de la question.

⁵ Voyez son *Traité de la Superstition*.

PRÉFACE

grec toutes les opinions, toutes les prétentions, toutes les passions des Grecs. On demande s'il est permis au bon sens de supposer que Plutarque, ayant fait un voyage en Égypte, uniquement pour s'instruire, en fût revenu sans avoir seulement abordé cette fameuse école d'Alexandrie, alors sur le point d'enfanter Origène; si l'on put concevoir qu'un tel homme, préparé et comme averti par Josèphe, par Philon, et très probablement par la Bible, ne se fût donné aucun mouvement pour connaître la nouvelle doctrine, lui qui avait pris la peine de s'informer des moindres cérémonies judaïques; si, dans le cas où il en aurait eu une connaissance quelconque, on peut regarder comme possible qu'elle n'eût laissé aucune trace dans les écrits de ce grand moraliste; si cette doctrine enfin n'a pas droit de revendiquer, comme une propriété légitime, tous les endroits des écrits de ce philosophe qui présentent une analogie plus ou moins sensible avec l'enseignement évangélique, et tous ceux mêmes où, sur des matières que la raison humaine n'avait abordées jusqu'alors que pour faire preuve d'une étonnante faiblesse, Plutarque se montre tout à coup supérieur aux philosophes qui avaient écrit avant la publication de cette doctrine.

La question ainsi posée (et c'est ainsi qu'elle doit l'être) change un peu de face. L'homme sage qui l'examinera sous ce point de vue, ne trouvera pas tout à fait *certain* que Plutarque ne doive *certainement* rien à la prédication évangélique; et il se sentira très disposé à pardonner un lieu commun à ces malheureux Pères de l'Église, qui ont très peu le bonheur de plaire au docte éditeur⁶.

Quoi qu'il en soit de cette question qui ne doit point être approfondie ici, il est certain que le *Traité de Plutarque, des délais de la Justice divine*, est une des plus excellentes productions de l'antiquité. Animé par l'espoir d'être utile, j'ai entrepris de le faire connaître davantage; et, pour y parvenir, j'ai pris quelques libertés dont j'espère que Plutarque n'aura point à se plaindre. J'ai fait disparaître la forme du Dialogue qui marque peu dans ce *Traité* et qui me gênait en pure perte,

⁶ Il a dit en parlant d'Eusèbe: C'est le seul auteur appartenant à l'Église, qui ait bien mérité de la bonne littérature dans son livre de *la Préparation évangélique*, à cause de la sagesse qu'il a eue de nous donner dans ce livre les pensées des autres et non les siennes. L'arrêt est dur et général, mais sans appel. Le seul écrivain ecclésiastique qui ait quelque droit à notre estime est l'arien Eusèbe, et même encore dans un seul livre; et pourquoi? Parce qu'il a eu la sagesse, dans ce livre, de copier des auteurs profanes, au lieu de s'aviser de parler en son nom, comme Chrysostome, Basile, Augustin, etc., et tout cela à propos de Plutarque et de ses *Œuvres morales*. Le marquis de Mirabeau, vers le milieu du siècle dernier, disait, dans *l'Ami des Hommes*, en parlant de la France: *Il n'est aujourd'hui bouquet à Iris ou dissertation sur des eaux chaudes, où l'auteur ne veuille insérer sa petite profession de foi d'esprit fort*. Aujourd'hui cette fièvre a passé en d'autres contrées avec une sorte de redoublement. Un savant, en commentant Anacréon ou Catulle, trouvera l'occasion naturelle d'attaquer Moïse. A cela point de remède dans notre faible logique humaine: il faut attendre et désirer d'autres temps et d'autres moyens.

PRÉFACE

car je ne vois pas que cette forme, quelquefois très avantageuse, produise ici aucune espèce de beauté ou de mérite réel. Si d'ailleurs le préambule de l'Ouvrage n'a pas disparu comme tout le monde le croyait jusqu'à M. Wyttembach qui a jeté sur ce point quelques doutes fondés, Plutarque au moins commence d'une manière *abrupte* qui ne saurait avoir de grâce pour nous, supposé qu'elle en ait eu pour ses contemporains. J'ai donc tâché de donner un portail à ce bel édifice et d'entrer en matière d'une manière naturelle, en me tenant toujours aussi près de l'auteur qu'il m'a été possible. Lorsque dans le courant de l'Ouvrage sa pensée m'a paru incomplète, j'ai cru pouvoir la terminer, et quelquefois aussi la fortifier par de nouveaux aperçus que je dois à mes propres réflexions ou à la lecture de Platon, auteur que *j'aime et pratique volontiers*, comme disait Montaigne en parlant d'un tout autre écrivain⁷.

S'il m'arrive de rencontrer sur ma route de ces pensées qui ne sont pour ainsi dire qu'en puissance, je les développe soigneusement. Ce sont des boutons que je fais éclore ; je n'ajoute aucune feuille, mais je les montre toutes. J'honore beaucoup les traducteurs qui m'ont précédé. Amyot surtout a bien mérité de la langue française, et son vieux style encore a des grâces nouvelles. Cependant, il faut convenir que sa jeunesse surannée n'est guère aimée que des gens de lettres extrêmement familiarisés avec son langage. Hors de ce cercle, il est plus estimé que lu. Son orthographe égare l'œil ; l'oreille ne supporte pas ses vers ; les dames surtout et les étrangers le goûtent peu. A mesure d'ailleurs qu'on s'élève dans l'antiquité, on trouve plus d'énigmes dans les langues. Le grec, sans remonter plus haut, prouve seul la vérité de cette observation. Cette langue est pleine d'ellipses et d'idiotismes singuliers qui ne se laissent pas aisément saisir. Dans les matières philosophiques, la phrase admet souvent je ne sais quel vague qui ne cède qu'à l'étude obstinée et à la comparaison de différents passages qui s'expliquent les uns par les autres ; d'ailleurs, chaque peuple a sa langue philosophique, qu'il n'est pas du tout aisé de traduire dans une autre. Celui qui a lu Aristote et Platon en latin, dans une version littérale de la meilleure main, n'a pas lu réellement ces philosophes. La traduction lui présente souvent les mêmes difficultés que le texte. Celui même qui a bien saisi le sens dans l'original cherche encore longtemps dans sa langue des expressions et des tournures qui rendent bien à son gré ce qu'il a compris, et lorsqu'il les a trouvées c'est une découverte pour lui-même. Il m'a donc paru qu'il était possible à un effort d'attention et d'étude, de faire mieux comprendre, c'est-à-dire mieux goûter Plutarque : mais comme il était essentiel de ne point m'exposer à lui faire tort en mêlant mes pensées aux

⁷ Sénèque.

PRÉFACE

siennes, voici la méthode que je me suis prescrite. D'abord, j'ai suivi exactement l'ordre des chapitres tels qu'on les trouve dans la traduction d'Amyot; en sorte que la comparaison ne présentera jamais aucune difficulté. Pour éviter même au Lecteur, qui veut savoir ce qui appartient à chacun, la peine d'une vérification continuelle, j'ai eu soin d'enfermer entre deux astérisques tout ce qui n'est point de Plutarque; et lorsque j'ai trouvé l'occasion (que j'ai toujours cherchée) d'insérer dans ces morceaux étrangers quelques phrases de l'auteur principal, je les ai écrites en lettres italiennes ainsi tout lecteur est mis à même de se reconnaître à chaque ligne, et il peut être sûr d'ailleurs que je n'ai pas été moins soigneux de ne lui dérober rien de ce qui appartient à l'auteur principal. Excepté deux ou trois chapitres extrêmement courts, nullement essentiels et dont la substance même a été conservée, et quelques passages encore absolument étrangers à nos idées, je ne me suis pas permis de supprimer une ligne de Plutarque. Enfin, j'ai accompagné mon Ouvrage de quelques notes que j'ai crues utiles sous différents rapports. L'œuvre originale aura-t-elle gagné quelque chose à la forme et aux additions qu'elle tient de moi? Je l'espère, ou plutôt je le désire, car je ne suis sûr que de mes intentions; et, dans ce genre surtout, les meilleures sont très souvent trompées par le jugement du public, dont je ne crois pas au reste qu'il soit permis d'appeler.

SUR LES DÉLAIS DE LA JUSTICE DIVINE

I. * C'est une manière assez commune à la secte d'Épicure d'éviter les combats réguliers avec les défenseurs de la Providence. Toujours prêts à faire une objection, les philosophes de cette école n'aiment pas trop attendre la réponse : ils combattent en fuyant, comme les Parthes. Ils manquent d'ailleurs de ce calme et de cette gravité qui sont l'apanage et le signe de la vérité. Il y a dans leurs discours quelque chose d'aigre et de colérique qui ne les abandonne jamais. En raisonnant, et même au lieu de raisonner, ils insultent ; et toujours ils ont l'air d'accuser la Providence plus que de la nier. *Souvent on serait tenté, en leur répondant, d'imiter Brasidas qui, ayant été blessé d'une javeline au travers du corps, l'arracha de la plaie et en porta lui-même un coup si violent à celui qui l'avait lancée, qu'il l'étendit mort sur la place* : mais ces sortes de représailles ne nous conviennent point. *Lorsque l'impiété a décoché sur nous quelque discours empoisonné⁸, il doit nous suffire de l'ôter sans délai de notre cœur, afin qu'il n'y prenne pas racine.* Du reste, nous n'avons nul intérêt d'attaquer pour nous défendre ; car dans le vrai cette philosophie, purement négative, ne fait que du bruit ; elle assemble des objections de tout côté et les présente confusément ; sans pouvoir jamais établir un corps de doctrine, ni même une suite de raisonnements proprement dits ; car l'ordre, l'ensemble et surtout l'affirmation ne sauraient appartenir qu'à la vérité, l'erreur au contraire nie toujours : c'est le trait le plus saillant de son caractère. Dès qu'elle cesse de nier, elle plaisante ou elle insulte. Pour elle la Providence est un ennemi qu'elle hait, et dont elle voudrait se débarrasser. Voyons cependant ce qu'il peut y avoir de spécieux dans ces objections, pour effacer, comme je le disais tout à l'heure, jusqu'aux moindres impressions qu'elles pourraient laisser dans nos cœurs. *

II. Les retards que la Justice divine apporte à la punition des méchants, pa-

⁸ Cette comparaison des discours dangereux avec les traits qu'on lance à la guerre a plu extrêmement aux anciens, qui l'ont employée très souvent. M. Wittenbach en cite une foule d'exemples dans l'édition qu'il a donnée de ce traité de Plutarque, par lequel il a prélué à l'excellent travail qu'il a exécuté depuis sur toutes les œuvres de cet illustre écrivain.

raissent à plusieurs personnes une des plus fortes objections qu'on puisse élever contre la Providence. Elles ne pardonnent point aux écrivains qui ont fait de cette lenteur une espèce d'attribut de la Divinité. « Il n'y a rien, disent-elles, de si indécent que de nous représenter Dieu comme un être paresseux en quoi que ce puisse être, mais surtout dans la punition des méchants ; car ceux-ci ne sont nullement paresseux lorsqu'il s'agit de nuire ; la passion qui les domine les portant au contraire à des déterminations soudaines. Or, comme l'a très bien observé Thucydide⁹, la punition qui suit de près le crime est ce qu'il y a de plus efficace pour arrêter ceux qui se laissent aller trop facilement à mal faire. Le châtement des crimes est une dette de la justice envers l'offensé ; et de toutes les dettes c'est celle dont il importe le plus que le paiement soit fait à point nommé ; car le retard dans ce genre a le double inconvénient de décourager l'offensé et d'enhardir l'offenseur sans mesure ; au lieu que la célérité des châtements est tout à la fois la terreur des coupables et la meilleure des consolations pour ceux qu'ils ont fait souffrir. On cite ce discours de Bias à un méchant homme : *Je ne crains pas que tu échappes à la peine ; je crains seulement de ne pas vivre assez pour en être le témoin.* Mais plus on réfléchit sur ce discours, et moins l'esprit en est satisfait ; car que signifie la justice qui n'est pas faite à temps ? Les Messéniens furent défaits près de l'endroit appelé *la Grande-Fosse*, par les Lacédémoniens qui avaient corrompu Aristocrate. Celui-ci fut paisiblement roi d'Arcadie pendant vingt ans. Au bout de ce temps, il fut convaincu de son crime et puni ; mais cette punition était bien étrangère aux Messéniens qu'il avait trahis, et qui n'existaient plus ; et les Orchoméniens qui avaient perdu leurs enfants, leurs parents et leurs amis par la trahison de Lycisque¹⁰, quelle consolation trouvèrent-ils dans cette maladie qui vint assaillir le coupable longtemps après, et qui lui dévora le corps au point que lui-même, plongeant et replongeant les pieds dans l'eau, jurait, avec d'horribles imprécations, qu'il les voyait tomber en pourriture à cause du crime qu'il avait commis ? Et les Cyloniens ayant été massacrés à Athènes dans un lieu saint, les scélérats qui s'étaient rendus coupables de ce sacrilège furent bannis depuis de la république, et les ossements mêmes furent aussi bannis et jetés hors des confins de l'état ; mais lorsque la vengeance arriva, la seconde génération des malheureux Cyloniens n'existait plus¹¹. Il n'y a donc, ce semble, rien de plus déplacé que ces sortes de discours assez familiers aux poètes : *Que la Justice divine n'est pas toujours prête à percer le cœur des coupables ; qu'elle est silencieuse et lente, mais qu'à la*

⁹ Discours de Cléon, III, 38.

¹⁰ Ce fait est demeuré d'ailleurs absolument inconnu.

¹¹ Voyez sur ce fait et sur la correction qu'exige le texte, la note de Vauvilliers. Trad. d'Amyot, Paris, Cussac, 1785, *Œuvres mor.*, p. 4, p. 537, 538.

fin elle arrive; car cette considération est précisément celle dont les méchants se servent pour s'encourager eux-mêmes à se livrer au crime. Qu'y a-t-il en effet de plus séduisant que de voir le fruit de l'iniquité toujours mûr et prêt à se laisser cueillir, tandis que le châtement qui doit la suivre n'est aperçu que dans le lointain et longtemps après la jouissance que procure le crime?

III. « Il y a plus: le résultat fatal de ces délais est que, lorsqu'enfin la justice arrive, on ne veut a plus y reconnaître la main de la Providence: de manière que le mal qui survient aux méchants, non pas au moment où ils se sont rendus coupables, mais longtemps après, ils l'appellent *fortune* ou *malheur*, et point du tout *châtiment*: d'où il arrive qu'ils n'en retirent aucun profit pour leur amendement; car ils sentent bien la pointe de la douleur, mais cette douleur ne produit plus de repentir. Le cheval est corrigé par la punition qui a suit immédiatement sa faute; mais si cette punition est retardée, les cris, les saccades et les coups d'épéon dont il ne sent plus la cause, l'irritent sans lui rien apprendre. C'est l'image naturelle du méchant par rapport à Dieu. Si la main divine se fait sentir à lui, et le frappe au moment même où il se rend coupable, il faut bien que, rentrant en lui-même, il apprenne à s'humilier et à trembler sous l'empire d'un Dieu dont la vengeance n'est jamais retardée. Mais quant à cette justice tardive et équivoque dont nous bercent les poètes, elle ressemble à une chance beaucoup plus qu'à un acte délibéré de la Justice divine; de manière qu'on ne voit pas trop à quoi sert cette meule des dieux qui moule si lentement, comme dit notre proverbe. Cette lenteur ne semble propre qu'à rendre la justice douteuse et à débarrasser les méchants de la crainte. »

IV. On pourrait pousser ces difficultés plus loin; mais je crois que j'ai rapporté les principales, et qu'il est bon de les repousser d'abord, s'il est possible, avant de s'engager dans un nouveau combat; je crois néanmoins encore devoir protester, avant tout, que je ne m'écarterai point, dans cette discussion, de la réserve sage dont l'Académie a toujours fait profession lorsqu'il s'agit de la Divinité; de manière que j'éviterai soigneusement de parler de ces choses comme si j'en avais une connaissance parfaite¹². Il serait en effet moins hardi de parler

¹² On ne saurait trop louer cette sage réserve, et c'est ainsi que doit parler la raison qui marche toute seule. Voilà cependant le grand anathème qui pèse sur la philosophie et qui la rend absolument incapable de conduire les hommes. En effet chaque raison individuelle, sentant parfaitement qu'elle n'a pas le droit de commander à une autre, est obligée, si elle a de la conscience, de reconnaître sa faiblesse. De là l'absolue nécessité des dogmes, que Sénèque a développée (*Ep.*, 95) avec une supériorité de logique véritablement admirable. De là encore le danger de la

de la musique sans l'avoir apprise, ou de la guerre sans l'avoir jamais faite, qu'il ne le serait, nous qui ne sommes que des hommes, d'entreprendre de décider sur ce qui concerne les dieux et les génies de vouloir deviner les plans de l'artiste sans avoir aucune connaissance de son art, et fondés uniquement sur des opinions et sur des conjectures. Il serait téméraire à un homme, qui n'aurait aucune connaissance en médecine, de demander pourquoi le médecin n'a pas ordonné l'amputation plus tôt et pourquoi il a prescrit le bain hier et non aujourd'hui. Il faut croire, à plus forte raison, qu'il n'est ni sûr ni facile à des êtres mortels d'affirmer autre chose sur les jugements de Dieu, sinon qu'il connaît parfaitement les temps les plus propres pour appliquer les châtiments aux crimes, comme le médecin éclairé distribue les remèdes dont il varie, suivant les circonstances et les doses et les époques. Que la médecine de l'âme, qui se nomme *jugement et justice*, soit en effet la plus sublime des sciences, c'est ce que Pindare atteste après mille autres, lorsqu'il donne à l'Être, principe et maître de tout ce qui existe, le nom d'*Aristotechnite*, c'est-à-dire *excellent ouvrier*, auquel il appartient, comme à l'auteur même de la justice, de décider et quand et comment, et jusqu'à quel point chaque coupable doit être puni : et lorsque Platon nous dit que Minos, fils de Jupiter, était disciple de son père sur cette science, il nous fait assez comprendre qu'il est impossible de bien exercer la justice correctionnelle, ni même de bien juger ceux qui l'exercent sans avoir étudié et appris cette science.

V. Les lois faites par les hommes, * et qui devraient par conséquent se rapporter à notre manière d'apercevoir les choses, * ne paraissent cependant pas toujours raisonnables au premier coup d'œil :

il leur arrive même assez souvent de présenter des dispositions qui prêtent fort au ridicule : à Sparte, par exemple, les éphores, en entrant en charge, ordonnent par cri public, *que personne ne laisse croître sa moustache, et que chacun obéisse aux lois ; à défaut de quoi ils séviront contre les infracteurs*. A Rome, lorsqu'on veut élever un esclave à la liberté, on lui jette une petite verge sur les épaules¹³ ; et lorsque

philosophie seule, dont l'effet infaillible est d'accumuler les doutes, de briser l'unité nationale et d'éteindre l'esprit public en faisant diverger les esprits. Il faut donc qu'il y ait une autorité contre laquelle personne n'ait le droit d'argumenter. Raisonner, disait saint Thomas, c'est chercher ; et chercher toujours, c'est n'être jamais content. Y a-t-il une misère semblable à celle de travailler toute sa vie pour douter ? Ne saurait-on douter à moindres frais ? Convenons, avec saint Augustin, « que la croyance est la santé de l'esprit. » *Fides est sanitas mentis*.

¹³ Plutarque se montre ici moins instruit des coutumes et de la jurisprudence des Romains qu'on n'aurait droit de l'attendre de l'auteur qui a composé le traité des *Questions Romaines*. Il y avait à Rome trois manières d'affranchir un esclave, le *Cens*, le Testament et la Baguette. Pour ne parler que de la dernière dont il est question ici, le prêteur appuyant sur la tête de l'esclave

les Romains font leurs testaments, ils instituent une certaine personne pour leur héritière et ils vendent leurs biens à un autre, ce qui semble tout à fait extravagant¹⁴. Mais rien dans ce genre n'égale la loi de Solon, laquelle déclare infâme

une baguette qu'on nommait en latin *vindicta*, c'est-à-dire l'adjudicatrice; lui disait: Je déclare cet homme libre, comme les Romains sont libres. Puis se tournant du côté du licteur, il lui disait: Prends cette baguette et fais ton devoir, suivant ce que j'ai dit. Le licteur ayant reçu la *vindicta* de la main du prêteur, en donnait un coup sur la tête de l'esclave; puis il lui frappait de la main la joue et le dos, après quoi un secrétaire inscrivait le nom de l'affranchi dans le registre des citoyens. Ces formes étaient établies pour faire entendre aux yeux que cet homme, sujet naguère aux châtimens ignominieux de l'esclavage, en était affranchi pour toujours. La puissance publique le frappait pour annoncer qu'il serait plus frappé. On comprend de reste que ces actes n'étant que de pure forme, l'esclave était à peine touché; de manière que Plutarque a cru qu'on jetait la baguette au lieu de frapper; et Amyot a dit en suivant la même idée: On lui jetait quelque menu verger; mais l'esprit de cette formalité, qui n'est pas douteux, n'a rien que de très motivé et de très raisonnable il est encore rappelé, de nos jours par le grand pénitencier de Rome, qui touche de la vindicte chrétienne le pénitent absous, pour lui déclarer qu'il a cessé d'être esclave, et que son nom vient d'être inscrit par le souverain spirituel au nombre des hommes libres; car le juste seul est libre, comme le Portique l'a dit avant l'Évangile.

¹⁴ Plutarque paraît encore n'avoir pas étudié plus exactement la législation antique des testaments, chez les Romains, que celle des affranchissements ou manumissions. Il y avait encore trois sortes de testaments: le premier se faisait en comices assemblés; le second dans les rangs militaires, au moment du combat; le troisième enfin dont il s'agit ici, et qui était une vente fictive, par la monnaie et la balance. Le testateur se présentait avec celui qu'il voulait instituer héritier, et cinq témoins, devant le peseur public, qu'on appelait le *libripens*. Là l'héritier futur, tenant une monnaie de cuivre à la main, disait: «Je déclare que la famille de cet homme, que j'ai achetée avec cette monnaie et cette balance de cuivre, m'appartient selon le droit des Romains;» ensuite il frappait sur la balance avec la pièce de cuivre, comme pour appeler l'attention des témoins, et il la remettait au testateur qui accomplissait l'acte en acceptant le prix fictif; formalité qui ne donnait cependant rien pour le moment, mais seulement le droit de succéder après la mort du testateur. Cette formalité, qui rappelle une antiquité antérieure à l'usage de la monnaie proprement dite, n'est pas plus déraisonnable que la précédente, quoiqu'elle ne s'accorde point avec nos idées actuelles mais pour la bien comprendre il faut savoir qu'un testament, se présentant à l'esprit des Romains comme une exception aux lois portées sur les successions légitimes, ils jugèrent que l'institution héréditaire devait reposer sur la même autorité. En conséquence, on la proposait au peuple assemblé en comices, précisément dans les formes d'une loi: «Veuillez et ordonnez, Romains, etc.» Cette forme solennelle étant fort embarrassante, on en chercha une autre plus expéditive, et les Romains imaginèrent de suppléer à la première par une vente imaginaire, sur laquelle Plutarque paraît s'être trompé de plus d'une manière. En premier lieu, on a droit, ce me semble, de lui reprocher d'avoir donné comme une jurisprudence de son temps un vieil usage qui n'appartenait déjà plus alors qu'à l'histoire ancienne de Rome. En second lieu il dit: L'un est héritier et l'autre achète les biens. C'est à peu près le contraire qu'il fallait dire pour s'exprimer clairement, car c'est bien l'acheteur qui était héritier dans le sens légal, quoique les biens passassent à un autre; enfin il suppose que l'acheteur ne retenait jamais les biens qui passaient toujours à un tiers, ce qui me paraît excessivement improbable. Chaque famille ayant chez les Romains un culte et des cérémonies domestiques qui avaient une grande importance dans l'opinion d'un peuple éminemment religieux (comme l'ont été tous les peuples fameux), c'était une honte pour eux de mourir sans héritiers, c'est-

celui qui, dans une sédition ne s'attache pas à l'une ou l'autre faction. Enfin l'on pourrait montrer dans les lois civiles une foule de dispositions qui paraîtraient absurdes, si l'on ne connaissait pas l'intention du législateur ou l'esprit de la loi. Or, si les choses humaines nous présentent tant de difficultés, faut-il donc nous étonner si fort de n'être pas en état de comprendre, lorsqu'il s'agit des dieux, pourquoi ils punissent certains coupables plus tôt, et les autres plus tard? Tout ceci, au reste, n'est point dit pour éviter une lutte que je ne redoute nullement; je veux seulement, par cette réponse tranchante, mériter l'indulgence dans tout ce que je dirai sur cette question: je veux que la raison voyant — pour ainsi dire, derrière elle —, un refuge assuré, en devienne plus hardie pour affronter les objections, et range plus aisément ses auditeurs au parti de la vraisemblance.

à-dire sans un représentant capable de succéder à tous les droits du défunt (*in omne jus*), mais surtout à cette religion domestique dont je viens de parler. Or cette religion appartenant à la famille, il fallait être de la famille pour être habile à perpétuer ces rites. Il fallait donc par la même raison choisir un agnat (héritier du sang et du nom), pour servir d'acheteur; et celui-ci, avec qui on s'était accordé d'avance, restituait les biens à celui que le testateur avait choisi pour son héritier de fait. C'était sans doute pour cette raison que l'acheteur fictif n'achetait point les biens, mais la famille, comme on l'a vu plus haut. Que si l'héritier de fait avait appartenu à l'agnation, je suis persuadé que sa personne se serait confondue avec celle de l'acheteur, qui était l'héritier de droit, et que le personnage intermédiaire serait devenu superflu. Il peut se faire aussi que l'interposition de l'acheteur fictif s'étant établie pour faire passer l'hoirie à un héritier étranger à la famille du testateur, elle ait ensuite été généralisée par un certain esprit d'uniformité, qui mène plus ou moins tous les hommes, mais qui est particulièrement remarquable chez les peuples distingués par le bon sens. Quoique je ne connaisse aucun texte de lois romaines qui parle clair sur ce point, je crois cependant que tout homme qui aura été appelé à pénétrer l'esprit de ces lois, trouvera l'explication plausible. Qu'était au fond l'acheteur fictif dans le cas supposé de la restitution? un héritier fiduciaire, et rien de plus. Or rien n'est plus naturel que cette idée d'un héritier fiduciaire, et jamais on n'a pu y recourir sans une bonne raison. Mais au lieu d'attacher notre attention sur cet exemple particulier ou sur tout autre du même genre, remarquons plutôt en général le génie formuliste des Romains, qui n'a jamais eu rien d'égal. Aucune nation de l'univers n'a su mieux anéantir l'homme pour former le citoyen. Tous les actes du droit public, toutes les conventions, toutes les dispositions à cause de mort, toutes les demandes légales, toutes les accusations, etc., étaient assujetties à des formules, et pour ainsi dire, circonscrites par des paroles obligées qui portent quelquefois chez les écrivains latins le nom de *carmen*, à raison des lois qui en prescrivaient la forme, sans laquelle l'acte cessait d'être romain, c'est-à-dire valide. Le crime même n'était crime, que lorsqu'il était déclaré tel par une formule. Nous rions aujourd'hui avant d'admirer, lorsque nous lisons que du temps encore de Cicéron, une insigne friponnerie ne pouvait être punie, parce qu'Aquilius, collègue et ami de ce grand orateur, n'avait point encore imaginé sa formule du dol. Il y aurait des choses bien intéressantes à dire sur ce sujet. Je me borne à une seule observation. Celui des empereurs qui détruisit véritablement l'empire romain, en lui substituant, sans le vouloir peut-être, une monarchie asiatique déjà ébauchée par Dioclétien, et qui ne varie plus, fut précisément celui qui abolit les formules; car la loi qu'on lit dans le code Justinien, sous le titre *de formulis tollendis*, est de Constantin.

VI. Considérons d'abord que, suivant la doctrine de Platon, Dieu s'étant mis, si l'on peut s'exprimer ainsi, *au milieu des choses*, pour servir de modèle à tout ce qui existe de bon, a fait présent de la vertu aux êtres qu'il a rendus capables de lui obéir; par où il nous a mis en état de nous rendre en quelque manière semblables à lui; car l'univers, qui n'était dans l'origine qu'un chaos, n'est devenu *monde*, *c'est-à-dire ordre et beauté*¹⁵ qu'au moment où Dieu se mêlant à lui d'une certaine manière, ce monde devint une image affaiblie de l'intelligence et des vertus divines. Ce même Platon ajoute que la nature n'*alluma* la vue dans nous qu'afin que nos âmes, en contemplant les corps qui se meuvent dans le ciel, apprennent à admirer, à respecter, à chérir l'ordre et la beauté; à détester au contraire tout ce qui leur est opposé, à fuir toute passion déréglée, et surtout cette légèreté qui agit au hasard et qui est la source de toute sorte de crimes et d'erreurs; car l'homme ne peut jouir de Dieu d'une manière plus délicieuse qu'en se rendant, autant qu'il le peut, semblable à lui par l'imitation des perfections divines.

VII. Voilà pourquoi Dieu ne se hâte point dans la punition des coupables. Ce n'est pas qu'il craigne de se tromper en agissant trop vite, ou de frapper des coups dont il ait ensuite à se repentir; mais * c'est qu'étant notre modèle, comme je viens de le dire, * il veut nous apprendre par son exemple à nous garder, lorsque nous devons punir les fautes de nos semblables, de toute cruauté et d'une certaine impétuosité brutale tout à fait indignes de l'homme. Il nous enseigne à ne pas nous précipiter sur celui qui nous a offensés, dans le moment même de la colère et lorsque la passion étouffe absolument la raison; comme s'il s'agissait d'assouvir une faim ou une soif excessive. Il veut au contraire que lorsque nous levons le bras pour châtier, nous agissions avec calme et mesure, imitant sa bonté et ses clémentes lenteurs, et prenant toujours conseil du temps qui amène rarement le repentir lorsqu'on a reçu ses avis. *Il y a, comme disait Socrate, beaucoup moins de danger pour un homme altéré qui, par défaut d'empire sur lui-même, s'abreuve de la première eau trouble qui se présente à lui, qu'il n'y en a pour l'homme*

¹⁵ COSMOS. Monde, ordre et beauté; car tout ordre est beauté. Homère appela les rois ordonnateurs de peuples: *mondistes*. Expression d'une très grande justesse et qui devint longtemps après encore plus juste, lorsque le sens exquis des philosophes grecs appela le monde ORDRE: en effet la société qui est un *monde* doit être *ordonnée* comme le *monde*. Les Latins ayant rencontré la même idée, je veux dire celle de l'ordre par excellence, associée à celle de l'univers (unité dans la diversité), ils l'exprimèrent par leur mot *mundus*; et ce mot étant essentiellement latin, c'est une preuve que, sur ce point, ils ne durent rien aux Grecs; car lorsqu'une nation va quêter des idées chez une autre, elle en rapporte aussi les mots. Ainsi les Latins, dans cette supposition, auraient dit COSMUS. Quant à nous, pauvre race de barbares, nous avons tout emprunté sans rien comprendre.

emporté par la colère, d'assouvir sa vengeance sur son semblable et son frère, pendant que la passion le transporte au point de le priver de la raison et avant que son esprit ait été, pour ainsi dire, clarifié par la réflexion.

VIII. Car il n'est pas vrai du tout que la vengeance la plus convenable, comme l'a dit Thucydide, soit celle qui suit l'offense de plus près : c'est au contraire celle qui en est le plus éloignée ; *car la colère, comme dit Mélanthe, produit d'étranges malheurs lorsqu'elle a délogé la raison* ; au lieu que la raison, lorsqu'elle a chassé la colère, ne produit rien que de sage et de modéré. On remarque que certains caractères peuvent être adoucis et apaisés par l'exemple seul des vertus humaines, tel que celui de Platon, par exemple, qui demeura longtemps le bâton levé sur un esclave, *ce qu'il faisait, dit-il, pour châtier sa colère* ; ou tel que celui d'Archytas qui, se sentant un peu trop ému pour je ne sais quel désordre arrivé dans sa campagne par la faute de ses gens, se contenta de leur dire en se retirant : *Vous êtes bien heureux que je sois en colère.*

IX. S'il est donc vrai, comme on n'en peut douter, que les sages discours des anciens, et leurs belles actions que l'histoire nous a transmises, contribuent puissamment à réprimer l'ardeur et l'impétuosité de la colère ; lorsque nous viendrons à considérer de plus que Dieu même, qui ne craint rien et ne se repent de rien, suspend néanmoins ses vengeances et les renvoie dans un avenir éloigné, nous en deviendrons à plus forte raison plus retenus. Nous comprendrons que nous ne saurions appartenir à Dieu de plus près que par la clémence et la longanimité : nous l'entendrons lorsqu'il nous enseigne lui-même qu'un châtiment précipité corrige bien peu de coupables, mais que s'il est retardé, il en rassainit plusieurs et en avertit d'autres.

X. La justice humaine ne sait que punir ; son pouvoir ne s'étend pas plus loin. Les hommes se mettent sur la trace des coupables et les poursuivent sans relâche, aboyant, pour ainsi dire, après eux jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à les saisir et à leur rendre mal pour mal. Là, ils s'arrêtent sans pouvoir passer outre. Il en est tout autrement de Dieu, et il y a tout lieu de croire que, lorsqu'il se décide à guérir une âme malade de vices, il examine premièrement les passions qui la souillent, pour voir s'il y a quelque moyen de la plier à la repentance, et qu'il accorde des délais, pour leur amendement à tous les coupables dont la malice n'est pas tout-à-fait confirmée et privée absolument de tout mélange de bien. Il sait quelle étendue de perfection l'âme humaine a tirée de lui lorsqu'elle a reçu l'être, et quelle en est l'excellence innée et ineffaçable ; il sait que cette âme étant de sa

nature étrangère au mal, tous les vices qui viennent à fleurir en elle ne peuvent être que le fruit d'une éducation vicieuse ou du contact des hommes corrompus, et qu'elle revient aisément à son état primitif si elle est traitée suivant les règles. Dieu ne se hâte donc point d'appliquer à tous un châtement égal ; mais il retranche sur-le-champ et prive de la vie tout ce qu'il trouve d'absolument incurable ; car tout être qui a fait une alliance absolue avec le mal ne saurait plus exister que pour nuire aux autres et encore plus à lui-même¹⁶ : mais quant à ceux qui se sont livrés au vice, moins par un choix délibéré de la volonté que par ignorance du bien, il leur accorde le délai nécessaire pour se corriger ; et s'ils persistent dans le mal, alors il les punit à leur tour, et la suspension n'a produit aucun inconvénient ; car Dieu ne craint pas que le coupable lui échappe.

XI. Considérons d'ailleurs quels prodigieux changements s'opèrent dans les mœurs et dans les habitudes des hommes. On dit que le roi Cécrops fut appelé jadis *double* ou *biforme*, pour faire entendre que, de roi bon et clément, il était devenu tyran cruel et impitoyable : pour moi, je crois tout le contraire ; mais quand il y aurait du doute à son sujet, il n'y en aurait du moins aucun sur celui de Gélon et de Hiéron en Sicile, et de Pisistrate à Athènes, qui parvinrent à la souveraineté par les moyens les plus criminels, et qui en jouirent ensuite de la manière la plus équitable ; donnant de très bonnes lois à leurs peuples ; leur inspirant le goût de l'agriculture, et les dégoûtant des plaisirs insensés pour en faire des citoyens sages et industrieux ; et Gélon en particulier, lorsque les Carthaginois, vaincus dans une grande bataille, lui demandèrent la paix, refusa de la leur accorder, à moins qu'ils ne s'obligeassent par le traité à ne plus sacrifier leurs enfants à Saturne¹⁷ ; et Lydiadas, ayant usurpé la souveraineté dans la ville

¹⁶ *Quo uno modo possunt desinant mali esse* ; Puisque d'aucune autre manière ils ne peuvent cesser de nuire, qu'ils cessent de vivre (Sen., *de Ira*, I, 15).

¹⁷ Il y a malheureusement de très grands doutes sur cette belle action de Gélon ; il paraît prouvé au contraire que les Carthaginois conservèrent leur abominable coutume jusqu'au temps d'Agathocle (CXV^e Olymp.). Plutarque, cite par le savant éditeur, décrit de la manière, la plus pathétique ces affreux sacrifices : Les Carthaginois, dit-il, immolaient leurs propres enfants à Saturne, et les riches qui n'en avaient point achetaient ceux des pauvres pour les égorger comme des agneaux ou des poulets. La mère était là, l'œil sec et suffoquant ses sanglots, sous peine de perdre à la fois et l'honneur et son fils ; les flûtes et les tambours, assemblés devant la statue du Dieu, faisaient retentir le temple et couvraient le cri lamentable des victimes (*De superst.*). » Plaçons ici une observation importante. L'immolation des victimes humaines, dont l'idée seule nous fait pâlir, est cependant naturelle à l'homme naturel. Nous la trouvons dans l'Égypte et dans l'Indoustan ; à Rome, à Carthage, en Grèce, au Pérou, au Mexique, dans les déserts de l'Amérique septentrionale ; nos féroces aïeux offraient le sang humain à leur Dieu Teutatès ; et le VIII^e siècle de notre ère le voyait encore fumer, dans la Germanie, sur les autels d'Irminsul,

libre de Mégalopolis, se repentit ensuite de son injustice pendant qu'il était en pleine possession de la puissance royale, de manière qu'il rendit les lois à ses concitoyens¹⁸, et mourut depuis couvert de gloire, en combattant les ennemis de sa patrie. D'autres grands hommes fournissent des exemples du même genre. Si l'on avait fait mourir Miltiade pendant qu'il était tyran de la Chersonèse; si quelqu'un avait mis Cimon en justice lorsqu'il vivait publiquement avec sa propre sœur et l'eût accusé d'inceste¹⁹, ou si l'on avait traité de même Thémistocle pour son insolent libertinage²⁰, et qu'on l'eût banni de la République, comme les Athéniens en usèrent depuis envers Alcibiade pour de semblables excès de jeunesse, nous eussions perdu avec eux la bataille de Marathon, celle de l'Eurymédon, et celle qui a rendu à jamais fameuse cette côte d'Artémisium, sur laquelle, comme l'a dit Pindare :

*Le bras de l'immortelle Athènes,
Du Perse repoussant les chaînes,*

lorsqu'ils furent enfin renversés par la main visiblement dirigée de l'immortel Charlemagne, dont la gloire ne saurait plus s'accroître depuis qu'il a obtenu les folles censures du dix-huitième siècle. Si l'on excepte un point du globe divinement préservé, et même avec de malheureuses exceptions produites par les prévarications du peuple, toujours et partout a immolé l'homme; mais toujours aussi et partout, du moment où la plante humaine reçoit la greffe divine, le sauvageon laisse échapper l'aigreur originelle. *Miraturque novas frondes et non sua poma.*

¹⁸ Les anciens opposent toujours les lois à la royauté, et ils avaient raison. Tacite a dit dans ce sens: *Quelques peuples, ennuyés de leurs rois, préférèrent des lois* (*Ann.*, III, 6). En effet, partout où l'homme est réduit à lui-même, l'alternative est inévitable. La monarchie qui résulte du règne des lois et de celui d'un homme, réunis d'une manière plus ou moins parfaite, est une production du christianisme, et ne se trouvera jamais hors de son sein. Il faut remarquer cette expression de Plutarque: *Il rendait les lois*, sans ajouter *et la liberté*, comme a fait Amyot.

¹⁹ Cornelius Nepos absout Cimon de ce crime. Il observe qu'en épousant sa sœur Epinice, ce fameux Athénien put obéir à l'amour sans désobéir aux lois de son pays (*In Cim.*, V). Personne en effet n'ignore qu'à Athènes il était permis d'épouser la demi-sœur par le père, ou sœur consanguine, quoiqu'il ne le fut pas d'épouser la demi-sœur par la mère, que nous nommons utérine: or cette Epinice était seulement sœur de Cimon par le père. Les Grecs, pour le dire en passant, considéraient principalement la fraternité dans la mère commune; c'est pourquoi dans leur langue le mot de frère (*adelphos*) n'exprime dans ses racines que la communauté de mère; et ceci n'est point du tout une observation stérile. Homère voulant citer (*Il.*, XXIV, 47) la parenté la plus proche et la plus chère au cœur humain, nomme *le frère par la mère* (l'homo-gastrien) et *le fils*. Homère, veut exprimer dans cet endroit *le véritable frère*, ou *le frère tout-à-fait frère*, c'est-à-dire celui *qui a* la même mère, mais non celui qui n'a que la même mère (notion qui est exprimée dans notre langue par le mot d'*utérin*).

²⁰ Dans un temps où les mœurs des Athéniens conservaient encore l'ancienne sévérité, Thémistocle s'avisait un jour d'atteler quatre courtisanes, comme les chevaux d'un quadrigé et de les conduire ainsi à travers la place publique couverte de peuple. Athénée nous a conservé les noms de ces quatre effrontées. Elles se nommaient Lamis, Scyone, Satyre et Nannion.

*Fonda l'auguste liberté*²¹.

XII. Les grands caractères ne sauraient produire rien de médiocre ; et comme l'énergie qui est en eux ne peut demeurer oiseuse, toujours ils sont en branle comme les vaisseaux battus par les flots et par la tempête, jusqu'à ce qu'enfin ils soient parvenus à des habitudes fixes. Or, comme il peut arriver qu'un homme sans expérience dans l'agriculture méprise une terre qu'il verra couverte de broussailles, de plantes sauvages, d'eaux extravasées, de fange et de reptiles, tandis que le connaisseur tirera de ces signes mêmes, et d'autres semblables, des preuves de l'excellence de cette terre ; de même, les grands caractères sont sujets, dans leurs commencements, à pousser des fruits mauvais et désordonnés ; et nous, qui ne pouvons supporter ce que ces fruits ont d'épineux et d'offensant, nous imaginons qu'il n'y a rien de plus pressé que de réprimer par le fer cette fausse végétation ; mais celui qui en sait plus que nous, voyant déjà ce qu'il y a dans ces esprits de bon et de généreux, attend l'époque de la raison et de la vertu, où ces tempéraments robustes seront en état de produire des fruits dignes d'eux.

XIII. Mais en voilà assez sur ce sujet ; considérons maintenant si quelques nations grecques n'ont pas adopté avec beaucoup de raison la loi égyptienne qui ordonne *que si une femme enceinte est condamnée mort, on suspende le supplice jusqu'après sa délivrance*²² ; maintenant, au lieu d'une femme qui a conçu naturellement, imaginons un coupable qui *porte* dans le fond de son âme une bonne action, une grande pensée, un conseil salutaire, une invention utile : ne préférera-t-on pas d'une commune voix la clémence qui laisse mûrir et naître ces fruits de l'intelligence, à la justice précipitée qui les aurait fait avorter ? * Jusqu'ici, la comparaison est exacte : elle devient fautive ensuite, mais c'est au profit de la vérité ; car cet enfant que la mère condamnée doit mettre au monde ne peut lui-même sauver sa mère dont le sort est décidé, au lieu que cette bonne action que Dieu voit dans l'avenir, sera pour le coupable un mérite qui aura la force d'adoucir le supplice, peut-être même de le prévenir. Comment donc la suprême bonté pourrait-elle annuler ce mérite en le prévenant par une punition soudaine ? *

²¹ Voyez sur ces vers de Pindare, et sur la manière de les lire, les fragments de ce poète, dans l'édition de Heyne ; Gottingue, 1798, in-8°.

²² L'expression de Plutarque, quelques-uns d'entre les Grecs, suppose manifestement que tous les peuples de sa patrie, à beaucoup près, n'avaient pas adopté une loi aussi sage, et que dans la plus grande partie de la Grèce on exécutait les femmes enceintes ; ce qui montre combien il y avait encore de barbarie parmi ces nations *tant* et peut-être *trop* vantées.

XIV. Si Denys-le-Tyran eût été puni au premier moment de l'usurpation dont il se rendit coupable, il ne serait pas demeuré un seul Grec dans toute la Sicile; car les Carthaginois, qui s'emparèrent de ce pays, les en auraient tous chassés. Il en serait arrivé de même à la ville d'Apollonie, à celle d'Anactorium et à toute la presqu'île de Leucadie²³, si Périandre n'avait pas été puni longtemps après qu'il eut usurpé la domination sur ces contrées; et pour moi je ne doute pas que le châtement de Cassandre n'ait été différé jusqu'à ce que, par le moyen de ce meurtrier, la ville de Thèbes ne fût complètement rebâtie et repeuplée²⁴.

XV. Plusieurs des étrangers qui pillèrent le temple de Delphes pendant la guerre sacrée, passèrent en Sicile à la suite de Timoléon, et après avoir détruit les Carthaginois et détruit plusieurs gouvernements tyranniques, ils périrent enfin misérablement, comme ils l'avaient mérité; car les méchants sont quelquefois dans les mains de Dieu, comme des espèces de bourreaux dont il se sert pour châtier d'autres hommes encore plus coupables, puis il détruit à leur tour les bourreaux, et c'est ainsi, à mon avis, qu'il traite la plupart des tyrans. * Car lorsque les nations sont devenues criminelles à ce point qui amène nécessairement les châtements généraux, lorsque Dieu a résolu de les ramener à l'ordre par la punition; de les humilier, de les exterminer; de renverser les trônes ou de transporter les sceptres; pour exercer ces terribles vengeances, presque toujours il emploie de grands coupables, des tyrans, des usurpateurs, des conquérants féroces qui se jouent de toutes les lois: rien ne leur résiste, parce qu'ils sont les exécuteurs d'un jugement divin; mais pendant que l'ignorance humaine s'extasie sur leurs succès, on les voit disparaître subitement comme l'exécuteur, quand il a fini. * Tout ainsi donc qu'il y a dans quelques animaux venimeux certaines parties ou certains sucs utiles à la guérison des maladies; de même, lorsque Dieu voit que certains peuples ont besoin d'être châtiés et pour ainsi dire mordus, il leur envoie un tyran implacable ou des maîtres âpres et rigoureux; et il ne les délivre de ce supplice continué, que lorsqu'il a parfaitement purgé et rassaini tout ce qui était malade et corrompu dans eux. Ainsi, Phalaris fut donné aux Agrigentins et Marius aux Romains, comme deux remèdes de ce genre²⁵. On connaît aussi la

²³ Colonies illyriennes fondées par les Corinthiens, aujourd'hui Sainte-Maure, Pollina, etc.

²⁴ Il s'agit ici de la mort d'Alexandre-le-Grand, qui fut l'ouvrage de Cassandre, et qui précéda le rétablissement de Thèbes. L'antiquité croyait que toute la famille de Cassandre avait péri à cause de ce crime (Justin, XVI, 2).

²⁵ La justesse ordinaire de Plutarque semble l'abandonner ici. Pour que la comparaison des animaux venimeux fût exacte, il faudrait, par exemple, qu'au lieu de prendre des bouillons de vipère pour se guérir de certain maux, on fût obligé de se faire mordre par ces animaux.

réponse donné par l'Oracle aux Sycioniens, à propos d'un jeune garçon nommé Télétias qui avait été couronné aux Jeux Pythiques et qu'ils voulaient, sous prétexte qu'il était de leur pays, enlever de force aux Cléoniens qui prétendaient le retenir. Dans ce conflit de deux partis, qui ne voulaient céder ni l'un ni l'autre, le jeune homme fut mis en pièces; sur quoi le Dieu déclara expressément aux Sycioniens *qu'ils avaient besoin de maîtres toujours armés de fouet*; et en effet, ils passèrent successivement sous la main de trois tyrans, Orthagore, Myron et Clis-thènes qui surent bien les retenir dans le devoir, tandis que les Cléoniens, qui ne furent pas soumis au même remède, tombèrent en décadence et finirent par disparaître entièrement.

XVI. Homère parle quelque part de ce héros fils de Coprée, *d'un méprisable père, illustre rejeton*²⁶. Celui-là, à la vérité, ne paraît pas s'être illustré par d'éclatantes actions; mais, les descendants d'un Sysiphe, d'un Autolyque, d'un Phlégyas ont brillé en gloire et en vertu parmi les plus grands rois. Périclès, à Athènes, était né d'une famille maudite et dévouée. A Rome, Pompée surnommé le Grand était fils de ce Strabon pour qui le peuple romain avait conçu une telle haine, que lorsqu'après sa mort on portait son corps vers le bûcher, il fut arraché du lit funéraire, jeté à terre et foulé aux pieds. Où est donc le scandale si comme le jardinier ne coupe point l'épine avant d'en avoir détaché l'asperge²⁷, ou comme les habitants de la Lybie ne brûlent jamais les branches du ciste avant d'avoir retiré la gomme aromatique qui en découle, Dieu de même ne veut point couper par la racine certaines nobles et royales familles (quoique mauvaises d'ailleurs et malheureuses), avant qu'elles aient produit quelques rejetons dignes d'elles. Il eût beaucoup mieux valu pour les Phocéens que dix mille bœufs et autant de chevaux d'Iphitus²⁸, eussent été tués, ou que Delphes eût perdu beaucoup plus d'or et d'argent, que si des personnages tels qu'Ulysse ou Esculape²⁹ ne fussent point nés, et tant d'autres encore qui, nés de parents vicieux et méchants, ont été cependant d'excellents hommes, grandement utiles à leurs semblables.

²⁶ *Iliad.*, XV, 641.

²⁷ Il ne s'agit point ici d'asperges proprement dites, dont aucune ne se prête à la description que fait ici Plutarque; les anciens ont donné le même nom à une plante épineuse qui porte un fruit doux. Théophraste en a parlé dans son *Histoire des Plantes*; et Henri Etienne l'a cité au mot *asparagos*.

²⁸ Plutarque est accusé ici par les commentateurs d'une petite distraction, l'enlèvement des chevaux d'Iphitus étant totalement étranger à Ulysse. Heureusement *la vérité d'une fable* importe peu.

²⁹ Ulysse et Esculape descendaient d'Autolycus et de Phlégyas, qui sont nommés plus haut.

XVII. N'y a-t-il pas d'ailleurs des raisons de croire que la justice faite à propos vaut mieux que la justice faite sur-le-champ? Callippe d'Athènes, feignant d'être l'ami de Dion, le tua d'un coup de poignard: or il arriva que lui-même fut tué ensuite avec le même poignard, et par la main de ses propres amis. Mitius d'Argos ayant été tué dans une sédition, et le peuple étant depuis assemblé sur la place pour assister à des jeux, une statue de bronze tomba d'elle-même sur le meurtrier et l'écrasa. L'histoire de Bessus le Péonien, et celle d'Ariston l'Éteïen, l'un et l'autre chefs de milices étrangères, ne sont pas moins connues. Ce dernier, favorisé par les tyrans qui dominaient de son temps à Delphes, enleva l'or et les diamants de la reine Éryphile, déposés depuis longtemps dans le temple de cette ville, et il en fit présent à sa femme; mais le fils d'Ariston ayant depuis pris querelle avec sa mère, mit le feu à la maison, qui fut consumée avec tout ce qu'elle contenait³⁰. Bessus avait tué son père, et pendant longtemps ce crime fut ignoré; mais enfin, étant venu dîner un jour chez des amis, il s'avisa d'abattre un nid d'hirondelles, en le perçant de sa lance, et de tuer les petits. L'un des témoins de cette action s'étant écrié, comme il était bien naturel: *Comment donc, mon cher, vous permettez-vous quelque chose d'aussi peu raisonnable*³¹? *Eh! n'entendez-vous donc pas*, répondit Bessus, *que ces oiseaux ne cessent de crier contre moi et de m'accuser d'avoir tué mon père?* Cet aveu surprenant fut bientôt porté au roi, qui ordonna les recherches convenables. Le coupable fut convaincu et puni comme parricide. * Ces diverses punitions sont plus frappantes, et par conséquent plus utiles que si elles avaient suivi de près les crimes. *

XVIII. Tout ce discours, au reste, suppose, comme une proposition accordée, que la punition des coupables est retardée; mais je ne sais si, au lieu de suivre Platon qui nomme la peine une suivante du crime, il ne vaudrait pas mieux écouter Hésiode lorsqu'on voit des coupables illustres, environnés de serviteurs, distingués par une haute naissance et revêtus de grands emplois, on ne peut se

³⁰ L'antiquité est d'accord sur les malheurs arrivés aux violateurs du temple de Delphes. Il est certain, en thèse générale, que les sacrilèges ont toujours punis, et rien n'est plus juste; car le pillage ou la profanation d'un temple, même païen, suppose le mépris de ce Dieu (quel qu'il soit) qu'on y adore; et ce mépris est un crime, à moins qu'il n'ait pour motif l'établissement du culte légitime, qui même exclut sévèrement toute espèce de crimes et de violences. La punition des sacrilèges dans tous les temps et dans tous les lieux a fourni à l'anglais Spelman le sujet d'un livre intéressant, abrégé en français par l'abbé de Feller (Bruxelles, 1787; Liège, 1789; in-8°).

³¹ Les anciens croyaient, et cette idée n'est pas encore absolument effacée de nos jours (*Génie du Christianisme*, tom. VI, ch. 6), qu'il y avait quelque espèce de mal à détruire le nid de notre concitoyenne l'hirondelle, oiseau remarquable par le bon sens qui lui a fait découvrir qu'il est bon de se faire protéger par les êtres plus forts que nous, mais sans se laisser toucher.

déterminer à croire qu'ils soient punis, jusqu'à ce qu'on les voie poignardés ou précipités; ce qui est cependant moins une punition que la fin et le commencement de la punition³². * Que sont donc ces prétendus *retards* dont on fait tant de bruit? En premier lieu, nous appelons de ce nom, dans notre ignorance, *le temps que la Justice divine emploie à soulever l'homme qu'elle veut précipiter*; mais si nous voulons d'ailleurs nous exprimer rigoureusement, il n'y a point de retard; car c'est une loi divine que le supplice commence toujours avec le crime. L'ingénieuse antiquité a dit que la peine est boiteuse: sans doute qu'elle n'atteint pas tout de suite le coupable; mais jamais elle ne cesse de le poursuivre; et le bruit de sa marche, que nous appelons *remords*, tourmente sans relâche le coupable; de manière que lorsqu'elle le saisit enfin, ce n'est plus que la fin du supplice. * Hérodique de Sélibrée³³ parvint, en mêlant la gymnastique aux remèdes intérieurs, à trouver un palliatif dont il fit le premier usage sur lui-même, contre la phtisie, maladie qui jusqu'à lui avait résisté entièrement à tous les remèdes; sur quoi Platon disait *que ce médecin, et pour lui et pour les autres, avait inventé l'art de faire durer la mort*. * Ce mot heureux est applicable à la punition des méchants: on la croit lente, parce qu'elle est longue; et parce que les coupables vieillissent sous la peine, on dit que la peine n'atteint que leur vieillesse.

XX. Ajoutons encore que ce mot de *longtemps* n'a de sens que par rapport à nous; car la plus longue vie humaine, pour Dieu, est un instant. Qu'un méchant soit puni divinement au moment même où il a commis son crime, ou qu'il le soit trente ans après, c'est comme si la justice humaine, au lieu de le faire pendre ou torturer le matin, ne l'envoyait au supplice que l'après-midi. En attendant, la vie est pour le coupable une véritable prison, qui ne lui laisse aucun espoir de fuite. Que si, dans cette position, il donne de grands festins; s'il répand des grâces et des largesses; s'il entreprend des affaires importantes; il ressemble au prisonnier, qui s'amuse à jouer aux dés et aux échecs pendant que la corde qui doit l'étrangler pend déjà sur sa tête. Si cette comparaison ne paraît pas juste, qu'est-ce qui pourra nous empêcher de soutenir de plus, en parlant d'un crimi-

³² Si l'on suit bien le raisonnement de Plutarque, si l'on fait attention à la manière dont il rattache dans ce chapitre la première partie de son discours à la seconde, par une particule ayant la valeur de *car*, on ne pourra douter qu'il ne s'agisse ici d'exécutions réelles. Si l'on adopte l'opinion contraire, on sera peut-être surpris de l'épithète que Plutarque donne ici aux comédiens en général (*Kakourgous*), qu'Amyot traduit faiblement par des gens qui ne valent rien, ce qui pourra paraître dur à certaines personnes; mais les anciens sont faits ainsi: les Athéniens seuls exceptés (et même pas tout-à-fait exceptés), ils font peu de grâce à l'état de comédien. «C'est une misérable profession», dit Cicéron.

³³ Ancien médecin qui fut le maître d'Hippocrate.

nel détenu et condamné à mort, *qu'il a échappé à justice*, parce qu'on ne lui a pas encore coupé la tête? Et pourquoi n'en dirions-nous pas autant de celui qui a bu la ciguë, et qui se promène dans sa prison en attendant la pesanteur des jambes, l'extinction du sentiment et les glaces de la mort? Si nous voulons ne compter pour rien les souffrances les angoisses et les remords qui déchirent la conscience du méchant, il vaudrait autant dire que le poisson qui a mordu l'hameçon n'est point encore pris jusqu'à ce qu'il soit grillé ou dépecé dans nos cuisines. Le crime est pour nous un véritable hameçon dont la volupté est l'amorce l'instant même où le méchant la saisit, *il est pris*; il devient prisonnier de la Justice divine: sa conscience le traîne et l'agite douloureusement comme le poisson qui, ne vivant plus que pour souffrir, se débat vainement sous la main qui l'entraîne à la mort. Il en coûte à l'homme de bien pour faire de grands sacrifices à la vertu, pour surmonter ses inclinations les plus chères et les plus entraînant; mais lorsqu'enfin il s'est rendu maître de lui-même, il en est récompensé par les torrents d'une volupté divine qui coulent dans son cœur. Il arrive précisément le contraire au méchant: le crime se présente à ses yeux sous les couleurs les plus séduisantes, mais à peine est-il consommé que ce charme trompeur disparaît et ne laisse après lui que d'affreux tourments.

XXI. L'audace qui est naturelle aux grands coupables ne leur sert en effet que pour commettre les crimes; car l'impétuosité de la passion qui les pousse est une espèce de vent qui leur manque d'abord après, de manière qu'ils demeurent sans mouvement, livrés au supplice des terreurs religieuses. * Mille fantômes sinistres se présentent à l'imagination du coupable, il se fuit sans cesse et se retrouve toujours. La nuit surtout est terrible pour lui, car le sommeil tranquille n'est donné qu'à la vertu. C'est pendant la nuit que le crime, forcé d'habiter avec lui-même, se voit tel qu'il est, se touche pour ainsi dire, et se fait horreur³⁴ *. Il me semble donc que Stésichore a peint le songe de Clytemnestre avec une grande vérité de coloris; et d'une manière d'ailleurs très conforme à l'histoire, lorsqu'il nous représente Oreste qui apparaît la nuit à sa mère.

*Il semblait s'élaner de la gueule sanglante
D'un dragon qui planait sur la reine tremblante.*

³⁴ *Perfugium videtur omnium laborum et dinum esse somnus, at ex eo ipso plurimae curae metusque nascuntur*: c'est-à-dire, le sommeil qui devait être le baume de la vie en devient le poison (Cic., *De divin.* II, 72.).

Car les visions qui nous viennent dans les songes, les apparitions de fantômes en plein jour, les réponses des oracles, les prodiges célestes, tous les signes enfin de l'intervention divine, causent de grands troubles et des frayeurs mortelles à tous les hommes qui se sentent accusés par leur conscience. Apollodore, * tyran cruel de Cassandra, dans la Thrace, songea une nuit, que les Scythes le faisaient bouillir après l'avoir écorché vif, et que son cœur en cuisant murmurait du fond de la chaudière: *C'est moi qui suis l'auteur des tourments que tu souffres*³⁵. Une autre fois, il crut voir ses propres filles qui tournaient autour de lui, enflamme comme des tisons ardents. Hipparque, fils de Pistrate, songea peu de temps avant sa mort que Vénus, tenant du sang dans une coupe, lui en jetait au visage. Les amis de Ptolémée, surnommé la Foudre, crurent voir en songe Séleucus appelant ce prince en justice, par-devant les loups et les vautours qui étaient les juges. Le roi Pausanias, se trouvant à Byzance, s'était fait amener par force une jeune fille de condition libre et de bonne maison, nommée Cléonice, dans le dessein de passer la nuit avec elle; mais comme il était endormi lorsqu'elle entra, il s'éveilla en sursaut, et la prenant pour un ennemi qui venait le surprendre, il la tua sur la place. Dès lors, pendant son sommeil, il voyait souvent apparaître cette fille qui lui disait :

*Malheur à l'homme entraîné par ce vice!
Marche au supplice*³⁶.

Tant qu'à la fin, fatigué de cette apparition qui ne cessait de l'obséder, il se vit forcé de s'en aller jusqu'à la ville d'Héraclée, qui possédait un temple où l'on évoquait les âmes des morts; et là, ayant fait les sacrifices ordinaires d'expiation et les libations qui se font sur les tombeaux, il fit tant que Cléonice lui apparut, et lui dit que, *lorsqu'il serait de retour à Lacédémone, il trouverait la fin de ses peines*; et en effet à peine fut-il arrivé dans sa patrie qu'il y perdit la vie, il paraît donc qu'en partant de la supposition que l'âme n'a plus de sentiment après la mort, et que le terme de la vie est celui de toute peine et de toute récompense, on pourrait soutenir à bon droit, à l'égard des méchants qui seraient frappés et mourraient d'abord après leurs crimes, que les Dieux les traitent avec une douceur excessive: * en effet, les plus inconséquents des hommes seraient ceux qui, se refusant à la croyance de l'immortalité, reprocheraient cependant à la Divinité de laisser vivre

³⁵ Ce cœur disait la vérité; car nous avons été assurés depuis que tout crime part du cœur (Matth. X, 19). Et ce n'est pas sans raison que les hommes sont convenus de se frapper la poitrine pour exprimer le repentir.

³⁶ Le mot grec *Hybris*, qui n'a point d'analogie dans notre langue, renferme les trois idées d'injure, de violence et d'immoralité; il n'est rendu que bien faiblement par celui d'injustice.

les méchants ; car demander, dans cette supposition, que le méchant meure, c'est demander expressément qu'il échappe à la vengeance ; il faudrait au contraire, dans ce cas, demander pour lui la vie, c'est-à-dire, le prolongement de son supplice. Il n'y a pas de propos plus léger ni malheureusement plus commun que celui-ci : *Comment, sous l'œil d'une Providence juste, un tel homme peut-il vivre tranquille ?*

— *Tranquille !* Comment donc sait-on qu'il est tranquille ? Il est condamné au contraire à vivre sous le fouet des furies ; il faut que le châtiment s'accomplisse. S'il mourait, on ne manquerait pas de dire : *Est-il possible qu'un tel homme soit mort tranquillement dans son lit ?* Il faudrait donc, pour contenter nos petites conceptions, que le coupable fût frappé miraculeusement au moment même où il le devient, c'est-à-dire qu'il faudrait exclure le repentir. En vérité, nous serions bien malheureux si Dieu était impitoyable comme l'homme ! Qui ne voit d'ailleurs que si le châtiment suivait infailliblement et immédiatement le crime, il n'y aurait plus ni vice ni vertu, puisque l'on ne s'abstiendrait du crime que comme l'on s'abstient de se jeter au feu ? La loi des esprits est bien différente : la peine est retardée, parce que Dieu est bon ; mais elle est certaine, parce que Dieu est juste. *Ne croyez pas, dit Platon, pouvoir jamais échapper à la vengeance des Dieux ; vous ne sauriez être assez petit pour vous cacher sous la terre, ni assez grand pour vous élancer dans le ciel ; mais vous subirez la peine qui vous est due, ou dans ce monde ou dans l'autre, dans l'enfer ou dans un lieu encore plus terrible³⁷, où vous serez transportés après votre mort.*

³⁷ On voit que par le mot Enfer (HADÈS), Platon n'entend qu'un lieu de tourments expiatoires, *lugentes campos* ; désignant ensuite, par *ce lieu encore plus terrible*, notre Enfer proprement dit, il établit cette distinction des supplices temporaires ou éternels, en d'autres endroits de ses *Œuvres* et notamment dans sa *République* (lib. X, tom. VII, p. 325) ; et dans le *Gorgias* (tom. IV, pp. 168-169). Il est bien vrai que quoique la plus haute antiquité ait cru à l'Enfer et au Purgatoire, ces deux idées n'étaient néanmoins ni générales, ni dogmatiques, elles ne pouvaient être distinguées clairement par deux mots opposés et exclusifs l'un de l'autre : quelquefois cependant l'opposition entre le Hadès et le Tartare paraît incontestable (Plat., *ibid.*, p. 326). Mais ailleurs Platon les confond et place dans le même lieu, c'est-à-dire dans le Tartare, des peines à temps et des peines éternelles (*ibid. in Gorg.*, p. 170). Ces variations, comme on voit ne touchent point le fond de la doctrine. Au reste, si Platon menace le crime en si beaux termes, il n'est pas moins admirable lorsqu'il console le juste. « Jamais, dit-il, les dieux ne perdent de vue celui qui se livre de toutes ses forces au désir de devenir juste et de se rendre par la pratique de la vertu semblable à Dieu, autant que la chose est possible à l'homme. Il est naturel que Dieu s'occupe sans cesse de ce qui lui ressemble. Si donc vous voyez le juste sujet à la pauvreté, à la maladie, ou à quelque autre de ces choses qui nous semblent des maux, tenez pour sûr qu'elles finiront par lui être avantageuses ou pendant sa vie ou après sa mort (id. *de leg.*, X, tom. VII, p. 302). » On croit lire St. Augustin ou Bourdaloue. Observons bien cette expression : « Jamais les dieux ne perdent de vue celui qui s'efforce de se rendre semblable à DIEU. Platon s'est-il

XXII. Quand une longue vie n'amènerait pour le méchant aucune punition matérielle et exemplaire, elle servirait au moins à le convaincre par l'expérience la plus douloureuse qu'il n'y a ni paix ni bonheur pour le crime, et qu'après nous avoir exposés à toutes sortes de peines et de dangers, il ne nous laisse enfin que l'affreux remords. Lysimaque, forcé par la soif de livrer aux Gètes et sa personne et son armée, s'écria après qu'il eut bu, étant déjà prisonnier : O Dieux ! que je suis lâche de m'être privé d'un si grand royaume pour un plaisir si court³⁸ ! Cet homme cependant était excusable d'avoir cédé à un besoin physique contre lequel la volonté ne peut rien ; mais lorsque, entraîné par le désir effréné des richesses, par l'ambition ou par l'attrait d'un plaisir infâme, un malheureux a commis quelque action détestable bientôt la soif du désir se trouvant éteinte, et la rage de la passion ne l'agitant plus, il voit qu'au lieu de ce triste fantôme de plaisir qu'il poursuivait avec tant d'ardeur, il n'a trouvé que le trouble, l'amertume et les regrets. Alors, mais trop tard, il se reproche d'avoir empoisonné sa vie entière ; de l'avoir livrée aux frayeurs, aux tristes souvenirs, aux repentirs cuisants, à la défiance du présent, à la crainte de l'avenir, pour se procurer de misérables jouissances qui ont passé comme l'éclair³⁹. C'est ainsi qu'Ino s'écrie sur nos théâtres, en se rappelant son crime :

*Femme, dont la tendresse assoupit ma douleur !
O que ne puis-je encore, au sein de l'innocence,
Vivre en paix sous le toit qui couvrit mon enfance !
Je n'éprouverais pas l'épouvante et l'horreur
Que verse dans mon âme un souvenir rongeur.*

XXIII. Mais je crois que ce retour amer est commun à tous les coupables. Il n'en est pas un qui ne se dise à lui-même : *O que ne puis-je chasser le souvenir de tant de crimes ! Que ne puis-je me délivrer du remords et commencer une autre vie !*
* Si l'on pouvait voir dans nos cœurs livrés aux passions criminelles, on y verrait les tourments du Tartare : *car pour moi je suis persuadé que les grands criminels et*

exprimé ainsi à dessein ? ou bien n'a-t-il fait qu'obéir au mouvement d'une âme naturellement chrétienne ? Comme on voudra.

³⁸ Plutarque lui-même (ou quelqu'autre) raconte ailleurs la même anecdote, avec quelque variation. Il fait dire à Lysimaque : *O Dieux ! pour quel misérable plaisir je viens de me faire esclave, de roi que j'étais !* (Apopht. Reg. et Impr. edit. Steph. T. II, p. 160.) Peut-être que Lysimaque ne dit ni d'une manière ni de l'autre. En lisant les anciens historiens, il ne faut jamais oublier qu'ils sont tous plus ou moins poètes.

³⁹ Attendre la peine c'est la souffrir, et la mériter c'est l'attendre (Sen. Ep. CV).

*les impies surtout n'ont besoin d'aucun Dieu, ni d'aucun homme pour les tourmenter, puisque leurs vices sont autant de serpents qui les déchirent, et qu'il leur suffit de vivre pour souffrir. Où sont pour eux les douceurs de l'amitié et de la confiance? Le méchant ne peut voir dans les hommes que des ennemis. Continuellement en garde contre ceux qui le connaissent et qui le blâment, il ne se défie pas moins de ceux qui le louent sans le connaître, car sa conscience lui dit assez que ceux qui rendent hommage à des vertus imaginaires, se déclarent par là même ennemis de ceux qui ne les possèdent pas. Ainsi, il ne croit personne, il ne se fie à personne, il n'aime personne; il finit par se déplaire à lui-même, par se haïr enfin, et toute sa vie il n'est ses yeux qu'un objet d'abomination.**

XXIV. * Mais pour examiner plus à fond cette question du retard des punitions divines, il faut considérer que Dieu, ayant assujéti l'homme au temps⁴⁰, a dû nécessairement s'y assujéti lui-même. Ceux qui demandent *comment il a fallu tant de temps à Dieu pour faire ceci ou cela*, font preuve d'une grande faiblesse de jugement : ils demandent un autre monde, un autre ordre de choses ; ils ignorent également Dieu et l'homme : aussi les sages qui ont examiné à fond ce sujet, non seulement n'ont point été scandalisés de ces délais dans les vengeances divines ; mais en généralisant la question, ils ont cru que cette lenteur dans les opérations de la toute-puissante sagesse était comme le sceau et le caractère distinctif de la Divinité. Euripide avait fait une étude particulière de l'ancienne théologie, et il tenait à grand honneur d'être versé dans ces sortes de connaissances, car c'est de lui-même qu'il parle, quoique à mots couverts, dans ce chœur de la tragédie d'Alceste, où il dit :

*Les Muses, dans le sein des nues,
Soutiennent de mon vol l'essor audacieux,
Et des sciences inconnues
Les secrets ont été dévoilés à mes yeux⁴¹.*

Or ce poète, en parlant de la Divinité, a écrit ce vers remarquable dans sa tragédie d'Oreste :

Elle agit lentement, car telle est sa nature⁴².

⁴⁰ *Tempora patimur*, a fort bien dit Juste-Lipse (Physio. Stoic. dissert. X VII).

⁴¹ Euripid., *Alc.* act. V, v. 965.

⁴² J'avoue l'impuissance où je me trouve de traduire ces vers d'une manière tolérable. Il faudrait que la décence permit de dire : *Dieu est fait ainsi*. Le bon Amyot a dit en deux vers (ou

En quoi il me paraît justifier parfaitement la réputation qu'il ambitionnait d'homme profondément versé dans les sciences divines ; car il n'y a rien de si vrai ni de si important que cette maxime ; en effet, l'homme, tel qu'il est, ne peut être gouverné par la Providence, à moins que l'action divine, à son égard, ne devienne pour ainsi dire humaine ; autrement elle anéantirait l'homme au lieu de le diriger. *

XXV. * Ce caractère de la Divinité, senti par tous les hommes, a produit une croyance qui choque la raison humaine, et qui cependant est devenue un dogme universel parmi les hommes de tous les temps et de tous les lieux. Tout le monde a cru, sans exception, qu'un méchant n'ayant point été puni pendant sa vie, il peut l'être dans sa descendance, qui n'a point participé au crime, de manière que l'innocent est puni pour le coupable ; ce qui révolte tout à fait la raison ; car puisque nous blâmons tous les jours des tyrans qui ont vengé sur des particuliers, sur des familles, et même sur les habitants d'une ville entière, des crimes commis par les ancêtres de ces malheureux, comment pouvons-nous attribuer à la Divinité des vengeances que nous jugeons criminelles ? Y a-t-il moyen de comprendre que le courroux céleste s'étant comme perdu sous terre, à la manière de certains fleuves, au moment où le crime se présentait à la vengeance, en ressorte tout à coup et longtemps après pour engloutir l'innocence ? *

XXVI. * Ces doutes se présentent d'abord à tous les esprits ; cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, il arrive une chose fort extraordinaire ; c'est que l'absurdité même de la chose, telle qu'elle se présente au premier abord, commence à la rendre vraisemblable. On ne peut s'empêcher de se demander : « Comment une opinion aussi révoltante, du moins pour le premier coup d'œil, a pu devenir la croyance de tous les hommes ; et si elle ne serait point appuyée peut-être sur quelque raison profonde que nous ignorons ? » Et ce premier doute amène bientôt des réflexions qui tournent l'esprit dans un sens tout opposé. *

XXVII. Rappelons-nous la fête que les Grecs ont célébrée naguère en l'hon-

deux lignes), *de jour en jour s'il dilaye et diffère, telle est de Dieu la manière ordinaire* (*Ibid. de sera num. vind.* c. 2). S. Chrysostôme a dit dans le même sens : Dieu qui fait tout ne fait rien brusquement (*Serm. IV, in Epist. ad Colos. ad v. 25*). Et Fénelon a remarqué la leçon que nous donne l'Écriture Sainte, lorsqu'elle nous apprend que Dieu accomplit l'ouvrage de la création en six jours (*Œuvr. Spirit.*, tom. I. *Lettre sur l'infini*, quest. II^e). Mais pourquoi donc ces lenteurs ? pourquoi ne créa-t-il pas l'univers comme la lumière ? — Pourquoi ? — Parce qu'il est Dieu. *Il est lent dans son œuvre, et telle est sa nature.*

neur des familles dont les ancêtres avaient eu l'honneur de voir leur demeure honorée par la présence des Dieux⁴³; rappelons-nous les honneurs extraordinaires décernés aux descendants de Pindare; ces témoignages de la reconnaissance publique, ces distinctions personnelles, si justement accordées par la loyauté de nos pères nous pénètrent de joie et d'admiration. Il faudrait, pour n'y pas applaudir, avoir, comme le dit ce même Pindare, *un cœur de métal forgé dans un feu glacé*; Sparte ne célèbre-t-elle pas encore la mémoire de son fameux Terpandre? Dans ses festins publics le héraut, après qu'on a chanté l'hymne d'usage, ne crie-t-il pas: *Mettez à part la portion due aux descendants de Terpandre*? Les Héraclides ne jouissent-ils pas du droit de porter des couronnes? Et la loi de Sparte n'a-t-elle pas statué que cette prérogative serait inviolablement conservée aux descendants d'Hercule, en reconnaissance ces services signalés qu'il avait jadis rendus aux Grecs sans en avoir jamais reçu aucune récompense? Je ne finirais pas si je voulais raconter les honneurs publics rendus à certaines familles en mémoire d'un ancêtre illustre. Cette dette de la reconnaissance, payée aux descendants d'un grand personnage, est un sentiment universel. Il est infiniment naturel à l'homme, au point que les gens envieux sont moins choqués de cette distinction que de toutes les autres, quoiqu'elle ne puisse supporter l'épreuve du simple raisonnement.* Or il me semble qu'un sentiment aussi universel peut fournir à la philosophie un merveilleux sujet de méditation, et que nous y apprenons d'abord à ne pas tant nous hâter de crier à l'injustice lorsque nous verrons un fils puni pour les crimes de son père; car il faudrait, par la même raison, nous élever contre les honneurs rendus à la noblesse: en effet, si nous avouons que la récompense des vertus ne doit point se borner à celui qui les possède, mais qu'elle doit se continuer à ses descendants, il doit nous paraître tout aussi juste que la punition ne cesse point avec les crimes, mais qu'elle atteigne encore la postérité du malfaiteur. Si nous applaudissons aux honneurs qu'Athènes a décernés aux descendants de Cimon, approuvons donc aussi, et par la même raison, cette république lorsqu'elle déclare à jamais maudite et bannie de son territoire la postérité de ce Lacharès* qui tyrannisa sa patrie pendant quatre ans, et la quitta ensuite après avoir pillé les temples et le trésor public. Mais ce n'est point ainsi que nous raisonnons: nous admettons un principe dont nous rejetons en même temps la conséquence nécessaire, et les contradictions ne nous coûtent rien, pourvu qu'elles nous fournissent la matière d'un reproche contre les Dieux.* Si la famille d'un méchant est détruite, ils sont injustes; et si elle prospère, ils sont injustes encore: voilà comment la Providence est jugée; on la méconnaît ou on la chicane. Ne com-

⁴³ La Théoxénie.

mettons point la même faute, et servons-nous au contraire des raisonnements qui viennent d'être exposés, comme d'une espèce de barrière pour écarter de nous ces discours aigres et accusateurs.

XXVIII. Mais reprenons le fil qui doit nous guider dans le labyrinthe obscur des jugements de Dieu, et marchons prudemment, retenant pour ainsi dire notre esprit dans le cercle d'une humble et timide retenue, et nous attachant toujours à ce qu'il y a de plus vraisemblable, * sans jamais permettre à nos pensées de s'égarer et de devenir téméraires, * et songeant surtout que les choses matérielles qui nous environnent présentent des mystères tout aussi inconcevables, et que nous sommes cependant forcés de recevoir. Je ne sais pourquoi, par exemple, l'action à distance de temps nous paraît moins explicable que l'action à distance de lieu. On demande pourquoi les Phocéens et les Sybarites sont punis pour les crimes commis par leurs pères? et moi je demande pourquoi Périclès mourut, et pourquoi Thucydide fut mis en danger par une maladie née en Éthiopie⁴⁴? * Il est aisé de répondre que la peste fut apportée dans Athènes par un Éthiopien; mais c'est ce qu'il faudrait prouver, et expliquer de plus comment cet homme ne mourut pas en chemin, ou comment les pays intermédiaires ne furent pas infectés: au reste, ce n'est qu'un exemple, *et il y a entre les choses d'un ordre supérieur, comme entre les choses naturelles, des liaisons et des correspondances secrètes, dont il est impossible de juger autrement que par l'expérience, les traditions et le consentement de tous les hommes.* *

XXIX. *Tout ceci se rapporte à l'homme considéré individuellement; mais si nous venons le considérer dans son état d'association, il semble qu'il n'y a plus de difficulté, et que la vengeance divine tombant sur un état ou sur une ville longtemps après la mort des coupables, ne présente plus rien qui choque notre raison. * Un état, en effet, est une même chose continuée, un tout, semblable à un animal qui est toujours le même et dont l'âge ne saurait altérer l'identité. L'état étant donc toujours *un*, tandis que l'association maintient l'unité, le mérite et le blâme, la récompense et le châtement, pour tout ce qui est fait en commun, lui sont distribués justement comme ils le sont à l'homme individuel. Si l'on prétend diviser l'état par sa durée pour en faire plusieurs, en sorte, par exemple, que celui du siècle précédent ne soit pas celui d'aujourd'hui; autant vaut diviser aussi l'homme de la même manière, sous prétexte que celui d'aujourd'hui, qui

⁴⁴ Il s'agit ici de la grande peste d'Athènes, décrite par Thucydide (II, 47) et par Lucrèce, d'après ce grand historien (*de N. R.*, VI, 1136).

est vieux, n'est pas le même que celui qui était jeune il y a soixante ans. C'est le sophisme plaisant d'Epicharme, disciple de Pythagore, qui s'amusait à soutenir que l'homme qui a emprunté de l'argent n'est pas tenu de le restituer, vu qu'au moment de l'échéance il n'est plus *lui*, le débiteur primitif étant devenu un autre homme; et que celui qu'on a prié hier à souper vient aujourd'hui se mettre à table sans invitation, parce qu'il a changé dans l'intervalle: cependant, le temps amène encore plus de différence dans l'homme individuel que dans les villes ou les états; car celui qui aurait vu Athènes il y a trente ans y retrouverait aujourd'hui les mêmes mœurs, les mêmes plaisirs, les mêmes goûts rien enfin n'aurait changé, tandis que si vous passez quelques années sans voir un homme, quelque familier que vous soyez avec lui, vous aurez peine à le reconnaître au visage, et qu'à l'égard de son être moral il aura si fort changé d'habitudes, de systèmes et d'inclinations, que vous ne le reconnaîtrez plus du tout. Et cependant, personne ne révoque en doute l'identité de l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort: croyons donc pareillement à celle des cités et des états⁴⁵, à moins que nous ne voulions abuser de l'idée d'Héraclite qui soutenait avec beaucoup de raison dans un certain sens, *qu'il est impossible de se baigner deux fois dans la même rivière*⁴⁶.

XXX. Mais si l'état doit être considéré sous ce point de vue, il en doit être de même d'une famille provenant d'une souche commune, dont elle tient je ne sais quelle force cachée, je ne sais quelle communication d'essence et de qualités, qui s'étend à tous les individus de la lignée. Les êtres produits par voie de génération ne ressemblent point aux productions de l'art. A l'égard de celle-ci,

⁴⁵ M. Wittenbach a cru devoir observer ici que, tout le raisonnement de Plutarque, dans ce chapitre, suppose plus d'esprit que de justesse. « Car, dit-il, ce raisonnement n'est concluant que suivant l'opinion des hommes, mais il ne saurait s'appliquer à Dieu auquel les actions de chaque individu sont connues. » J'ose croire que cet habile homme se trompe évidemment, et que lui-même a prononcé le mot qui le condamne en avouant que le raisonnement de Plutarque est juste dans l'opinion des hommes, car c'est précisément de l'opinion des hommes qu'il s'agit ici. Sans doute Dieu qui connaît les actions de tous les hommes ne sera pas embarrassé de rendre à chacun selon ses œuvres, mais sans doute aussi Dieu, qui est auteur de la société, est de même l'auteur de cette morale qui résulte des associations politiques. Si donc une ville est coupable comme ville, il faut qu'elle soit punie comme ville; autrement les hommes diraient: « Cette ville qui a commis tant de crimes prospère cependant, etc. » L'Écriture Sainte est remplie de menaces faites et même de châtimens exécutés sur les nations comme nations (Cf. Ezech. XXVI, v. 14 et sq).

⁴⁶ Heracl., apud Plat., in *Cratylus* (Opp. tom. III, edit. Bip. p. 68, 69.). Mais ce Cratyle, le même, à ce qui paraît, qui a donné son nom au dialogue de Platon, trouvait encore cette proposition inexacte: « Car, disait-il, il n'est pas possible de se baigner dans le courant même une fois. » Ce qui est vrai en suivant à la rigueur l'idée d'Héraclite (Aristote, *Métaph.*, III, 5.).

dès que l'ouvrage est terminé, il est sur-le-champ séparé de la main de l'ouvrier et ne lui appartient plus il est bien fait *par lui*, mais non *de lui*. Au contraire, ce qui est engendré provient de la substance même de l'être générateur ; tellement qu'il tient de *lui* quelque chose qui est très justement puni ou récompensé pour *lui*; car ce quelque chose est *lui*. Que si, dans une matière de cette importance, il était permis de laisser seulement soupçonner qu'on ne parle pas sérieusement, je dirais que les Athéniens firent plus de tort à la statue de Cassandre lorsqu'ils la firent fondre ; et que les Syracusains en firent plus au corps du tyran Denys, qu'ils n'en auraient fait à la descendance de ces deux tyrans, si l'un et l'autre peuple avait sévi contre elle ; car enfin la statue de Cassandre ne tenait rien de lui, et le cadavre de Denys n'était pas Denys ; au lieu que les enfants des hommes vicieux et méchants sont une dérivation de l'essence même de leurs pères. Ce qu'il y avait dans ceux-ci de principal, ce qui vivait, ce qui se nourrissait, ce qui pensait et parlait, est précisément ce qu'ils ont donné à leurs fils : il ne doit donc point sembler étrange ni difficile à croire qu'il y ait entre l'être générateur et l'être engendré une sorte d'identité occulte, capable de soumettre justement le second à toutes les suites d'une action commise par le premier.

XXX. Que doit-on appeler *bon* dans la médecine ? c'est ce qui guérit ; et l'on rirait à bon droit de celui qui reprocherait au médecin de commettre une injustice envers la jambe en la cautérisant pour débarrasser la tête ou la poitrine, ou qui blâmerait les opérations de la chirurgie comme cruelles ou immorales. Or il me semble qu'on ne doit pas trouver moins ridicule celui qui croirait que, dans la médecine spirituelle, c'est-à-dire dans les châtements divins, il peut y avoir autre chose de *bon* que ce qui guérit les vices qui sont les maladies de l'âme. Celui-là sans doute aurait oublié que souvent un maître d'école, en châtant un écolier, retient tous les autres dans le devoir, et qu'un grand capitaine en faisant décimer ses soldats peut ramener le reste à l'obéissance et sauver l'État ; comme le chirurgien peut sauver les yeux en ouvrant la veine du bras ou de la jambe. Il y a entre les âmes comme entre les corps une véritable communication de mouvement *, de manière qu'un seul coup frappé sur une âme par la main divine peut se propager sur d'autres, par des chocs successifs, jusqu'à des bornes que nous ignorons. *

XXXII. Tout ce raisonnement, au reste, suppose l'immortalité de l'âme ; car il suppose que Dieu nous distribue les biens et les maux suivant nos mérites. Or c'est la même chose de soutenir que Dieu se mêle de la conduite des hommes, ou de soutenir que nos âmes sont immortelles : car s'il n'y avait en nous rien

de divin, rien qui lui ressemblât, c'est-à-dire, rien d'immortel; et si les âmes humaines devaient se succéder comme les feuilles dont la chute a fourni une si belle comparaison au divin Homère⁴⁷, Dieu ne daignerait pas s'occuper de nous: mais puisqu'au contraire il s'en occupe sans relâche, *puisque'il ne cesse de nous instruire, de nous menacer, de nous écarter du mal, de nous rappeler au bien, de châtier nos vices, de récompenser nos vertus, c'est une marque infaillible* qu'il ne nous a pas créés comme des plantes éphémères et qu'il ne se borne pas à conserver un instant nos âmes *fraîches et verdoyantes*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans une vile chair, comme les femmes attachées aux jardins d'Adonis conservent, à ce qu'on dit, les fleurs dans de fragiles vases de terre⁴⁸, mais qu'il a mis dans nous une véritable racine de vie, qui doit un jour germer dans l'immortalité.*

« Il faut, disait Platon, croire en tout les législateurs, mais particulièrement sur l'âme, lorsqu'ils nous disent qu'elle est totalement distincte du corps et que c'est elle qui est le *moi*; que notre corps n'est qu'une espèce de fantôme qui nous suit; que le *moi* de l'homme est véritablement immortel; que c'est ce que nous appelons âme, et qu'elle rendra compte aux Dieux, comme l'enseigne la loi du pays; ce qui est également consolant pour le juste et terrible pour le méchant. Nous ne croirons donc point que cette masse de chair que nous enterrons soit l'*homme*, sachant que ce fils, ce frère, etc., que nous croyons inhumer est réellement *parti* pour un autre pays, après avoir terminé ce qu'il avait à faire dans celui-ci⁴⁹. »

XXXIII. Et voyez comment toutes les cérémonies de la Religion supposent l'immortalité. Elle nous avertit de courir aux autels dès qu'un homme a quitté cette vie, et d'y offrir pour lui des oblations et des sacrifices expiatoires. Les honneurs de toute espèce rendus à la mémoire des morts attestent la même vérité⁵⁰.

⁴⁷ *Les hommes se succèdent comme les feuilles des bois. Le souffle de l'hiver répand sur la terre ces feuilles desséchées; mais bientôt la forêt reverdissante en pousse de nouvelles, car l'heure du printemps arrive de nouveau. Tel est aussi le sort des humains. Une génération est produite et l'autre disparaît. Iliad. VI. 146, 149. Nous lisons dans l'Ecclésiastique: Toute chair se fane comme l'herbe et comme les feuilles qui croissent sur les arbres verts. Les unes naissent et les autres tombent: ainsi dans cette génération de chair et de sang, les uns meurent et les autres naissent. Eccl. XIX, 18, 19.*

⁴⁸ Un passage curieux de Platon permettrait de croire que les hommes préposés à ces jardins possédaient le secret de produire une végétation artificielle véritablement merveilleuse, puisqu'ils auraient pu en huit jours porter à l'état de maturité parfaite les fruits les plus chers à l'agriculture. (Plat., in *Phedr.* Opp. t. X. p. 383).

⁴⁹ Plato, *de leg.*, XII. Opp. tom. IX, edit. Bip. p. 212, 213.

⁵⁰ *C'est une bien faible raison*, dit ici M. Wittenbach, à mon très grand regret, *uniquement fondée sur la superstition humaine*; ou, ce qui serait le plus triste, *uniquement propre à nourrir la superstition humaine*, et il cite Cicéron qui a donné comme les autres dans cette rêverie (*de*

Croira qui voudra que ces autorités nous trompent! Quant à moi, avant qu'on me fasse convenir que l'âme ne survit point au corps, il faudra qu'on renverse le trépied prophétique de Delphes, d'où la Pythie rendit autrefois cet oracle à un certain Callondas de Naxos :

Croire l'esprit mortel, c'est outrager les Dieux.

XXXIV. Ce Callondas avait tué un personnage consacré aux Muses, nommé Archiloque. Pour excuser son crime, et pour en obtenir le pardon, il se présenta d'abord à la Pythie, qui d'abord rejeta sa demande; mais étant revenu à la charge, la prophétesse lui ordonna de s'en aller dans un lieu situé près de la ville de Ténare, où l'on avait coutume de conjurer et d'évoquer les âmes des morts, et là d'apaiser celle d'Archiloque par des oblations et des sacrifices; et de même, Pausanias ayant péri à Sparte, par décret des Éphores, de la manière que tout le monde connaît, les Spartiates, troublés par certaines apparitions, recoururent à l'oracle, qui leur conseilla de chercher les moyens d'apaiser l'âme de leur roi. Et en effet, ayant fait chercher jusques en Italie des sacrificateurs et des exorcistes habiles dans l'art d'évoquer les morts, ceux-ci parvinrent par leurs sacrifices à chasser l'esprit de Pausanias de ce temple, * dont les Éphores avaient détruit le toit et muré la porte pour l'y faire mourir de faim et de souffrances. *

XXXV. C'est donc absolument la même chose qu'il y ait une Providence et que l'âme humaine ne meure point; car il n'est pas possible que l'une de ces vérités subsiste sans l'autre. Si donc l'âme continue d'exister après la mort, on conçoit aisément qu'elle soit punie ou récompensée, et toute la question ne roule que sur la manière. Or, cette vie n'étant qu'un combat perpétuel⁵¹, c'est seule-

Amic., IV). On peut remarquer ici un nouvel exemple de ce petit artifice dont j'ai parlé dans la préface de cet écrit. Pour se donner plus beau jeu, on a l'air de supposer que le dogme de l'immortalité se déduit immédiatement des honneurs rendus aux morts: ce n'est point du tout cela. Ces honneurs sont donnés seulement comme une preuve de la croyance universelle, et cette croyance universelle est donnée à son tour comme l'une des nombreuses preuves du dogme. Or l'on attaquera tant qu'on voudra l'argument qui s'appuie sur l'élan éternel de l'homme vers l'éternité, jamais on ne l'affaiblira. La bouche menteuse peut bien le repousser, mais le cœur révolté s'obstine à l'écouter. Dieu qui nous a créés n'a pu mentir à l'intelligence, en plaçant dans elle un instinct tout à la fois invincible et trompeur. J'éprouve un chagrin profond, une douleur légitime bien étrangère à toute passion, lorsque je vois des hommes, d'ailleurs si estimables et que j'honore dans un sens comme mes maîtres, déplorablement en garde contre les traditions les plus vénérables; contre toute idée spirituelle; contre l'instinct de l'homme.

⁵¹ *Car nous avons à combattre, non contre des hommes de chair et de sang, mais contre les puissances de ce siècle ténébreux, etc.* (Éphes., VI, 12).

ment après la mort que l'âme peut recevoir le prix qu'elle aura mérité ; mais personne ne sait ce qui se passe, dans l'autre monde, et plusieurs même n'y croient pas ; de manière que tout cela est nul pour l'exemple et pour le bon ordre du monde : au contraire, la vengeance, exercée d'une manière visible sur la postérité des coupables, frappe tous les yeux et peut retenir une foule d'hommes prête à se livrer au crime.

XXXVI. Il est certain, de plus, qu'il n'y a pas de punition plus cruelle et plus ignominieuse que celle de voir nos descendants malheureux par notre faute⁵². Représentons-nous l'âme d'un méchant homme ennemi des dieux et des lois, voyant après sa mort, non sa mémoire outragée, non ses images et ses statues abattues ; mais ses propres enfants, ses amis, ses parents ruinés et affligés pour lui, accablés par sa faute de misères et de tribulations. On ne saurait imaginer un plus grand supplice ; et si cet homme pouvait revenir à la vie, il renoncerait aux honneurs divins, si on les lui offrait, plutôt que de s'abandonner encore à l'injustice ou à la luxure qui l'ont perdu.

XXXVII. Le philosophe Bion dit que si Dieu punissait les enfants des coupables pour les crimes de leurs pères, il ne serait pas moins ridicule qu'un médecin qui administrerait un remède au petit-fils pour guérir le grand-père : mais cette comparaison qui a quelque chose d'éblouissant au premier coup d'œil, n'est cependant qu'un sophisme évident. En premier lieu il ne s'agit point de *guérir* le grand-père qui est censé même ne plus exister ; il s'agit de punir et nous avons vu que le spectacle de sa postérité, souffrante à cause de lui, remplissait parfaitement ce but. En second lieu, le remède administré à un malade est inutile à tous les spectateurs ; mais lorsqu'on voit au contraire la postérité du méchant obligée d'avaler jusqu'à la lie le calice amer de la douleur pour les crimes d'un père coupable, les témoins de ces terribles jugements prennent garde à eux ; ils s'abstiennent du vice ou tâchent de s'en retirer. Enfin, et c'est ici la raison principale, une infinité de maladies nullement incurables de leur nature le deviennent cependant par l'intempérance du malade, qui périt à la fin victime de ses propres excès. Or, si le fils de ce malheureux manifeste quelques dispositions,

⁵² *Les âmes des morts ont une certaine force, en vertu de laquelle elles prennent toujours intérêt à ce qui se passe dans ce monde : cela est certain, quoique la preuve exige de longs discours ; mais il faut croire ces choses sur la foi des législateurs et des traditions antiques, à moins qu'on n'ait perdu l'esprit* (Plat., de Leg. XI, tom. ix, pag. 150). Il ajoute : *Que les tuteurs craignent donc les dieux avant tout, et ensuite les âmes des pères ! L'orphelin n'aura rien à craindre de celui qui croira ces vérités.* Ibid. pag. 151. Législateurs, écoutez bien.

même très éloignées, à la même maladie qui a tué son père, le tuteur ou le maître qui s'en aperçoit l'assujettira sagement à une diète austère; il le privera de toute superfluité de mets et de la société des femmes; il le forcera même à prendre des remèdes préservatifs; il le soumettra à des travaux pénibles, à de rudes exercices, pour essayer, par cette réunion de moyens d'extirper de son corps le germe de la Maladie qui s'est montrée de loin. Et ne conseillerons-nous pas tous les jours à ceux qui sont né de parents cacochymes, de prendre bien garde à eux, de veiller de bonne heure sur les moindres symptômes alarmants pour détruire la racine du mal avant qu'il ait pris des forces?

XXXVIII. Il s'en faut donc que nous agissions contre la raison en prescrivant un régime extraordinaire et même des remèdes pénibles aux enfants des personnes atteintes de la goutte, de l'épilepsie ou autres maladies semblables. Nous ne les traitons point ainsi parce qu'ils sont malades, mais de peur qu'ils ne le deviennent. C'est par un très grand abus de termes qu'on appellerait ces sortes de traitements, du nom de *punitions*. Un corps né d'un autre corps vicié doit être *pansé et guéri*, mais non *châtié*. Que si un homme est assez lâche pour donner à ces remèdes le nom de *châtiments*, parce qu'ils sont douloureux ou qu'ils le privent de quelques plaisirs grossiers, il faut le laisser dire; il ne mérite pas qu'on s'occupe de lui. Or, s'il est utile et raisonnable de médicamenter un corps, uniquement parce qu'il provient d'un autre qui fut jadis gâté et maléficié, pourquoi le serait-il moins d'extirper, dans l'âme d'un jeune homme, le germe d'un vice héréditaire, lorsque ce vice commence seulement à poindre? Vaut-il donc mieux permettre à ce vice de se développer sans obstacle, jusqu'à ce que la fièvre des passions se rende plus forte que tous les remèdes, et que le malade, devenu tout à fait incurable, découvre enfin à tous les yeux *le fruit honteux mûri dans son cœur insensé*, comme dit encore Pindare? Croyez-vous que Dieu n'en sache pas autant qu'Hésiode qui nous a laissé ce précepte?

*Prudent époux, crains de devenir père,
Quand tu reviens du bûcher funéraire;
Attends la fin de nos banquets joyeux,
Fais en l'honneur des habitants des cieux.*

* Ainsi les anciens sages croyaient que de simples idées lugubres, trop fraîchement excitées dans l'esprit d'un père au moment où il donnait la vie, pouvaient influer en mal sur le caractère et la santé de son fils. On peut donc aisément juger de ce qu'ils pensaient des vices et des excès honteux, qui ne troublent pas

seulement l'âme d'une manière passagère, mais qui la changent et la dégradent jusque, dans son essence. Platon était pénétré de ces vérités lorsqu'il disait : « Tâchons de rendre les mariages saints, autant qu'il est au pouvoir humain ; car les plus saints sont les plus utiles à l'état⁵³. » Tout occupé de ce sujet, Platon remonte jusqu'au banquet nuptial, qui ne lui paraît pas, à beaucoup près, une chose indifférente. Qu'il soit présidé, dit-il, par la décence, et que l'ivresse en soit bannie. Les époux surtout doivent jouir d'une parfaite tranquillité d'esprit dans ce moment solennel où il se fait un si grand changement dans leur état. Que la sagesse veille toujours de part et d'autre, car personne ne connaît la nuit ni le jour où la reproduction de l'homme s'opérera *avec l'assistance divine*⁵⁴. *Un homme ivre n'est point du tout propre à se reproduire* ; il est dans un véritable état de démence qui affecte l'esprit autant que le corps.

Si dans un tel état il a le malheur de devenir père, il y a tout à parier qu'il aura des enfants faibles, mal constitués, et qui, dans l'un et l'autre sens, ne marcheront jamais droit⁵⁵. Il est donc de la plus haute importance que les époux, durant leur vie entière, mais surtout dans le temps où ils peuvent se donner des enfants, ne se permettent rien de criminel, ni rien qui de sa nature soit capable de produire dans le corps des désordres physiques ; car ces vices, transmis par la génération, s'impriment dans l'âme comme dans le corps des descendants qui naissent dégradés. Il n'y a donc rien de plus essentiel pour les époux que d'être purs, le jour surtout et la nuit des noces ; *car nous portons tous dans notre essence la plus intime un principe et un Dieu qui mène tout à bien, qui est respecté et honoré comme il doit l'être par ceux qui jouissent de son influence*^{56*}. »

XXXIX. Mais quoique l'hérédité des maladies et des vices soit une vérité incontestable, reconnue par les plus grands personnages, et même par la tradition universelle, * on se tromperait cependant beaucoup si l'on regardait cette hérédité comme quelque chose de régulier et d'instantané, de manière que le

⁵³ Plat., *de Rep.*, (Opp. ed. Tom, VII, p. 22).

⁵⁴ Plat., *de Leg.*, VI. (Opp. Tom, VIII, pag. 299).

⁵⁵ Plat., *de Leg.*, VI. (Opp. Tom, VIII, pag. 299).

⁵⁶ Le traducteur français et anonyme du *livre des Lois* (Amsterdam, 1769 ; 2 vol. in-8°, p. 373), rendait ainsi ce morceau : *En effet la Divinité qui préside au commencement de nos actions les fait réussir, lorsqu'à chacune de nos entreprises nous lui rendons les honneurs qu'elle mérite.* Voilà comme on traduit, mais surtout voilà comme on traduit Platon. Ce grand philosophe a deux ennemis terribles : l'ignorance et la mauvaise foi : l'une ne l'entend pas et l'autre craint qu'il ne soit entendu. Je crois au reste que l'expression *dans notre essence la plus intime*, est un équivalent juste et qui signifie que ce principe et ce Dieu réside, repose, est établi dans l'homme comme une statue sur son piédestal.

fil succédât immédiatement aux maux et aux vices, comme au patrimoine de son père. Les petits de l'ours et du tigre présentent en naissant toutes les qualités et toutes les inclinations de leur espèce d'autant qu'ils obéissent à un instinct aveugle, et que rien ne déguise ces qualités naturelles. Il n'en est pas ainsi de l'homme, à raison même de sa perfection; car il manifeste sa supériorité jusque dans ce qu'il a et dans ce qu'il fait de mauvais. Le mal chez lui est toujours accidentel et contre nature: quoique perversi, il obéit toujours plus ou moins à la raison et à la loi: l'opinion lui en impose, la coutume le mène: lorsqu'il est tenté par des inclinations corrompues sa conscience les combat; et lors même qu'il a succombé, le sentiment du beau moral survivant à l'innocence, il se jette souvent dans l'hypocrisie, se donnant ainsi un nouveau vice pour jouir encore des honneurs de la vertu après qu'il a cessé de les mériter; mais nous qui ne voyons point ces combats intérieurs ou ses ruses criminelles, nous ne croyons point aux coupables avant d'avoir vu les crimes; ou plutôt nous croyons, par exemple, qu'il n'y a d'homme injuste que celui dont la main s'est portée sur le bien d'autrui; d'homme emporté, que celui qui vient d'outrager quelqu'un; d'homme lâche que celui que nous avons vu s'enfuir du champ de bataille. C'est là cependant une *simplesse* égale à celle de croire que l'aiguillon du scorpion ne s'engendre dans le corps de cet animal qu'au moment où il pique, ou que le venin de la vipère naît de même tout à coup au moment où elle mord. Un méchant ne le devient point au moment où se montre tel; mais il porte en lui-même une malice originelle qui se manifeste ensuite lorsqu'il en a le moyen, le pouvoir et l'occasion⁵⁷. Mais Dieu qui n'ignore point le naturel et l'inclination de chaque homme (les esprits lui étant connus plus que les corps), n'attend pas toujours, pour châtier, que la violence lève le bras, que l'impudence prenne la parole, ou que l'incontinence abuse des organes naturels; car cette manière de punir ne serait pas au-dessus d'un tribunal humain: Dieu lorsqu'il punit, n'a point à se venger comme nous: l'homme le plus inique ne lui fait aucun tort. Le ravisseur ne lui ôte rien, l'adultère ne l'outrage point. Il ne punit donc l'avare, l'adultère, le violateur des lois, que par manière de remède; et souvent il arrache le vice, comme il guérirait le haut-mal avant le paroxysme. Tantôt on se plaint de ce que les méchants sont trop lentement punis, et tantôt on trouve mauvais que Dieu réprime les inclinations perverses de certains hommes, avant qu'elles aient produit leurs funestes effets; c'est une singulière contradiction! Nous ne voulons pas considérer que l'avenir est souvent pire et plus dangereux que le présent: qu'il peut être plus utile à un certain homme que la Justice divine l'épargne après qu'il

⁵⁷ L'occasion ne rend point l'homme fragile; elle montre qu'il l'est (*de Imit.* c. I, 16, 4.).

a péché, tandis qu'il vaut mieux, pour un autre, qu'il soit prévenu et châtié avant qu'il ait pu exécuter ses pernicieux desseins. La même loi se retrouve encore dans la médecine matérielle ; car souvent le remède tue le malade, et souvent aussi il sauverait un homme qui a toutes les apparences de la santé, et qui est cependant plus en danger que l'autre.

XL. Et l'on voit encore ici la raison pourquoi les dieux ne rendent pas toujours les enfants responsables des fautes de leurs pères ; car s'il arrive qu'un enfant bon naisse d'un père mauvais, comme il peut arriver qu'un fils sain et robuste naisse d'un père maladif, ce fils pourra se voir exempté des peines de la race : car il est bien de la famille, mais il est étranger au vice et à la dette de la famille, * comme un fils qui se serait prudemment abstenu de l'hoirie d'un père dissipateur ; tandis que le jeune homme, qui s'est volontairement *mêlé* à la malice héréditaire, sera tenu au châtement des crimes comme aux dettes de la succession⁵⁸ *. Nous ne devons donc point nous étonner de voir figurer dans l'histoire de fameux coupables dont les fils n'ont point été punis parce que ceux-ci étaient eux-mêmes de fort honnêtes gens ; mais quant à ceux qui avaient reçu, aimé et reproduit les vices de leurs pères, la Justice divine les a très justement punis de cette ressemblance.

XLI. Il arrive assez souvent que des verrues, des taches, et même des accidents plus essentiels de conformation, de goût ou de tempérament, ne sont point transmis du père au fils, et que nous les voyons ensuite reparaître dans la personne d'un descendant plus éloigné : nous avons vu une femme grecque, qui avait accouché d'un négrillon, mise en justice comme coupable d'adultère ; puis il se trouva, vérification faite qu'elle descendait d'un Éthiopien à la quatrième génération. Python de Nisibie passait pour être de la race de ces Thébains primitifs, fondateurs et premiers maîtres de Thèbes que nous appelions *les Semés*, parce qu'ils étaient nés des dents du dragon que Cadmus avait semées après l'avoir tué : or le dernier fils de ce Python, que nous avons vu mourir de nos jours, portait naturellement sur son corps la figure d'une lance, qui distinguait tous les membres de cette famille et qui reparut ainsi après un très long intervalle de temps. * Comme un corps retenu au fond de l'eau contre la loi de sa masse, remonte tout à coup, et se montre à la surface dès que l'obstacle est écarté, * de même certaines passions, certaines qualités morales, particulières à une famille demeurent

⁵⁸ Que l'iniquité de ses pères revive aux yeux du Seigneur, et que le péché de sa mère ne soit point effacé (Ps. CVIII, 14).

souvent comme enfoncées par la pression du temps ou de quelque autre agent inconnu ; mais si, par l'action de quelque autre cause non moins inconnue, elles viennent à se dégager, on les voit tout de suite reprendre leurs places et la famille montre de nouveau le signe bon ou mauvais qui la distingue.

LII. L'histoire suivante se place naturellement à la fin de ce discours. J'aurai l'air peut-être de raconter une fable imaginée plaisir ; mais, après avoir épuisé tout ce que le raisonnement me présentait de plus vraisemblable sur le sujet que je traite, je puis bien réciter ce conte (si cependant c'est un conte), tel qu'il me fut fait il y a très peu de temps.

HISTOIRE DE THESPÉSIUS ⁵⁹

Il y avait naguère, à Soli en Cilicie un homme appelé Thespésius grand ami de ce Protogène qui a vécu longtemps à Delphes avec moi et quelques amis communs. Cet homme ayant mené dans sa première jeunesse une vie extrêmement dissolue, perdit tout son bien en très peu de temps de manière qu'après avoir languï quelque temps dans la misère, il se corrompit entièrement et tâcha de recouvrer par tous les moyens possibles la fortune qui lui avait échappé : semblable en cela à ces libertins, qui dédaignent et rejettent même une femme estimable

⁵⁹ M. Wittenbach accumule ici beaucoup d'érudition pour établir que l'histoire de Thespésius est un conte. En général toute l'antiquité invente. Pour elle le plus brillant attribut du génie est celui de FAIRE, et rien par elle n'est mis au-dessus du FAISEUR (poète). Les *trouveurs* du moyen âge présentent la même idée ; car chaque nation, en passant de la barbarie à la civilisation, répète les mêmes phénomènes, quoique d'une manière qui va en s'affaiblissant. De là vient encore, pour le dire en passant, la multitude des ouvrages pseudonymes chez les anciens : c'était pour eux de la *poésie* et rien de plus. Se mettre à la place d'un personnage connu, et dire ce qu'il aurait dit suivant les apparences, n'avait pour eux rien d'immoral. Ils ne pensaient seulement pas à cacher cette supposition, mais parce qu'on lisait peu, qu'on écrivait encore moins et que les monuments intermédiaires ont péri, nous prenons bonnement ces hommes pour des faussaires, parce que nous ignorons ce que tout le monde savait autour d'eux, ou ce que personne ne s'embarrassait de savoir. Mais pour revenir à l'objet principal de cette note, chez toutes les nations du monde *avant que le raisonner tristement s'accrédite*, on a aimé donner à l'instruction une forme dramatique, parce qu'en effet il n'y a pas de moyen plus puissant pour la rendre plus pénétrante et ineffaçable : on a donc fait partout des légendes, c'est-à-dire des histoires *à lire* pour l'instruction commune. L'aventure de Thespésius est une légende grecque dont il faut surtout méditer le but et la partie dogmatique. Hume a déclaré que dans ce traité des Délais de la Justice divine, Plutarque s'était tout-à-fait oublié. Cet ouvrage, dit le philosophe anglais, présente des idées superstitieuses et des visions extravagantes (*Essays*, etc. London, 1758, in-4o, p. 51). Hume, comme on voit, n'aimait pas l'Enfer. Il ne faut pas disputer des goûts ; mais c'est toujours un grand honneur pour le bon Plutarque, d'avoir su, avec sa pénétrante histoire de Thespésius, émouvoir la bile paresseuse de l'homme au point de le rendre tout-à-fait injuste.

pendant qu'ils la possèdent légitimement, et qui tâchent ensuite, lorsqu'elle a épousé un autre homme, de la séduire pour en jouir criminellement. Thespésius employant donc sans distinction tous les moyens capables de le conduire à ses fins, il amassa en peu de temps non pas beaucoup de biens, mais beaucoup de honte, et sa mauvaise réputation augmenta encore par une réponse qu'il reçut de l'oracle d'Amphiloque, auquel il avait fait demander si lui, Thespésius, mènerait à l'avenir une meilleure vie. La réponse fut *que les choses iraient mieux après sa mort*. Ce qui parut généralement signifier qu'il ne devait cesser d'empirer jusqu'à la fin de sa vie.

XLIII. Mais bientôt l'événement expliqua l'oracle : car étant tombé peu après d'un lieu élevé, et s'étant fait à la tête une forte contusion sans fracture, il perdit connaissance et demeura trois jours dans un état d'insensibilité absolue, au point qu'on le crut mort ; mais lorsqu'on faisait déjà les apprêts des funérailles, il revint à lui ; et ayant bientôt repris toute sa connaissance, il se fit un changement extraordinaire dans toute sa conduite : car la Cilicie entière atteste que jamais on ne connut une conscience plus délicate que la sienne dans toutes les affaires de négoce et d'intérêt, ni de piété plus tendre envers les dieux ; que jamais on ne vit d'ami plus sûr, ni d'ennemi plus redoutable⁶⁰ ; de manière que ceux qui l'avaient connu particulièrement dans les temps passés désiraient fort apprendre de lui-même la cause d'un changement si grand et si soudain : car ils se tenaient pour sûrs qu'un tel amendement, après une vie aussi licencieuse, ne pouvait s'être opéré par hasard ; ce qui était vrai en effet, comme il le raconta lui-même de la

⁶⁰ Il semble d'abord que pour l'honneur de Plutarque il faut entendre la seconde partie de ce passage, *redoutable ennemi des ennemis de l'État* ; car dans notre manière actuelle de voir, c'est une singulière preuve de conversion que d'être devenu ennemi implacable : cependant rien n'est plus douteux ; et si l'on veut douter davantage, ou pour mieux dire, si l'on veut ne plus douter, on peut lire Platon dans le *Ménon* (Opp. édit. t. IV, p. 330, 331). En s'élevant plus haut dans l'antiquité grecque, on trouve que le plus fameux des poètes lyriques, remarquable surtout par ses sentiments religieux et par les sentences morales dont il a semé ses écrits, demande comme la perfection du caractère humain, d'aimer tendrement et de haïr sans miséricorde (Pind., *Pyth.* II, 153, 155). Trompés par la plus heureuse habitude, nous regardons souvent la morale évangélique comme *naturelle*, parce qu'elle est *naturaliste* ; c'est une grande erreur. La *charité* est un mystère pour le cœur de l'homme, comme la *trinité* en est un pour son esprit : ni l'une ni l'autre ne pouvaient être connues, ni par conséquent avoir de nom avant l'époque de la révélation. Alors seulement on put savoir que la charité est incompatible avec la haine d'un seul homme, fut-il de tous les hommes le plus odieux et le plus méchant ; vérité jusqu'alors ouvertement combattue par le cœur humain qui, après l'offense, ne trouvait, rien de si raisonnable que la haine, ni de si juste que la vengeance.

manière suivante, à ce Protogène dont je viens de parler, et à quelques autres de ses amis⁶¹.

XLIV. Au moment même où l'esprit quitta le corps, le changement qu'éprouva Thespésius le mit précisément dans la situation où se trouverait un pilote qui serait jeté de son bord au fond de la mer. S'étant ensuite un peu remis, il lui sembla qu'il commençait à respirer parfaitement et à regarder autour de lui, son âme s'étant ouverte comme un œil : mais le spectacle qui se présenta à ses regards était entièrement nouveau pour lui ; il ne vit que des astres d'une grandeur immense et placés les uns à l'égard des autres à des distances infinies ; des rayons d'une lumière resplendissante et admirablement colorée partaient de ces astres, et avaient la force de transporter l'âme en un instant partout où elle voulait aller, comme un vaisseau cinglant à pleines voiles sur une mer tranquille. Laisant à part une infinité de choses qu'il avait observées alors, il disait que les âmes de ceux qui mouraient ressemblaient à des bulles de feu montant au travers de l'air qui leur cédait le passage ; et ces bulles venant à se rompre les unes après les autres, les âmes en sortaient sous une forme humaine. Les unes s'élançaient en haut et en droite ligne, avec une rapidité merveilleuse ; d'autres tournaient sur elles-mêmes comme des fuseaux, montaient de plus ou descendaient alternativement ; de manière qu'il en résultait un mouvement confus, qui s'arrêtait difficilement et après un assez longtems.

XLV. Thespésius, dans la foule de ces âmes, n'en connut que deux ou trois, dont il s'efforça de s'approcher pour leur parler ; mais elles ne l'entendaient point. Étant comme étourdies et privées de sens, elles fuyaient toute espèce de vue et de contact ; errantes çà et là et d'abord seules, mais venant ensuite à en rencontrer d'autres disposées de la même manière, elles s'embrassaient étroitement et s'agitaient ensemble de part et d'autre, au hasard, en poussant je ne sais quel cri inarticulé, mêlé de tristesse et d'effroi. D'autres âmes, au contraire, parvenues aux plus hautes régions de l'air, étaient brillantes de lumière et se rapprochaient souvent les unes des autres par l'effet d'une bienveillance mutuelle ; tandis qu'elles fuyaient la foule tumultueuse des premières ; donnant suffisamment à entendre,

⁶¹ Plutarque parle-t-il ici comme un homme persuadé, ou veut-il seulement donner à son récit un plus grand air de vraisemblance ? c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider ; j'observe seulement que ce n'est point du tout la même question de savoir si le conte est vrai ou si Plutarque y croyait. Platon, à la fin du *Gorgias*, s'explique dans une occasion semblable, à peu près comme Plutarque : Vous croirez peut-être que c'est un conte, mais pour moi c'est une histoire, et je vous donne ces choses pour vraies. (Opp. Tom. IV, pp. 164).

par cette fuite ou ce rapprochement, la peine ou le plaisir qu'elles éprouvaient. Parmi ces âmes fortunées, il aperçut celle d'un de ses parents, qu'il ne connut pas d'abord, parce qu'il était encore dans l'enfance lorsque ce parent mourut. Mais l'âme, s'approchant de lui le salua en lui disant : *Dieu te garde, Thespésius!* A quoi celui-ci répondit tout étonné, *qu'il s'appelait Aridée et non Thespésius. Auparavant, reprit l'autre, il en était ainsi; mais à l'avenir, on te nommera Thespésius (le divin); car tu n'es point encore mort. Seulement, par un ordre particulier de la destinée, tu es venu ici avec la partie intelligente de ton âme, laissant l'autre dans ton corps pour en être la gardienne. La preuve que tu n'es point totalement séparé de ton corps, c'est que les âmes des morts ne produisent aucune ombre, et que leurs paupières ne clignent point*⁶². Ces paroles ayant engagé Thespésius à se recueillir davantage et à se rendre compte de ce qu'il voyait, en regardant autour de lui, il observa que son ombre se projetait légèrement à ses côtés⁶³, tandis que les autres âmes étaient environnées d'une espèce d'atmosphère lumineuse, et qu'elles étaient d'ailleurs transparentes intérieurement non pas toutes néanmoins au même degré; car les unes brillaient d'une lumière douce et égale comme une belle pleine lune dans toute sa sérénité: d'autres laissaient apercevoir çà et là quelques taches obscures, semblables à des écailles ou à de légères cicatrices. Quelques-unes tout à fait hideuses étaient tiquetées de noir comme la peau des vipères; d'autres enfin avaient la face légèrement ulcérée.

XLVI. Or ce parent de Thespésius disait que la déesse Adrastée⁶⁴, fille de Jupiter et de la Nécessité, avait dans l'autre monde la plénitude de la puissance pour châtier toute espèce de crimes, et que jamais il n'y eut un seul méchant, grand ou petit, qui par force ou par adresse eût pu échapper à la peine qu'il avait

⁶² Plutarque a dit ailleurs (*de Isis et Osir.*, XLIV) qu'après la destruction finale du mauvais principe, les hommes seront très heureux; qu'ils n'auront plus besoin de nourriture, *et ne donneront plus d'ombre.* » C'est, au pied de la lettre, notre *corps glorieux*. En effet, comme *il y a un corps pour l'âme, il y en a aussi un qui est pour l'esprit* (I. Cor., xv, 44). Suivant l'hypothèse admise dans cet endroit de l'histoire de Thespésius, l'âme intelligente, quittant le corps accidentellement, avant d'en être absolument séparée par la mort, n'est point encore entièrement dégagée de tout alliage grossier, ni par conséquent entièrement transparente: c'est ce qu'il faut soigneusement observer, autrement on verrait ici, au lieu d'une erreur ou d'un paradoxe, une contradiction qui n'y est point.

⁶³ Il y a ici une obscurité qui appartient à l'auteur et qu'il est, je pense, impossible de faire disparaître entièrement. Si l'on entend le mot *grammen* au pied de la lettre, on ne sait plus ce qu'a voulu dire Plutarque; mais il paraît que ce mot de *ligne* doit être pris pour la ligne du pourtour, *terminatrice* de l'ombre. Amyot, à qui le vague était permis, a dit: *Il se levait quand et lui ne sais quelle ombrageuse et obscure linéature.*

⁶⁴ L'inévitable.

méritée. Il ajoutait qu'Adrastée avait sous ses ordres trois exécutrices entre lesquelles était divisée l'intendance des supplices. La première se nomme Poéné⁶⁵. Elle punit d'une manière douce et expéditive ceux qui dès cette vie ont été déjà châtiés matériellement dans leurs corps : elle ferme les yeux mêmes sur plusieurs choses qui auraient besoin d'expiation. Quant à l'homme, dont la perversité exige des remèdes plus efficaces, le Génie des supplices le remet à la seconde exécutrice qui se nomme Dicé⁶⁶, pour être châtié comme il le mérite ; mais pour ceux qui sont absolument incurables, Dicé les ayant repoussés, Erinnyes⁶⁷, qui est la troisième et la plus terrible, des assistantes d'Adrastée, court après eux, les poursuit avec fureur, fuyants et errants de tout côté en grande misère et douleur, les saisit et les précipite, sans pitié dans un abîme que l'œil humain n'a jamais sondé et que la parole ne peut décrire⁶⁸. La première de ces punitions ressemble assez à celle qui est en usage chez les Barbares. En Perse, par exemple, lorsqu'on veut punir certaines fautes, on ôte au coupable sa robe et sa tiare, qui sont défilées et frappées de verges en sa présence, tandis que le malheureux, fondant en larmes, supplie qu'on veuille bien mettre fin à ce châtiment. Il en est de même des punitions divines : celles qui ne tombent que sur le corps ou sur les biens n'ont point cet aiguillon perçant qui atteint le vif et pénètre jusqu'au vice même : de sorte que la peine n'existe proprement que dans l'opinion et n'est que purement extérieure ; mais lorsqu'un homme quitte le monde sans avoir même souffert ces sortes de peines, de manière qu'il arrive ici sans être nullement purifié, Dicé le saisit, pour ainsi dire, nu et mis à découvert jusque dans le fond de son âme, n'ayant aucun moyen de soustraire à la vue ou de pallier sa perversité. Il est visible au contraire et à tous, et tout entier et de tout côté. L'exécutrice montre d'abord le coupable à ses parents, gens de bien (s'il en a qui aient été tels), comme un objet de honte et de mépris, indigne d'avoir reçu d'eux la vie. Que s'ils ont été méchants comme lui, il assiste à leurs tourments ; et lui, à son tour, souffre sous leurs yeux et pendant très longtemps, jusqu'à ce que le dernier de ses crimes soit expié, des supplices qui sont aux plus violentes douleurs du corps ce

⁶⁵ La peine, le châtiment.

⁶⁶ La Justice.

⁶⁷ La Furie, l'agitatrice.

⁶⁸ Observez les traditions antiques et universelles sur cet abîme épouvantable d'où l'espoir est banni, *lui qu'on trouve en tout lieu* (Milton, I, 66, 67) *où l'on ne peut ni vivre ni mourir* (Alcoran, ch 87). Plutarque appelle ces malheureux, pour qui il n'y a plus d'espérance, *absolument incurables*. C'est une expression de Platon (*In Gorg.*). Ceux-là, dit-il, étant incurables, souffriront éternellement des supplices épouvantables. Quant à ceux dont les crimes ne sont pas incurables, ils ne souffrent que pour le bien dans ce monde et dans l'autre, n'y ayant pas d'autre moyen d'expiation que la douleur (*Ibid.* p. 168).

que la réalité est au songe. Les traces et les cicatrices de chaque crime subsistent même encore après le châtement plus longtemps, chez les uns et moins chez les autres. « Or, me dit-il, tu dois faire grande attention aux différentes couleurs des âmes; car chacune de ces couleurs est significative. Le noir sale désigne l'avarice et toutes les inclinations basses et serviles. Le rouge ardent annonce l'amère malice et la cruauté. Partout où tu verras du bleu, c'est la marque des crimes impurs, qui sont terribles et difficilement effacés⁶⁹. L'envie et la haine poussent au-dehors un certain violet ulcéreux né de leur propre substance, comme la liqueur noire de la sèche. Pendant la vie de l'homme, ce sont les vices qui impriment certaines couleurs sur son corps par les mouvements désordonnés de l'âme: ici c'est le contraire, ces couleurs étrangères annoncent un état d'expiation, et par conséquent l'espoir d'un terme mis aux châtements. Lorsque ces taches ont enfin totalement disparu, alors l'âme devient lumineuse et reprend sa couleur naturelle; mais tandis qu'elles subsistent, il y a toujours certains retours de passions, certains élancements qui ressemblent à une fièvre, faible chez les uns et violente chez les autres: or, dans cet état, il en est qui, après avoir été châtiées à plusieurs reprises, reprennent enfin leur nature et leurs affections primitives; mais il en est aussi qui sont condamnés par une ignorance brutale et par l'empire des voluptés, à revenir dans leur ancienne demeure, pour y habiter les corps de différents animaux; car leur entendement faible et paresseux, n'ayant pas la force de s'élever jusqu'aux idées contemplatives et intellectuelles, elles sont reportées, par de hon-teux souvenirs vers le plaisir qui appartient à l'union des sexes⁷⁰, et comme elles se trouvent encore dominées par le vice, sans en avoir retenu les organes (car il n'y a plus ici qu'un vain songe de volupté, qui ne saurait opérer aucune réalité), elles sont ramenées sur la terre par cette passion toujours vivante, pour y assouvir leurs désirs au moyen des corps qui leur sont rendus.

⁶⁹ Ce vice étant le plus cher à la nature humaine, il en coûte infiniment aux écrivains modernes, surtout à ceux d'une certaine classe en Europe, de citer et de traduire rondement ces passages pénétrants, où l'on voit le bon sens et les traditions antiques parfaitement d'accord avec cet impitoyable christianisme. Je pourrais en citer des exemples remarquables; mais, pour me borner au passage de Plutarque que j'examine dans ce moment, j'observe que le nouvel éditeur se contente de dire, dans la traduction latine qu'il a adoptée, *que le bleu annonce l'intempérance dans les plaisirs*; mais l'on ne trouve plus ces expressions fatigantes: *c'est un vice terrible, et qui est effacé bien difficilement*. Amyot traduit avec complaisance, comme un évêque: Là où il y a du bleu, c'est signe que de là a été escurée l'intempérance et dissolution ez voluptez, à bien long-temps et à grand'peine; d'autant que c'est un mauvais vice. Le dernier éditeur d'Amyot supprime de même ces derniers mots, c'est un mauvais vice; et il affirme *qu'il faut* lire ainsi. Pour moi, je persiste à croire *qu'il faut* traduire Plutarque.

⁷⁰ Il existe un mauvais livre intitulé *le Christianisme aussi ancien que le monde*. On pourrait en faire un excellent sous le même titre.

XLVII. Après ce discours, le parent de Thespésius le mena rapidement à travers un espace infini, mais d'une manière douce et aisée, le transportant sur des rayons de lumière comme sur des ailes⁷¹ jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au bord d'un gouffre profond, où il se trouva tout à coup abandonné des forces dont il avait joui jusque-là; et il vit que les autres âmes étaient dans le même état, car elles se rassemblaient comme des oiseaux qui volent en troupes, et tournant l'entour elles n'osaient entrer dans cette ouverture, qui ne ressemblait pas mal aux antres de Bacchus, tapissés de verts rameaux et de feuilles de toutes espèces. Il en sortait un vent doux et suave, chargé d'une odeur excessivement agréable, qui jetait ceux qui la respiraient dans un état assez semblable à l'ivresse. Les âmes qui en jouissaient étaient pénétrées de joie. On ne voyait autour de l'ancre que danses bachiques, passe-temps et jeux de toutes espèces. Le conducteur de Thespésius disait que Bacchus avait passé par là pour arriver parmi les dieux; qu'ensuite il y avait amené Sémélè, et que ce lieu se nommait *oubli*. Thespésius voulait y demeurer, mais son parent s'y opposa et l'en arracha même de force, en lui représentant que l'effet inmanquable de cette volupté qui l'attirait était de ramollir, pour ainsi dire, et de dissoudre l'intelligence; de manière que la partie animale qui est dans l'homme, se trouvant alors affranchie, elle excitait en lui la souvenance du corps, de laquelle naissait à son tour le désir de cette jouissance qu'on a justement appelée, dans la langue grecque, d'un nom qui signifie penchant vers la terre, comme si elle changeait la direction de l'âme en l'appesantisant vers la terre⁷².

XLVIII. Thespésius ayant parcouru un chemin aussi long que celui qui l'avait conduit là, il lui sembla voir un vaste cratère où venaient se verser plusieurs fleuves, l'un plus blanc que la neige ou que l'écume de la mer, et l'autre d'un rouge aussi vif que celui que nous admirons dans l'arc-en-ciel; et d'autres fleuves encore, dont chacun montrait de loin une couleur différente, et chaque couleur un éclat particulier. Mais à mesure que les deux compagnons approchèrent du cratère, toutes les couleurs disparurent, excepté le blanc⁷³. Trois génies, assis en

⁷¹ Ce passage et celui qu'on a la plus haut (ch. 44.) supposent des idées analogues à celles que nous avons sur l'émission et la progression excessivement rapide de la lumière.

⁷² Il est extrêmement probable que Plutarque, initié aux mystères de Bacchus, en fait ici une critique à mots couverts et se plaint des abus.

⁷³ Amyot s'est évidemment trompé en faisant disparaître le cratère même. Le texte dit mot à mot, *que le cratère laissa échapper le brillant de toutes les couleurs, excepté celui du blanc*. Le sens que j'ai exprimé est commode, et il présente de plus une vérité physique, puisqu'il est certain que le mélange de toutes les couleurs, dans le cratère, devait produire le blanc.

forme de triangles, étaient occupés à mêler ces eaux selon certaines proportions. Le guide de Thespésius lui dit alors qu'Orphée avait pénétré jusqu'à cet endroit lorsqu'il vint chercher l'âme de sa femme ; mais qu'ayant mal retenu ce qui s'était présenté à ses yeux, il avait ensuite débité parmi les hommes quelque chose de très faux ; savoir, qu'Apollon et la nuit répondaient en commun par l'oracle qui est à Delphes ; tandis qu'Apollon, qui est le soleil, ne saurait avoir rien de commun avec la nuit.

« Quant à l'oracle qui est ici, ajoutait le guide, il est bien véritablement commun à la lune et à la nuit ; mais il n'aboutit exclusivement à aucun point de la terre, et n'a pas de siège fixe ; il erre au contraire parmi les hommes, et se manifeste seulement au moyen des songes et des apparitions ; car c'est d'ici que les songes, mêlés, comme tu sais, de vrai et de faux, partent pour voltiger, dans tout l'univers sur la tête des hommes endormis. Pour ce il est de l'oracle d'Apollon, jamais tu ne l'as vu et jamais tu ne pourras le voir ; car l'espèce d'action, qui appartient en plus ou en moins à la partie inférieure ou terrestre de l'âme, ne s'exerce jamais dans une région supérieure au corps qui tient cette âme dans sa dépendance⁷⁴. »

Disant ces mots, il tâcha, en faisant avancer Thespésius, de lui montrer la lumière qui partit primitivement du trépied et se fixa ensuite sur le Parnasse, en passant par le sein de Thémis⁷⁵ ; mais Thespésius, qui avait cependant grande envie de la contempler, ne put en soutenir l'éclat éblouissant : il entendit néanmoins en passant la voix aiguë d'une femme qui parlait en vers et qui disait, entre autres choses, que Thespésius mourrait à telle époque. Or le génie⁷⁶ déclara que

⁷⁴ Tout helléniste de bonne foi qui réfléchira sur le texte de ce chapitre, excessivement difficile et embrouillé peut-être à dessein), trouvera, j'ose l'espérer, que j'ai présenté un sens assez plausible.

⁷⁵ Allégorie visible, et allusion à quelque doctrine des mystères de Bacchus. Le triangle divin est fameux dans l'antiquité. Il fut consacré à Delphes, et jamais il n'y a eu de religion où le nombre trois n'ait joué un rôle mystérieux. Après le déluge universel, connu de même et célébré par tous les hommes, l'Arche qui portait Deucalion et Pyrrha s'arrêta, suivant les traditions grecques (qui n'avaient qu'un jour), sur le mont Parnasse, mot purement indien (Voyez les *Recherches asiatiques*, in-4°, tom. VII, p. 44 et suiv). Tous les temples avaient péri dans cette catastrophe, excepté celui de Thémis, *quæ tunc oracla tenebat*. « La déesse, inondée de la lumière qui partait du triangle sacré, la versa à son tour sur ce mont privilégié, et l'y fixa, etc. » (J'entends ici l'Hiérophante). Mais comme il y a dans tout l'univers un principe qui corrompt tout, cet oracle, qui aurait dû demeurer sur le Parnasse, descendit à Delphes, dont le nom est la traduction du sanscrit *ioni* (M. Wilford, dans les *Recherches asiat.*, tom. VII, pag. 502). Ce que la Pythie annonçait elle-même toutes les fois qu'elle entra en inspiration ; en sorte que Plutarque nous avertit lui-même de fuir *ces coupables orgies*, etc.

⁷⁶ Quel génie ? Il n'est question auparavant que de trois génies qui mêlaient les eaux. Si Plutarque voulait parler du Guide ou du Psychopompe, il eût fallu l'expliquer.

cette voix était celle de la Sibylle, qui chantait l'avenir, emportée dans l'orbe de la lune. Thespésius aurait bien désiré en entendre davantage ; mais il fut repoussé par le tourbillon impétueux de la lune, qui le jeta du côté opposé, de manière qu'il entendit seulement une prédiction touchant l'éruption prochaine du Vésuve et la destruction de la ville de Pouzzoles, et ce mot dit sur l'empereur qui régnait alors :

*Homme de bien, il mourra dans son lit*⁷⁷.

XLIX. Thespésius et son guide s'avancèrent ensuite jusqu'aux lieux où les coupables étaient tourmentés ; et d'abord, ils furent frappés d'un spectacle bien triste et bien douloureux ; car Thespésius, qui était loin de s'attendre à ce qu'il allait voir, fut étrangement surpris de trouver dans ce lieu de tourment ses amis, ses compagnons, ses connaissances les plus intimes, livrés à des supplices cruels et se tournant de son côté en poussant des cris lamentables. Enfin, il y vit son propre père, sortant d'un gouffre profond, couvert de piqûres et de cicatrices, tendant les mains à son fils, forcé par les bourreaux chargés de le tourmenter à rompre le silence et à confesser malgré lui à haute voix que, pour enlever l'or et l'argent que portaient avec eux certains étrangers qui étaient venus loger chez lui, il les avait indignement assassinés ; que ce crime était demeuré absolument inconnu dans l'autre vie, mais qu'en ayant été convaincu dans le lieu où il se trouvait, il avait déjà subi une partie de sa peine, et qu'il était mené alors dans une région où il devait subir l'autre. Thespésius, glacé de crainte et d'horreur, n'osait pas même intercéder et supplier pour son père ; mais sur le point de prendre la fuite et de retourner sur ses pas, il ne vit plus à ses côtés ce guide bienveillant qui l'avait conduit précédemment : à sa place il en vit d'autres d'une figure épouvantable, qui le contraignaient de passer outre, comme s'il avait été nécessaire qu'il vît encore ce qui se passait ailleurs.

Il vit donc les hommes qui avaient été notoirement coupables dans le monde, et punis comme tels ; ceux-là étaient beaucoup moins douloureusement tourmentés. On avait égard à leur faiblesse et à la violence des passions qui les avaient entraînés, mais quant à ceux qui avaient vécu dans le vice et joui, sous le masque d'une fausse vertu, de la gloire que mérite la vraie, ils avaient à leurs côtés des ministres de vengeance qui les obligeaient à tourner en dehors l'intérieur de leurs âmes ; comme ce poisson marin nommé scolopendre, dont on raconte qu'il se retourne de la même manière pour se débarrasser de l'hameçon qu'il a avalé.

⁷⁷ Il s'agit de Vespasien, qui mourut en effet comme il s'en était rendu digne, *sicca morte*.

D'autres étaient écorchés et exposés dans cet état par ces mêmes exécuteurs, qui mettaient à découvert et faisaient remarquer le vice hideux qui avait corrompu leurs âmes jusque dans son essence la plus pure et la plus sublime⁷⁸. Thespésius racontait qu'il en vit d'autres attachés et entrelacés ensemble, deux à deux, trois à trois ou davantage, à la manière des serpents, s'entredévorent de rage au souvenir de leurs crimes et des passions venimeuses qu'ils avaient nourries dans leurs cœurs. Non loin de là se trouvaient trois étangs; l'un était plein d'or bouillonnant, l'autre de plomb plus froid que la glace, et le troisième enfin d'un fer aigre. Certains démons préposés à ces lacs étaient pourvus d'instruments, avec lesquels ils saisissaient les coupables et les plongeaient dans ces étangs ou les en retiraient, comme les forgerons traitent le métal. Ils plongeaient, par exemple, dans l'or brûlant les âmes de ceux qui s'étaient abandonnés pendant leur vie à la passion de l'avarice et qui n'avaient rejeté aucun moyen de s'enrichir; puis, lorsque la violence du feu les avait rendues transparentes, ils couraient les éteindre dans le plomb glacé; et lorsqu'elles avaient pris dans ce bain la consistance d'un glaçon; on les jetait dans le feu, où elles devenaient horriblement noires, acquérant de plus une raideur et une dureté qui permettait de les briser en morceaux. Elles perdaient ainsi leur première forme, qu'elles venaient bientôt reprendre dans l'or bouillant, souffrant dans ces divers changements d'épouvantables douleurs⁷⁹. Mais celles qui excitaient le plus de compassion et qui souffraient le plus cruellement étaient celles qui se croyant déjà relâchées, se voyaient tout à coup reprises et ramenées au supplice; c'est-à-dire, celles qui avaient commis des crimes dont la punition était retombée sur leur postérité. Car lorsque l'âme de l'un de ces descendants arrive là, elle s'attache toute courroucée à celle qui l'a rendue malheureuse; elle pousse des cris de reproche et lui montre la trace des tourments endurés pour elle. Alors, la première voudrait s'enfuir et se cacher, mais en vain; car les bourreaux se mettent à sa poursuite et la ramènent au supplice. Alors la malheureuse jette des cris désespérés, prévoyant assez tout ce qu'elle va souffrir. Thespésius ajouta qu'il avait vu une foule de ces âmes groupées à la manière des abeilles ou des chauves-souris, avec celles de leurs enfants, qui ne les abandonnaient plus et ne cessaient de murmurer des paroles de douleur et de colère, au souvenir de tout ce qu'elles avaient souffert pour les crimes de leurs pères.

⁷⁸ Ne demandons point à Plutarque comment on peut écorcher des âmes. Quand on entend une morale de cette espèce il n'est pas permis de chicaner. Observons seulement en passant que, dans tout ce que l'antiquité nous raconte sur les habitants de l'autre monde, elle suppose toujours *qu'ils ont* et *qu'ils n'ont pas* des corps.

⁷⁹ Il est permis de croire que le Dante a pris dans ce chapitre l'idée générale de son *Enfer*.

L. Enfin, Thespésius eut le spectacle des âmes destinées à revenir sur la terre pour y animer les corps de différents animaux. Certains ouvriers étaient chargés de leur donner par force la forme convenable. Munis des outils nécessaires, on les voyait plier, élaguer ou retrancher même des membres entiers, pour obtenir la forme nécessaire à l'instinct et aux mœurs du nouvel animal. Parmi ces âmes, il distingua celle de Néron, qui avait déjà souffert mille maux et qui était dans ce moment percé de clous enflammés. Les ouvriers se disposaient lui donner la forme d'une vipère, dont les petits, à ce que dit Pindare, ne viennent au monde qu'en déchirant leur mère⁸⁰. Mais tout coup il vit paraître une grande lumière, et il en sortit une voix qui disait : *Changez-la en une autre espèce d'animal plus doux ; faites-en un oiseau aquatique, qui chante le long des marais et des lacs. Il a déjà subi la peine de ses crimes, et les dieux lui doivent aussi quelque faveur pour avoir rendu la liberté à la nation grecque, la meilleure et la plus chère aux dieux parmi toutes celles qui lui étaient soumises*⁸¹.

LI. Jusque-là Thespésius n'avait été que spectateur ; mais sur le point de s'en retourner, il éprouva une frayeur terrible ; car il aperçut une femme, d'une taille et d'une beauté merveilleuses, qui lui dit : Viens ici, toi, afin que tu te souviennes mieux de tout ce tu as vu. En même temps elle se disposait à le toucher avec une sorte de petite verge rougie au feu, toute semblable à celle dont se servent les peintres⁸² ; mais une autre femme l'en empêcha : dans ce moment même Thespé-

⁸⁰ Cette idée n'appartient point en particulier à Pindare : tous les anciens ont cru que les serpents naissent à la manière de Typhon (Plut., *de Is. et Osir.*, XII.). L'erreur était fondée sur une expérience vulgaire ; car si l'on souffle dans la peau d'un serpent, elle se gonfle et retient l'air comme un ballon, tant qu'elle demeure fermée par le haut. Les naturalistes ont expliqué depuis longtemps cette merveille apparente. Au reste, en supposant la vérité du fait, la métamorphose qui se préparait est une allusion assez juste au plus grand crime de Néron.

⁸¹ On regrette qu'à la fin de cet incomparable traité Plutarque déroge à ce point au goût et au bon sens qui le distinguent. Parce que Néron avait protégé les Grecs, qui lui fournissaient les meilleurs musiciens et les meilleurs comédiens, ce n'était pas une raison pour adresser un compliment à ce monstre. L'imagination refuse de voir Néron changé en cygne : c'est un solécisme contre le sens commun, et même contre la raison. A l'égard du compliment fait à la nation grecque, quel peuple marquant n'a pas dit : « Je suis le premier » ? Il n'y a point d'instrument pour mesurer cette supériorité. S'il n'y avait dans le monde ni graphomètres, ni baromètres, qui empêcheraient différents peuples de soutenir que leurs montagnes sont les plus hautes de l'univers ? J'observe seulement qu'il faut posséder le Ténériffe, le Cimboraçó, etc., pour avoir cette prétention : les autres nations seraient ridicules, même à nu.

⁸² Il s'agit ici, suivant les apparences, d'une verge de métal, qui servait, dans la peinture encaustique, pour fondre et aplanir les cires. Cette circonstance, à laquelle il paraît impossible de donner un sens caché, semblerait prouver que Plutarque a raconté cette histoire de bonne foi, comme il la croyait, ou comme on la lui avait racontée.

sius se sentit poussé par un courant d'air impétueux, comme s'il avait été chassé d'une sarbacane⁸³, et se retrouvant dans son corps il ouvrit les yeux, pareil à un homme qui se relèverait du tombeau.

⁸³ Un militaire français, qui a fait une étude particulière de la ballistique des anciens, a prétendu qu'il fallait entendre par cette sarbacane, une machine à vent, dont on se servait, comme on fait encore aujourd'hui, pour lancer un projectile, au moyen de l'air comprimé (Voyez la nouv. édit. d'Amyot, citée, plus haut, tom. IV, p. 49). Je ne puis citer aucun texte à l'appui de cette explication ; mais elle paraît extrêmement plausible en elle-même, et l'on doit d'ailleurs beaucoup de confiance à un homme de l'art, qui a sûrement fait toutes les recherches nécessaires.

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE
DIFFÈRE QUELQUEFOIS
LA PUNITION DES MALÉFICES

TRAITÉ DE PLUTARQUE
TRADUIT PAR AMYOT.

Traduction extraite des *Œuvres morales et meslees de Plutarque*,
Traduictes de Grec en François, reveuës et corrigees
en plusieurs passages par Maistre Jaques Amiot
Conseiller du Roy et grand Aumosnier de France⁸⁴.

APRES qu'Epicurus eut ainsi parlé, devant que pas un de nous luy eust peu respondre, nous nous trouvasmes tout au bout de l'allee: et luy s'en allant, nous planta là. Et nous esmerveillex de son estrange façon de faire, demourasmes un peu de temps sans parler ny bouger de la place, à nous entrecognoir l'un l'autre, jusques à ce que nous nous mesmes de rechef à nous promener comme devant.

Et lors Patrocles le premier se prit à dire: *Et bien, Seigneurs, que vous en semble? laisserons nous là ceste dispute, ou si nous respondrons en son absence aux raisons qu'il a alleguees, comme s'il estoit present?* Timon adonc prenant la parole, *Voire-mais*, dict-il, *si quelqu'un apres nous avoir tiré et assené s'en alloit, encore ne seroit-il pas bon de laisser son traict dedans nostre corps: car on dict bien que Brasidas aiant esté blessé d'un coup de javeline à travers le corps, arracha luy mesme la javeline de sa playe, et en donna si grand coup à celuy qui la luy avoit lancee, qu'il l'en tua sur le champ: mais quant à nous, il n'est pas question de nous venger de ceux qui auroient osé mettre en avant parmy nous aucuns propos estranges et faux, ains nous suffit de les rejeter arriere de nous, avant que nostre opinion s'y attache.*

Et qu'est-ce, dis-je alors, qui vous a plus émeu de ce qu'il a dict? car il a dict beaucoup de choses pesle-mesle, et rien par ordre, ains a ramassé un propos deçà, un propos delà, contre la providence divine, la deschirant comme en courroux, et l'injuriant par le marché.

Adonc Patrocles: Ce qu'il a allegué, dict-il, de la longueur et tardité de la justice divine à punir les meschants: et m'a semblé une objection fort vehemente: et à dire la verité, ces raisons-là m'ont quasi imprimé une opinion toute austre et toute nouvelle: vray est que de longue main je sçavois mauvais gré à Euripide de ce qu'il avoit dict,

⁸⁴ A Paris, Chez Barthelemy Macé, au mont S. Hilaire à l'Escu de Bretagne. M.D.LXXXVII. Avec Privilege du Roy.

*De jour à jour s'il dilaye et differe,
Tel est de Dieu la maniere de faire.*

[Les punitions promptes parent souvent à bien des délits⁸⁵.]

Car il n'est point bien seant de dire que Dieu soit paresseux à chose quelconque, mais encore moins à punir les meschants, attendu qu'eux mesmes ne sont pas paresseux ny dilayans à mal faire, ains soudainement et de grande impetuosité sont poulez par leurs passions à mal faire. Et toutefois quand la punition suit de pres le tort et l'injure receuë, comme dict Thucydides, il n'y a rien qui si tost bousche le chemin à ceux qui trop facilement se laissent aller à mal faire.

Car il n'y a delay de payement qui tant affoiblisse d'esperance, ne rende si failly de cœur celuy qui est offensé, ne si insolent et si audacieux celuy qui est prompt à outrager, que le delay de la justice: comme au contraire les punitions qui suyvent et joignent de pres les malefices, aussi tost qu'ils sont commis, empeschent qu'à l'advenir on n'en commette d'austres, et reconfortent d'avantage ceux qui ont esté outragez: car quant à moy, le dire de Bias, apres que je l'ay repensé plusieurs fois, me fasche, quand il dict à un certain meschant homme: «Je n'ay pas peur que tu ne sois puny de ta meschanceté, mais j'ay peur que je ne le voye pas.» Car dequoy servit aux Messeniens la punition d'Aristocrates, qui les aiant trahis en la bataille de Cypre, ne fut descouvert de sa trahison de plus de vingt ans apres, durant lesquels il fut tousiours Roy d'Arcadie, et depuis en aiant esté convaincu, il fut puny? mais cependant ceux qu'il avoit fait tuer, n'estoient plus en ce monde. Et quel reconfort apporta aux Orchomeniens qui avoient perdu leurs enfans, leurs parents, et amis, par la trahison de Lyciscus, la maladie qui long-temps depuis luy advint et luy mangea tout le corps, encore que luy mesme trempant et baignant ses pieds dedans la riviere, jurast et maugreast qu'il pourrissoit pour la trahison qu'il avoit meschamment et malheureusement commise? Et à Athenes les enfans des enfans des pauvres malheureux Cyloniens qui avoient esté tuez en franchise des lieux saintcs, ne peurent pas voir la vengeance qui depuis par ordonnance des Dieux en fut faite, quand les excommuniez qui avoient commis tel sacrilege furent bannis, et les os mesmes des trespassez jettez

⁸⁵ Les inter-titres entre crochets sont ceux de l'édition 1833, de *Sur les délais de la justice divine*, etc. Lyon, chez M. P. Rusand, imprimeur-libraire.

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

hors des confins du païs. Et pourtant me semble Euripides estre impertinent, quand pour divertir les hommes de mal faire il allegue de telles raisons,

*Pas ne viendra la justice elle mesme,
N'en ayes ja de paour la face blesme,
D'un coup d'estoc le foye te percer,
Ny austre avec pire que toy blesser:
Muette elle est, et à punir tardive
Les malfaisans, encore s'il arrive.*

[Les méchants s'encouragent par l'éloignement de la punition.]

Car au contraire, il est vray-semblable que les meschans n'usent point d'autres persuasions, ains de celles-là mesmes, quand ils se veulent poulsier et encourager eux mesmes à entreprendre hardiment quelques meschancetez, se promettans que l'injustice represente incontinent son fruict tout meur et tout prest, et la punition bien tard et long-temps apres le plaisir du malefice. Patrocles aiant dict ces paroles, Olympique prenant le propos: Mais d'avantage, dict-il, Patrocles, voyez quel inconvenient il arrive de ceste longueur et tardité de la justice divine à punir les mesfaits, car elle fait que l'on ne croit pas que ce soit par providence divine qu'ils sont punis.

[Les punitions tardives sont réputées malheur.]

Et le mal qui advient aux meschans, non-pas incontinent qu'ils ont commis les malefices, mais long-temps apres, est par eux réputé malheur, et l'appellent une fortune, et non pas une punition, dont il advient qu'ils n'en reçoivent aucun profit, et n'en deviennent de rien meilleurs: car ils sont bien marris du malheur qui leur est presentement arrivé, mais ils ne se repentent point du malefice qu'ils ont au paravant commeis.

[La punition prompte encourage le coupable à rentrer en lui-même.]

Car tout ainsi comme en chantant, un petit coup, ou un poulsment qui suit incontinent l'erreur et la faute, aussi tost qu'elle est faite, la corrige et la rhabille ainsi qu'il faut, là où les tirements, reprises et remises en ton, qui se font apres

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

quelque temps entre-deux, semblent se faire plus tost pour quelque auste occasion, que pour enseigner celuy qui a failly, et à ceste cause ils attristent et n'inscrivent point : aussi la malice qui est reprimée et relevée par soudaine punition à chasque pas qu'elle choppe ou qu'elle bronche, encore que ce soit à peine, si est-ce qu'à la fin elle pense à soy, et apprend à s'humilier et à craindre Dieu, comme un severe justicier qui a l'œil sur les œuvres et sur les passions des hommes, pour les chastier incontinent et sans delay : là où ceste justice-là, qui si lentement et d'un pied tardif, comme dict Euripide, arrive aux meschans, par la longueur de ses remises et son incertitude vague et inconstante, ressemble plus tost au cas d'aventure qu'au desseing de providence, tellement que je ne puis entendre quelle utilité il y ait en ces moulins des Dieux que l'on dict moudre tardivement, attendu qu'ils rendent la justice obscurcie, et la crainte des malfaiteurs effacée.

Ces paroles aians esté dictes, je demeuray pensif en moy-mesme. Et Timon, Voulez-vous, dict-il, que je mette aussi le comble de la doute à ce propos, ou si je laisseray premierement combattre à l'encontre de ces oppositions-là? Et quel besoing est-il, dis-je adonc, d'adjouster une troisième vague pour noyer et abysmer du tout ce propos d'avantage, s'il ne peut refuter les premières objections, et s'en despestrer? Premierement doncques, pour commancer, par maniere de dire, à la deesse Vesta, par la reverence et crainte retenue des Philosophes Academiques envers la divinité, nous declarons que nous ne pretendons en parler, comme si nous en sçavions certainement ce qui en est.

[L'homme est bien embarrassé lorsqu'il a à parler à des dieux.]

Car c'est plus grande presumption à ceux qui ne sont qu'hommes, d'entreprendre de parler et discourir des Dieux et des demy-dieux, que ce n'est pas à un homme ignorant de chanter, et de vouloir disputer de la musique, ou à un homme qui ne fut jamais en camp, vouloir disputer des armes et de la guerre, en presumant de pouvoir bien comprendre, nous qui sommes ignorans de l'ait, la fantasia du sçavant ouvrier, par quelque legere conjecture seulement : car ce n'est pas à faire à celuy qui n'a point estudié en l'art de medecine, de deviner et conjecturer la raison du medecin, pour laquelle il a couppé plustost, et non plus tard, le membre de son patient, ou pourquoy il ne le baigna pas hier, mais aujourd'huy.

[Droit et justice sont la médecine de l'âme.]

Aussy n'est-il pas facile ny bien assuré à un homme mortel de dire auste

chose des Dieux, sinon qu'ils sçavent bien le temps et l'opportunité de donner la medecine telle qu'il fault au vice, et à la malice, et qu'ils baillent la punition à chasque malefice, tout ainsi qu'une drogue appropriée à guarir chasque maladie: car la mesure à les mesurer toutes n'est pas commune, ne n'y a pas un seul ny un mesme temps propre à la donner: car que la medecine de l'ame, qui s'appelle *droict* et *justice*, soit l'une des plus grands sciences du monde, Pindare mesme apres infinis austres le tesmoigne, quand il appelle seigneur et maistre de tout le monde, *Dieu*, le tres-bon et parfait ouvrier, comme estant l'autheur de la justice, à laquelle il appartient definir et determiner, quand et comment, et jusques où il est raisonnable de chastier et punir un chascun des meschants: et dict Platon que Minos, qui estoit fils de Jupiter, estoit en ceste science disciple de son pere: voulant par cela nous donner à entendre, qu'il n'est pas possible de bien se deporter en l'exercice de la justice, ne bien juger de celuy qui s'y deportte ainsi qu'il appartient, qui n'a appris et acquis ceste science.

[Les lois établies par les hommes ne contiennent pas toujours ce qui est raisonnable.]

Car les loyx que les hommes establissent, ne contiennent pas tousiours ce qui est simplement le plus raisonnable, ne qui semble tousiours et à tous estre tel, ains y a aucuns de leurs mandemens qui semblent estre fort dignes de moquerie, comme en Lacedemone les Ephores, aussy-tost qu'ils sont instalez en leur magistrat, font publier à son de trompe, que personne ne porte moustaches, et que l'on obeïsse volontairement aux loix, affin qu'elles ne leur soient point dures: et les Romains quand ils affranchissent quelques serfs, et les vendiquent en liberté, ils leur jectent sur le corps quelque sion de verge⁸⁶: et quand ils font leurs testaments, ils instituent aucuns leurs heritiers, et vendent leurs biens à d'austres, ce qui semble estre contre toute raison: mais encore plus estrange, et plus hors de toute raison semble estre celuy de Solon, qui veut que celuy des citoyens qui en une sedition civile ne se sera attaché et rengé à l'une des parts, soit infame: brief on pourroit ainsi alleguer plusieurs absurditez qui sont contenues ès loix civiles, qui ne sçauroit et n'entendroit bien la raison du legislateur qui les a escriptes, et l'occasion pourquoy.

[L'âme habituée à aimer ce qui est beau devient ennemie des passions déréglées.]

⁸⁶ *Latinis festuca dicitur*, un fétu, un jeton et sion d'arbre.

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

Si doncques il est si mal-aysé d'entendre les raisons qui ont meu les hommes à ce faire, est-ce de merveille si l'on ne sçait pas dire des Dieux, pourquoy ils punissent l'un plus-tost, et l'austre plus-tard? Toutefois ce que j'en dis, n'est pas pour un pretexte de fuyr la lice, ains plus-tost en demander pardon, affin que la raison regardant à son port et refuge, plus hardiment se renge par verisimilitude à se deffier et douter. Mais considerez premierement, que selon le dire de Platon, Dieu s'estant mis devant les yeux de tout le monde, comme un patron et parfait exemplaire de tout bien, influë à ceux qui peuvent suyvre sa divinité, l'humaine vertu, qui est comme une conformation à luy: car la nature generale de l'univers estant premierement toute confuse et desordonnee, eut ce principe-là, pour se changer en mieux, et devenir *monde* par quelque conformité et participation de l'*idee* de la vertu divine: et dict encore ce mesme personnage, que la nature a allumé la veuë en nous, affin que par la contemplation et admiration des corps celestes qui se meuvent au ciel, nostre ame apprist à le cherir, et s'accoustumant à aimer ce qui est beau et bien ordonné, elle devint ennemie des passions desreglees et desordonnees, et qu'elle fuyst de faire les choses temerairement et à l'adventure, comme estant cela la source de tout vice et de tout peché: car il n'y a fruition plus grande que l'homme peust recevoir de Dieu, que par l'exemple et imitation des belles et bonnes proprietes qui sont en luy, se rendre vertueux.

[La lenteur de la punition divine, exemple pour l'homme de ne pas châtier en colère.]

Voyla pourquoy lentement et avec traict de temps il procede à imposer chastiment aux meschants, non qu'il ait aucune doute ne crainte de faillir ou de s'en repentir s'il les chastioit promptement, mais affin de nous oster toute bestiale precipitation et toute hastifve vehemence en nos punitions, et nous enseignant de ne courir pas sus incontinent à ceux qui nous auront offensez lors que la cholere sera plus allumee, et que le cœur en boudra et battra le plus fort en courroux, oultre et par dessus le jugement de la raison, comme si c'estoit pour assouvir et rassasier une grande soif ou fâim: ains en ensuyvant sa clemence et sa coustume de dilayer, mettre la main à faire justice en tout ordre, à loisir, et en toute sollicitude, aiant pour conseiller le temps, qui bien peu souvent se trouvera accompagné de repentance: car comme disoit Socrates, il y a moins de danger et de mal à boire par intemperance de l'eau toute trouble, que non pas à assouvir son appetit de vengeance sur un corps de mesme espece et mesme nature que le nostre, quand on est tant troublé de cholere, et que l'on a le discours de la rai-

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

son saisy de courroux et occupé de fureur, avant qu'il soit bien rassis et du tout purifié.

[La vengeance éloignée de l'offense est plus près du devoir.]

Car il n'est pas ainsi comme escrit Thucydides, que la vengeance plus pres elle est de l'offense, plus elle est en sa bien-seance: mais au contraire, plus elle en est esloignee, plus pres elle est du devoir. Car, comme disoit Melanthius,

*Quand le courroux a deslogé raison,
Il fait maint cas estrange en la maison.*

[Platon châtiât sa colère.]

Aussy la raison fait toutes choses justes et moderees, quand elle a chassé arriere de soy l'ire et la cholere: et pourtant y en a-il qui s'appaisent et s'addoucissent par exemples humains, quand ils entendent raconter, que Platon demoura longuement le baston levé sur son vallet: ce qu'il faisoit, disoit-il, pour chastier sa cholere.

[Il ne faut jamais châtier étant en colère.]

Et Architas en une sienne maison des champs, aiant trouvé quelque faute par nonchalance, et quelque desordre de ses serviteurs, et s'en ressentant émeu un peu trop, et courroucé asprement contre eulx, il ne leur fait austre chose, sinon qu'il leur dict en s'en allant, *Il vous prend bien de ce que je suis courroucé.*

S'il est doncques ainsi, que les propos notables des anciens, et leurs faicts racontez, repriment beaucoup de l'aspreté et vehemence de la cholere, beaucoup plus est-il vray-semblable, que nous voyans comme Dieu mesme qui n'a crainte de rien, ny repentance aucune de chose qu'il face, neantmoins tire en longueur ses punitions, et en dilaye le temps, en serons plus reservez et plus retenus en telles choses, et estimerons que la clemence, longanimité et patience est une divine partie de la vertu, laquelle par punition en chastie et corrige peu, et punissant tard en instruit et admoneste plusieurs.

[La patience est une partie divine de la vertu.]

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

En second lieu considerons que les punitions de justice, qui se font par les hommes, n'ont rien d'avantage que le contr'eschange de douleur, et s'arrestent à ce point, que celuy qui fait du mal, en souffre, et ne passent point oultre, ains abbayans, par maniere de dire, apres les crimes et forfaits, comme font les chiens, les poursuyvent à la trace.

Mais il est vray-semblable que Dieu, quand il prend à corriger une ame malade de vice, regarde premierement ses passions, pour voir si en les pliant un peu elles se pourroient point retourner et fleschir à penitence, et qu'il demoure longuement avant que d'inferer la punition de ceux qui ne sont pas de tout point incorrigibles, et sans aucune participation de bien : mesmement quand il considere, quelle portion de la vertu l'ame a tiree de luy, lors qu'elle a esté produitte en estre, et combien la generosité est en elle forte et puissante, non pas foible ne languissante : et que c'est contre sa propre nature quand elle produit des vices, par estre trop à son aise, ou par contagion de hanter mauvaise compagnie : mais puis quand elle est bien et soigneusement pensee et medecinee, elle reprend aiseement sa bonne habitude : à raison dequoy, Dieu ne haste pas egaleement la punition à tous, ains ce qu'il cognoist estre incurable, il l'oste incontinent de ceste vie, et le retrenche comme estant bien dommageable aux austres, mais encore plus à soy-mesme, d'estre tousiours attaché à vice et meschanceté : mais ceux en qui il est vray-semblable que la meschanceté s'est emprainte plus par ignorance du bien, que par volonté propensee de choisir le mal, il leur donne temps et respit pour se changer : toutefois s'ils y perseverent, il leur rend aussy à la fin leur punition, car il n'a point de paour qu'ils luy eschappent. Et qu'il soit vray, considerez combien il se fait de grandes mutations ès mœurs et vies des hommes : c'est pourquoy les Grecs les ont appellees partie *Tropos*, et partie *Ethos* : l'un pour ce qu'elles sont subjectes à changement et mutation : l'austre, pour autant qu'elles s'engendrent par accoustumance, et demourent fermes quand elles sont une fois imprimees.

[Le roi Cécrops appelé *double*, et pourquoi.]

Voyla pourquoy j'estime que les anciens appellerent jadis le Roy Cecrops *double* : non pas, comme aucuns disent, pour ce que d'un bon, doulx et clement Roy, il devint aspre et cruel tyran, comme un dragon : mais, au contraire, pour ce que du commencement aiant esté pervers et terrible, il devint depuis fort gracieux et humain seigneur.

[Tyran qui après avoir usurpé la couronne, se sont conduits d'une manière utile à leur pays.]

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

Et s'il y a de la doute en celui-là, bien sommes nous asseurez pour le moins, que Gelon et Hieron en la Sicile, et Pisistratus fils de Hippocrates aians acquis leurs tyrannies violement et meschamment, en userent depuis vertueusement: et estans arrivez à la domination par voyes illegitimes et injustes, ont esté depuis bons et utiles princes et seigneurs, les uns aians introduit de bonnes loix en leur païs, et fait bien cultiver et labourer les terres, et rendu leurs citoyens et subjects bien conditionnez, honestes et aimans à travailler, au lieu que paravant ils ne demandoient qu'à jouër et à rire, sans rien faire que grande chere: qui plus est, Gelon aiant tres-vertueusement combattu contre les Carthaginois, et les aiant deffaicts en une grosse bataille, comme ils le requissent de paix, il ne la leur voulut oncques ottroyer, qu'ils ne meissent entre les articles et capitulations de la paix, que jamais plus ils n'immoleroient leur enfans à Saturne: et en la ville de Megalopolis Lydiadas aiant usurpé la tyrannie, au milieu de sa domination s'en repentit, et fait conscience du tort qu'il tenoit à son païs, tellement qu'il rendit les loix et la liberté à ses citoyens, et depuis mourut en combattant vaillamment alencontre des ennemis pour la defense de sa patrie.

[Punitions différées qui ont apporté de grands avantages.]

Or si quelqu'un d'aventure eust fait mourir Miltiades, ce-pendant qu'il estoit tyran en la Cherronese: ou que un austre eust appellé en justice Cimon, de ce qu'il entretenoit sa propre sœur, et l'en eust faict condamner d'inceste, ou Themistocles pour les insolences et desbauches extremes qu'il faisoit en sa jeunesse publiquement en la place, et l'en eust fait bannier de la ville, comme depuis on fait Alcibiades pour semblables excez de jeunesse, n'eust-on pas perdu les glorieuses victoires de la plaine de Marathon, de la riviere d'Eurymedon, de la coste d'Artemise? là où, comme dict le poëte Pindare,

*Ceux d'Athènes ont planté
Le glorieux fondement
De la Grecque liberté.*

[Les grandes natures ne peuvent rien produire de petit.]

Les grandes natures ne peuvent rien produire de petit, ny la vehemence et force active qui est en icelles, ne peut jamais demourer oyseuse, tant elle est vive et subtile, ains branlent tousiours en mouvement continuel, comme si elles

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

flottoient en tourmente, jusques à ce qu'elles soient parvenus à une habitude de mœurs constante, ferme et perdurable.

[La nature violente d'abord, mûrit ensuite et produit ensuite les plus grands effets.]

Tout ainsy donc comme celuy qui ne se cognoistra pas gueres en l'agriculture et au fait du labourage, ne prisera pas une terre laquelle il verra pleine de brossailles, de meschans arbres et plantes sauvages, où il y aura beaucoup de bestes, beaucoup de ruisseaux, et consequemment force fange : et au contraire toutes ces marques-là et austres semblables donneront occasion de juger à celuy qui s'y cognoistra bien, la bonté et force de la terre : aussy les grandes natures des hommes mettent hors dès leur commencement plusieurs estranges et mauvaises choses, lesquelles nous ne pouvans supporter, pensons qu'il faille incontinent couper et retrencher ce qu'il y a d'aspre et de poignant : mais celuy qui en juge mieux, voyant de là ce qu'il y a de bon et de genereux, attend l'aage et la saison qui sera propre à favoriser la vertu et la raison, auquel temps celle forte nature sera pour exhiber et produire son fruct. Mais à tant est-ce assez de cela.

[Loi qui défend de faire mourir une femme enceinte.]

Au reste, ne vous semble il pas qu'il y a quelques uns d'entre les Grecs, qui ont à bon droict transcript et receu la loy d'Ægypte, laquelle commande, s'il y a aucune femme enceinte, qui soit atteinte de crime, pour lequel elle doit justement mourir, qu'on la garde jusques à ce qu'elle soit delivree? *Ouy certes*, respondirent-ils tous. Et bien donc, dis-je, s'il y a aucun qui n'ait pas des enfans dedans le ventre, mais bien quelque bon conseil en son cerveau, ou quelque grande entreprise en son entendement, laquelle il soit pour produire en évidence, et la conduire à effect avec le temps, en decouvrant quelque mal caché et latent, ou bien en mettant quelque bon advis et conseil utile et salutaire en avant, ou en inventant quelque necessaire expedient, ne vous semble-il pas, que celuy fait mieux qui differe l'execution de la punition jusques à ce que l'utilité en soit venue, que celuy qui l'anticipe et va au devant? Car quant à moy, certainement il le me semble ainsi. *Et à nous aussy*, respondit Patrocles.

[Les dieux emploient les méchants comme bourreaux pour en punir de plus méchants.]

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

Il est ainsy : car voyez si Dionysius eust esté puny de son usurpation dès le commencement de sa tyrannie, il ne fust demouré pas un Grec habitant en toute la Sicile, par ce que les Carthaginois l'eussent occupee, qui les en eussent tous chassez : comme autant en fust-il advenu à la ville d'Apollonie, d'Anactorium, et à toute la peninsule des Leucadiens, si Periander eust esté puny que ce n'eust esté bien long-temps apres : et quant à moy, je pense que la punition de Cassander fut differee jusqu'à ce que par son moyen la ville de Thebes fust entierement rebastie et repeulee. Et plusieurs des estrangers qui saisirent ce temple où nous sommes, du temps de la guerre sacree passerent avec Timoleon en la Sicile, là où apres qu'ils eurent deffaict en bataille les Carthaginois, et aboly plusieurs tyrannies, ils perirent tous meschamment, comme meschants qu'ils estoient : car Dieu quelqufois se sert d'aucuns meschants comme de bourreaux, pour en punir d'austres encore pires, et puis apres il les destruit eulx mesmes : comme il fait à mon advise de la plus part des tyrans.

Et tout ainsy que le fiel de la beste sauvage, qui s'appelle Hyaine, et la presure du veau marin, et austres parties des bestes venimeuses ont quelque proprieté utile aux maladies : aussy Dieu voyant de citoyens qui ont besoin de morsure et de chastiment, leur envoie un tyran inhumain, ou un seigneur aspre et rigoureux pour les chastier : et ne leur oste jamais ce travail-là, qui les tourmente, et que les fasche, qu'il n'ait bien purgé et guary ce qui estoit malade.

[Les rois méchants sont des fléaux que les dieux envoient sur la terre.]

Ainsy fut baillé pour telle medecine Phalaris aux Agrigentins, et Marius aux Romains, et Apollo mesme respondit aux Sicyoniens, que leur cité avoit besoin de maistres fouëttans, qui les fouëttassent à bon esciant, quand ils voulurent oster par force aux Cleoneïens un jeune garson nommé Teletias, qui avoit esté couronné en la feste des jeux Pythiques, voulant dire qu'il estoit de leur ville et leur citoyen, et le tirerent si fort à eulx qu'ils le demembrerent : et depuis ils eurent Orthagoras pour tyran, et apres luy Myron, et Cleisthenes, qui les tindrent de si court, qu'ils les garderent bien de faire des insolents et des fols : mais les Cleoneïens qui n'eurent pas une pareille medecine, par leur folie sont venus à neant : et vous voyez qu'Homere mesme dict en un passage,

*Le fils en toute espee de valeur,
Plus que le pere, est de beaucoup meilleur*⁸⁷.

⁸⁷ *Iliade*, liv. 15.

Combien que le fils de ce Copreus ne fait jamais acte quelconque memorable, ne digne d'un homme d'honneur, là où la posterité d'un Sysiphus, d'un Autolycus et d'un Phlegias a flory en gloire et honneur parmy les Roys et les plus grands Seigneurs : et à Athenes Pericles estoit yssu d'une maison excommuniee et mauditte, et à Rome Pompeius surnommé le grand estoit fils d'un Strabon, que le peuple Romain avoit en si grande haine, que quand il fut mort, il en jetta le corps à terre de dessus le lict, où l'on le portoit, et le foula aux pieds.

Quel inconvenient doncques y a-il, si ne plus ne moins que le laboureur ne coupe jamais le ramage espineux, que premierement il n'ait cueilly l'asperge, ny ceux de la Lybie ne bruslent jamais la tige et branchage du ladanon, qu'ils n'en aient devant recueilly et amassé la gomme aromatique : aussy Dieu ne coupe pas par le pied la souche de quelque illustre et royale famille qui soit meschante et malheureuse, devant qu'il en soit né quelque bon et profitable fruit qui en doit sortir : car il eust mieux valu pour ceux de la Phocide, que dix mille bœufs, et autant de chevaux d'Iphitus fussent morts, et que ceux de Delphes eussent encore perdu plus d'or et d'argent, que ny Ulysses ny Æsculapius n'eussent point esté nez, et les austres au cas pareil, qui estans nez de parents vicieux et meschants, ont esté gens de bien, et grandement profitables au public. Et ne devons nous pas estimer, qu'il vault beaucoup mieux que les punitions se facent en temps et en la maniere qu'il appartient, que non pas à la haste et tout sur le champ, comme fut celle de Callippus Athenien, qui faisant semblant d'estre amy de Dion, le tua d'un coup de dague, de laquelle luy-mesme depuis fut tué par ses propres amis : et celle de Mitius Argien, lequel aiant esté tué en une emotion et sedition populaire, depuis en pleine assemblee de peuple, qui estoit assemblé sur la place pour voir jouer des jeux, une statue de bronze tomba sur le meurtrier qui l'avoit tué, et le massacra : et semblablement aussy celle de Bessus Paeonien, et d'Ariston Ceteïen, deux colonnels de gens de pieds, comme vous le devez bien sçavoir, Patrocles. *Non-fais certes, dict-il, mais je le voudrois bien apprendre.*

Cestuy Ariston avoit emporté de ce temple les bagues et joyaux de la royne Eriphyle, qui de long-temps estoient gardez en ce temple par octroy et congé des tyrans qui tenoient ceste ville, et les porta à sa femme, et luy en fait un present : mais son fils estant entré en querelle pour quelque occasion avec sa mere, meit le feu dedans sa maison, et brusla tout ce qui estoit dedans.

[Assassin découvert par lui-même.]

Et Bessus aiant tué son pere fut un bien long-temps sans que personne en sçeut rien, jusques à ce que un jour estant allé soupper chez quelques siens

hostes, il percea du fer de sa picque et abbatit le nid d'une arondelle, et tua les petits qui estoient dedans: et comme les assistans luy dissent: Dea Capitaine, comment vous amusez vous à faire un tel acte, où il y a si peu de propos? *Si peu de propos*, dict-il: *et comment, ne crie elle pas ordinairement à l'encontre de moy, et tesmoigne faulcement que j'ay tué mon pere?* Ceste parole ne tomba pas en terre, ains fut bien recueillie des assistans, qui en estans fort esbahis l'allèrent incontement deceler au Roy, lequel en fait si bonne inquisition, que le faict fut averé, et Bessus puny de son parricide. Mais quant à cela, dis-je, nous le discourons, supposant comme il a esté proposé, et tenu pour confessé, que les meschants aient quelque delay de punition: mais au demourant, il faut bien prester l'aureille au poëte Hesiodé qui dict, non pas comme Platon, que la peine suit le peché et la meschanceté, ains qu'elle luy est égale d'aage et de temps, comme celle qui naist ensemble en une mesme terre et d'une mesme racine:

*Mauvais conseil est pire à qui le donne*⁸⁸.

Et ailleurs,

*Qui à autruy mal ou perte machine,
A son cœur propre il procure ruine.*

[Celui qui machine la perte des autres, travaille à la sienne propre.]

L'on dict que la mousche cantharide a en soy-mesme quelque partie qui sert contre sa poison de contrepoison, par une contrariété de nature: mais la meschanceté engendrant elle mesme ne sçay quelle desplaisance et punition, non point apres que le delict est commis, mais dès l'instant mesme qu'elle le commet, commence à souffrir la peine de son malefice: et chasque criminel, que l'on punit, porte dehors sur ses espauls sa propre croix: mais la meschanceté d'elle mesme fabrique ses tourments contre elle mesme, estant merveilleuse ouvriere d'une vie miserable, qui avec honte et vergongne a de grandes frayeurs, des perturbations d'esprit terribles, et des regrets et inquietudes continuelles.

[On croit souvent voir des rois sous le masque des comédiens.]

⁸⁸ *Les travaux et les jours.*

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

Mais il y a des hommes qui ressemblent proprement aux petits enfans, lesquels voyans bien souvent baller et jouër des gens qui ne valent rien, sur les eschafaulx où l'on jouë quelques jeux, vestus de sayes de drap d'or, et de grands manteaux de pourpre, couronnez de couronnes, les ont en estime et admiration, comme les reputans bien-heureux, jusques à ce qu'ils voyent à la fin qu'on les vient percer les uns à coups de javeline, les austres fouëtter, ou bien qu'ils voyent sortir le feu ardent de ces belles robbes d'or-là si precieuses et si riches. Car à dire vray, plusieurs meschans qui tiennent les grands lieux d'autorité, et les grandes dignitez, ou qui sont extraicts des grandes maisons et lignees illustres, on ne cognoist pas qu'ils soient chastiez et punis, jusques à ce que l'on les voye massacrer ou precipiter: ce que l'on ne devoit pas appeller *punition* simplement, mais *achevement et accomplissement de punition*.

[Herodicus fut le premier qui allongea la vie des pulmoniques.]

Car ainsy comme Herodicus de Selibree estant tombé en la maladie incurable de phthisie, qui est quand on crache le poulmon, fut le premier qui conjoignit à l'art de la medecine, celle des exercices: et comme dict Platon, en ce faisant il allongea sa mort, et à luy, et à tous les austres malades attaincts de pareille maladie: aussy pouvons nous dire, que les meschans qui eschappent le coup de la punition presente, sur le champ payent la peine deuë à leurs malefices, non en fin apres long-temps, mais par plus long-temps: et non pas plus lente, mais plus longue: et ne sont pas finalement punis apres qu'ils sont envieillis, ains au contraire ils envieillissent en estant toute leur vie punis: encore quand j'appelle long-temps, je l'entens au regard de nous: car au regard de Dieux, toute duree de la vie humaine, quelque longue qu'elle soit, est un rien, et autant que l'instant de maintenant.

[La brièveté de la vie rend toujours la punition prompte quoique éloignée du crime.]

Et que un meschant soit puny de son forfait trente ans apres qu'il l'a commis, est autant comme s'il estoit gehenné ou pendu sur les vespres, et non pas dès le matin: mesmement quand il est detenu et enfermé en vie, comme en une prison, dont il n'y a moyen de sortir, ny de s'enfuir: et si ce-pendant ils font des festins, qu'ils entreprennent plusieurs choses, qu'ils facent des presents et des largesses, voire et qu'ils s'esbattent à plusieurs jeux, c'est ne plus ne moins que quand les criminels qui sont en prison jouent aux osselets, ou aux dez, aians

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

tousiours le cordeau dont ils doivent estre estranglez, pendu au dessus de leur teste: autrement on pourroit dire, que les criminels, condamnez à mort, ne sont point punis pendant qu'ils sont detenus aux fers en la prison, jusques à ce qu'on leur ait couppé la teste: ny celuy qui a par sentence des juges avallé le bruvage de ciguë, pource qu'il demoure encore vif quelque espace de temps apres, attendant qu'une pesanteur de jambes luy vienne, et qu'un gelement et extinction de tous les sentiments le surprenne, s'il est ainsy que nous ne voulions estimer ny appeller punition sinon le dernier poinct et article d'icelle, et que nous laissions en arriere les passions, les frayeurs, les attentes de la peine, les regrets et repentances, dont chascun meschant est travaillé en sa conscience: qui seroit tout autant que si nous disions que le poisson, encore qu'il ait avallé l'hameçon, n'est point pris jusques à ce que nous le voyons couppé par pieces, et rosty par les cuysiniers.

[Le méchant devient prisonnier de la justice au moment de son crime.]

Car tout meschant qui commet un malefice, est aussy tost prisonnier de la justice comme il l'a commis, et qu'il a avallé l'hameçon de la douceur et du plaisir qu'il a pris à le faire: mais le remors de la conscience luy en demoure imprimé, qui le tire et le gehenne,

*Comme le thon de course vehemente,
De la grand' mer traverse la tourmente.*

Car ceste audace, temerité et insolence-là qui est propre au vice, est bien puissante et prompte jusques à l'effect et execution des malefices: mais puis apres quand la passion comme le vent vient à luy defaillir, elle demoure foible et basse, subjecte à infinies frayeurs et superstitions, de sorte que je treuve que Stesichorus a feint un songe de Clytæmnestra conforme à la verité, et à ce qui se fait coustumierement, en telles paroles:

*Arriver j'ay veu en mon somme,
Un Dragon à la teste d'homme:
Dont le Roy comme il m'a paru,
Plisthenidas est apparu.*

[Les méchants sont continuellement troublés par les songes et les frayeurs.]

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

Car, et les visions des songes et les apparitions de fantosmes en plein jour, les responses des oracles, les signes et prodiges celestes, et brief tout ce que l'on estime que se fait par la volonté de Dieu, amene de grands troubles et de grandes frayeurs à ceulx qui sont ainsy disposez: comme l'on dict qu'Apollodorus en dormant songea quelquefois qu'il se voyoit escorcher par les Scythes, et puis bouilly dedans une marmitte, et luy estoit advis que son cœur du dedans de la marmitte murmuroit, en disant, *Je te suis cause de tous ces maux*; et d'un austre costé luy fut advis qu'il voyoit ses filles toutes ardentes de feu, qui couroient à l'entour de luy. Et Hipparchus le fils de Pisistratus un peu devant sa mort songea, que Venus luy jettoit du sang au visage de dedans une fiole. Et les familiers de Ptolomeus, celuy qui fut surnommé *la Foudre*, en songeant penserent voir, que Seleucus l'appelloit en justice devant les loups et les vautours qui estoient les juges, et que luy distribuoit grande quantité de chair aux ennemis. Et Pausanias estant en la ville de Bysance envoya querir par force Cleonice, jeune fille de honneste maison et de libre condition, pour l'avoir à coucher la nuict avec luy, mais estant à demy endormy quand elle vint, il s'esveilla en sursault, et luy fut advis que c'estoient quelques ennemis qui le venoient assaillir pour le faire mourir, tellement qu'en cest effroy il la tua toute roide: depuis luy estoit ordinairement advis qu'il la voyoit, et entendoit qu'elle luy disoit,

*Chemine droit au chemin de justice,
Tres-grand mal est aux hommes l'injustice.*

et comme ceste apparition ne cessast point de s'apparoir toutes les nuicts à luy, il fut à la fin contrainct d'aller jusques en Heraclee, où il y avoit un temple, auquel on evoquoit les ames des trespassez: et là aiant faict quelques sacrifices de propitiations, et luy aiant offert les effusions funebres que l'on respand sur les sepultures des morts, il fait tant qu'il la fait venir en sa presence, là où elle luy dict, que quand il seroit arrivé à Lacedemone, il auroit repos de ses maux: et de faict il n'y fut pas plus tost arrivé qu'il y mourut.

[La mort serait une punition trop douce pour les méchants, si c'était la fin de leurs maux.]

Tellement que si l'ame n'a sentiment aucun apres le trespas, et que la mort soit le but et la fin de toute retribution, et de toute punition, l'on pourroit dire à bon droict des meschants qui sont promptement punis, et qui meurent incontiment apres leurs mesfaits commis, que les Dieux les traittent trop mollement et trop

doulcement. Car si le long-temps et la longue duree de vie n'apporte auste mal aux meschants, au moins peult-on dire qu'ils ont celuy-là, que aians cogneu et adveré par espreuve et experience, que l'injustice est chose infructueuse, sterile et ingrate, qui n'apporte fruict aucun, ne rien qui merite que l'on en face estime, apres plusieurs grands labeurs et travaux qu'elle donne, le remors de cela leur met l'ame sans dessus dessous: comme on lit que Lysimachus estant forcé par la soif livra sa propre personne et son armee aux Getes, et apres qu'il eut beu estant prisonnier, il dict: *O Dieux! que je suis lasche, qui pour une volupté si courte me suis privé d'un si grand royaume?* combien qu'il soit bien difficile de resister à la passion d'une necessité naturelle. Mais quand l'homme pour la convoitise de quelque argent, ou par envie de la gloire, ou de l'autorité et credit de ses concitoyens, ou pour le plaisir de la chair, vient à commettre quelque cas meschant et execrable, et puis avec le temps que l'ardente soif et fureur de sa passion est passee, qu'il voit qu'il ne luy en est rien demouré que les villaines et perilleuses perturbations de l'injustice, et rien d'utile, ny de necessaire ou delectable: n'est-il pas vraysemblable, que bien souvent luy revient ce remors en l'entendement, que par vaine gloire ou par volupté deshonneste il a remply toute sa vie de honte, de deffiance et danger?

[Le méchant et le coupable n'ont jamais de tranquillité.]

Car ainsy comme Simonides souloit dire en se jouant, qu'il trouvoit tousiours le coffre de l'argent plein, et celuy des graces et benefices vuide: aussy les meschants quand ils viennent à considerer le vice et la meschanceté en eux-mesmes, à travers une volupté qui a un peu de vainplaisir present, ils la trouvent destituee d'esperance, et pleine de frayeurs, de regrets, d'une souvenance fascheuse, et de souspeçon de l'advenir, et de deffiance pour le present, ne plus ne moins que nous oyons dire à Ino par les theatres, se repentant de ce qu'elle a commis,

*Làs que fussé-je (amies) demourante
En la maison d'Athamas florissante,
Comme devant, sans y avoir commis
Ce qu'à effect malheureux je y mis.*

Aussy est-il vraysemblable, que l'ame de chasque criminel et meschant rumine en elle mesme et discourt en ce point: Comment pourrois-je en chassant arriere de moy le souvenir de tant de mesfaicts que j'ay commis, et le remors d'iceulx, recommencer à mener toute une austre vie?

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

[L'avarice et la concupiscence annoncent une superstition cachée et une paresse au travail.]

Pource que la meschanceté n'est point asseuree, ferme, ny constante, ny simple, en ce qu'elle veult: si d'aventure nous ne voulions maintenir, que les meschants fussent quelques sages philosophes: ains fault estimer que là où il y a une avarice, ou une concupiscence de volupté extreme, ou une envie excessive logee avec une aspreté et malignité, là si vous y prenez de pres garde, vous trouverez aussy une superstition cachee, une paresse au labeur, une crainte de la mort, une soudaineté legere à changer d'affections, une vaine gloire procedant d'arrogance. Ils redoubtent ceulx qui les blasment, ils craignent ceux qui les louënt, sçachans bien qu'ils leur tiennent tort en ce qu'ils les trompent, et comme estans grands ennemis des meschants, d'auant qu'ils louënt si affectueusement ceux qu'ils cuident estre gens de bien: car au vice ce qu'il y a d'aspre, comme au mauvais fer, est pourry, et ce qui y est dur, est facile à rompre.

[On applaudit souvent à des gens qui sont bien malheureux dans l'intérieur.]

Et pourtant apprenans en un long-temps à se mieux cognoistre tels qu'ils sont, quand ils se sont bien cogneus, ils se desplaisent à eulx mesmes, et s'en haïssent, et ont en abomination leur vie: car il n'est pas vraysemblable, que si le meschant aiant rendu un depest qui auroit esté déposé entre ses mains, ou plegé un sien familier, ou fait quelque largesse avec honneur et gloire au public de son païs, s'en repent incontinent, et est marry de l'avoir fait, tant sa volonté est muable et facile à se changer, de maniere qu'il y en a qui aians l'honneur d'estre receus de tout le peuple en plein theatre avec applaudissements de mains, incontinent gemissent en eulx mesmes, par ce que l'avarice se tourne incontinent au lieu de l'ambition: que ceulx qui sacrifient les hommes pour usurper quelques tyrannies, ou pour venir au dessus de quelques conspirations, comme fait Apollodorus, ou qui font perdre les biens à leurs amis, comme Glaucus fils de Epicydes, ne s'en repentent point, et ne s'en haïssent point eulx mesmes, et ne soient desplaisans de ce qu'ils ont fait.

[La vie du méchant fatigué de remords suffit à sa punition.]

Car quant à moy, je pense, s'il est licite de ainsy le dire, que tous ceulx qui commettent telles impietez, n'ont besoing d'aucun Dieu ny d'aucun homme qui

les punisse, par ce que leur vie seule suffit assez, estant corrompue et travaillee de tout vice et toute meschanceté. Mais advisez si desormais ce discours ne s'estend point plus avant en duree, que le temps ne permet. Adonc Timon respondit: Il pourroit bien estre, dict-il eu esgard à la longueur de ce qui suit apres, et qui reste encore à dire: car quant à moy, j'amène sur les rens, comme un nouveau champion, la derniere question, d'autant qu'il me semble avoir esté suffisamment debatue sur les precedentes. Et pensez que nous austres qui ne disons mot, faisons la mesme plainte que fait Euripide, reprochant librement aux Dieux, que

*Sur les enfans les fautes ils rejettent,
Et les pechez que leurs peres commettent.*

[Il ne faut jamais punir sur les enfans la faute des pères.]

Car soit que ceux mesmes qui ont commis la faute en aient esté punis, il n'est plus besoing d'en punir d'austres qui n'ont point offensé, attendu qu'il ne seroit pas raisonnable de chastier deux fois ceulx mesmes qui auuroient failly, soit que aians omis par negligence à faire la punition des meschans qui ont fait les offenses, ils la veulent long-temps apres faire payer à ceulx qui n'en peuvent mais, ce n'est pas bien fait de vouloir par injustice rhabiller leur negligence.

[Ésope précipité d'une roche et pourquoi.]

Comme l'on raconte d'Æsope, que jadis il vint en ceste ville avec une bonne somme d'or, envoyé de la part du Roy Crœsus, pour y faire de magnifiques sacrifices au Dieu Apollo, et distribuer à chasque citoyen quatre escus. Il advint qu'il entra en quelque different alencontre de ceulx de la ville, et se courroucea à eulx, de maniere que aiant fait les sacrifices, il renvoya le reste de l'argent en la ville de Sardis, comme n'estans pas les habitans de Delphes dignes de jouir de la liberalité du Roy: dequoy eulx estans indignez luy meirent sus qu'il estoit sacrilege, de retenir ainsy cest argent sacré: et de faict l'aianz condamné comme tel, le precipiterent du hault en bas de la roche que l'on appelle Hyampie.

Dequoy le Dieu fut si fort courroucé, qu'il leur envoya sterilité de la terre, et diverses sortes de maladies estranges, tellement qu'ils furent à la fin contraincts d'envoyer par toutes les festes publiques et assemblees generales des Grecs, faire proclamer à son de trompe, s'il y avoit aucun de la parenté d'Æsope, qui voulust avoir satisfaction de sa mort, qu'il vint, et qu'il l'exigeast d'eulx telle comme

il voudroit, jusques à ce qu'à la troisième generation il se presenta un Samien nommé Idmon, qui n'estoit aucunement parent d'Æsope, ains seulement de ceulx qui premierement l'avoient achepté en l'Isle de Samos : et les Delphiens luy aiens faict quelque satisfaction furent delivrez de leurs calamitez : et dict-on que depuis ce temps-là, le supplice des sacrileges fut transferé de la roche d'Hyampia à celle de Nauplia. Et ceulx mesmes qui aiment le plus la memoire d'Alexandre le grand, entre lesquels nous sommes, ne peuvent approuver ce qu'il feit en la ville des Branchides, laquelle il ruina toute, et en passa tous les habitans au fil de l'espee, sans discretion d'aage, ny de sexe, pour autant que leurs ancestres avoient anciennement livré par trahison le temple de Milet.

Et Agathocles le tyran de Syracuse, lequel en riant se mocqua de ceulx de Corfou, qui luy demanderent pour quelle occasion il fourrageoit leur Isle : *Pour-autant*, dict-il, *que vos ancestres jadis receurent Ulysses*. Et semblablement comme ceulx de l'Isle d'Ithace se plaignissent à luy de ce que ses soudards prenoient leurs moutons : *Et vostre Roy*, leur dict-il, *estant jadis venu en la nostre, ne prit pas seulement nos moutons, mais d'avantage creva l'œil à nostre berger*. Ne vous semble-il pas donc qu'Apollo a encore plus grand tort que tous ceux-là, de perdre et ruiner les Pheneates, aiant bousché l'abysme où se souloient perdre les eaux qui maintenant noyent tout leur païs, pour-autant qu'il y a mille ans, comme l'on dict, que Hercules aiant enlevé aux Delphiens le tripié à rendre les oracles, l'emporta en leur ville à Phenee : et de avoir respondu aux Sybarites, que leurs miseres cesseroient quand ils auroient appaisé l'ire de Juno Leucadiene par trois mortalitez ?

[Filles envoyées tous les ans à Troie, en expiation de la luxure d'Ajax.]

Il n'y a pas encore long-temps que les Locriens ont desisté et cessé d'envoyer tous les ans de leurs filles à Troye,

*Où les pieds nuds, sans aucune vesture,
Sans voile aucun ny honneste cœffure,
Ne plus ne moins qu'esclaves, tout le jour,
Dès le matin elles sont sans sejour,
A ballier de Pallas la Deesse
Le temple sainct, jusques en leur vieillesse,*

en punition de la luxure d'Ajax : comment est-ce que cela sçauroit estre ne raisonnable ne juste, veu que nous blasmons mesmes les Thraces de ce que l'on

dict, que jusques aujourd'huy ils frisent leurs femmes au visage, en vengeance de la mort d'Orpheus: et ne louons pas non plus les barbares qui habitent au long du Po, lesquels, à ce que l'on dict, portent encore le deuil, et vont vestus de noir, à cause de la ruine de Phaëton? car c'est à mon advis chose encore plus sottte et digne de mocquerie, si ceulx qui furent du temps de Phaëton, ne se soucioyent point autrement de sa cheute, que ceulx qui sont venus depuis cinq ou dix aages apres son accident, aient commancé à changer de robbes et en porter le deuil: mais toutefois en cela il n'y auroit que la sottise seule, et rien de mal ny de danger ou inconvenient d'avantage: mais quelle raison y a-il, que le courroux des Dieux s'estant caché sur le poinct du mesfaict, comme font aucunes rivieres, se monstrant puis apres contre d'austres, se termine en extremes calamitez? Si tost qu'il eut un peu entrerompu son propos, craignant qu'il n'alleguast encore plus d'inconveniens, et de plus grands, je luy demande sur le champ: *Et bien, dis-je, estimez vous que tout cela soit vray?* Et luy me respondit, encores que le tout ne fust pas vray, ains partie seulement, tousiours pourtant demoure la mesme difficulté.

A l'aventure donc que ceux qui ont une bien grosse et bien forte fiebvre endurent et sentent tousiours au dedans une mesme ardeur, soit qu'ils soient peu ou prou couverts et vestus, toutefois pour les consoler un peu, et leur donner quelque allegement, encore leur faut-il diminuer la couverture: mais si tu ne veux, à ton commandement: toutefois je te dis bien, que la plus part de ces exemples-là ressemblent proprement aux fables et contes faits à plaisir. Mais au demourant ramene un peu en ta memoire la feste que l'on a celebree n'agueres à l'honneur de ceux qui ont autrefois receu les Dieux en leurs maisons, et de celle honorable portion que l'on met à part, et que par la voix du herault on publie que c'est pour les descendans du poëte Pindare: et te souviene comment cela te sembla fort honorable et agreable. Et qui est celuy, dict-il, qui ne prendroit plaisir à veoir la preference d'honneur ainsy naïvement, rondement, et à la vieille mode des Grecs, attribuee? s'il n'avoit, comme dict le mesme Pindare,

*Le cœur de metal noir et roide
Forgé avecques flamme froide.*

Je laisse aussy, dis-je, le cry public semblable à celui-là qui se fait en la ville de Sparte apres le Cantique Lesbien, en l'honneur et souvenance de l'ancien Terpander: car il y a mesme raison.

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

[On doit honorer dans les descendants ceux qu'on n'a pas récompensés pendant leur vie.]

Mais vous qui estes de la race des Philtiades, dignes d'estre preferez à tous austres, non seulement entre les Bœotiens, mais aussy entre les Phocéïens, à cause de vostre ancestre Daïphantus, vous me secondastes et favorisastes, quand je mainteins aux Lycormiens et Satilaïens, qui prochassoient d'avoir l'honneur et la prerogative de porter couronnes deuës par nos statuts aux Heraclides, que tels honneurs et telles prerogatives devoient estre inviolablement conservees et gardees aux descendans de Hercules, en recognoissance des biens qu'il avoit par le passé faicts aux Grecs, sans en avoir eu de son vivant digne loyer ny recompense. Tu nous as, dict-il, mis sus une dispute fort belle, et merveilleusement bien seante à la philosophie.

Or laisse doncques, luy dis-je, amy, je te pry, ceste vehemence d'accuser, et ne te courrouce pas, si tu vois que quelques uns pour estre nez de mauvais et meschants parents sont punis: ou bien, ne t'esjouïs doncques pas, et ne louë pas, si tu vois aussy que la noblesse soit honoree. Car si nous advouons que la recompense de vertu se doive raisonnablement continuer en la posterité, il faut aussy consequemment que nous estimions, que la punition ne doit pas faillir ne cesser quant et les mesfaicts, ains reciproquement selon le devoir, courir sus les descendans des malfaitteurs. Et celuy qui voit volontiers les descendans de Cimon honorez à Athenes, et au contraire se fasche, et a desplaisir de voir ceux de la race de Lachares ou d'Ariston bannis et dechassez, celuy-là est par trop lasche et trop mol, ou pour mieux dire, trop hargneux et querelleux envers les Dieux, se plaignant d'un costé, s'il voit que les enfans d'un meschant et mal-heureux homme prosperent: et se plaignant de l'austre costé au contraire, s'il voit que la posterité des meschans soit abbaissee, ou bien du tout effacee: et accusant les Dieux, si les enfans d'un meschant homme sont affligez, tout autant comme si c'estoient ceux d'un homme de bien: mais quant à ces raisons-là, fais compte que ce soient comme des barrieres ou rempars alencontre de ces trop aspres repreneurs et accusateurs-là.

[Moyens dont les anciens se servaient pour empêcher les enfans des pères étiques ou hydropiques de gagner ces maladies.]

Mais au demourant reprenons de rechef le bout de nostre peloton de filet, comme en un lieu tenebreux, et où il y a plusieurs tours et destours, qui est la matiere des jugemens de Dieu, et nous conduisons avecques crainte retenue tout

doucement à ce qui est plus probable et plus vraysemblable, attendu que des choses que nous faisons, et que nous manions nous mesmes, nous n'en sçaurions pas asseurement dire la certaine verité. Comme, pourquoy est-ce que nous faisons tenir assis les pieds trempans dedans de l'eau, les enfans qui sont nez de peres qui meurent etiques ou hydropiques, jusques à ce que les corps de leurs peres soient entierement consommez du feu, d'autant que l'on a opinion, que par ce moyen ces maladies-là ne passent point aux enfans, et ne parviennent point jusques à eux.

Et pourquoy c'est, que si une chèvre prend en sa bouche de l'herbe qui se nomme *Eryngium*, le chardon à cent testes, tout le troupeau s'arreste, jusques à ce que le chévrier viene oster ceste herbe à la chèvre qui l'a en la gueule: et d'austres proprieté occultes, qui par attouchement secrets et passages de l'un à l'austre font des effets incroyables, tant en soudaineté, qu'en longueur de distance: mais nous nous esbahissons de la distance et intervalle des temps, et non pas des lieux, et neantmoins il y a plus d'occasion de s'esbahir et esmerveiller, comment d'un mal aiant commencé en Æthiopie la ville d'Athenes a esté remplie, de maniere que Pericles en est mort, et Thucydides en a esté malade, que non pas si les Phociens et les Sybarites aians commis quelques meschancetez, la punition en soit tombee sur leurs enfans et leurs descendans: car ces proprieté occultes-là ont des correspondences des derniers aux premiers, et des secrettes liaisons, desquelles la cause, encore qu'elle nous soit incognuë, ne laisse pas de produire ses propres effects.

Mais à tout le moins y a-il raison de justice toute apparente et prompte à la main, quant aux publiques vengeances surannees des villes et citez, par ce que la ville est une mesme chose et continuee, ne plus ne moins que un animal, lequel ne sort point de soy-mesme pour les mutations d'aages, ny ne devient point austre et puis austre, pour quelque succession de temps qu'il y ait, ains est tousiours conforme et propre à soy-mesme, recevant tousiours ou la grace du bien, ou la coupe du mal, de tout ce qu'elle fait ou qu'elle a fait en commun, tant que la societé qui la lie, maintient son unité: car de faire d'une ville plusieurs, ou bien encore innumerables, en la divisant par intervalles de temps, c'est autant comme qui voudroit faire d'un homme plusieurs, pour autant que maintenant il seroit vieil aiant esté paravant jeune, et encore plus avant, garson: ou, pour mieux dire, cela ressembleroit proprement aux ruses d'Epicharmus, dont a esté inventé et mis en avant la maniere d'arguer des Sophistes, qu'ils appellent *l'argument croissant*.

[L'âge influe plus sur les hommes que sur les villes.]

Car celuy qui a pieça emprunté de l'argent, ne le doit pas maintenant, attendu que ce n'est plus luy, et qu'il est devenu un austre: et celuy qui fut hier convié à souper, y vient aujourd'huy sans mander, attendu qu'il est devenu un austre, combien que les aages facent encore de plus grandes differences en un chascun de nous, qu'elles ne font ès villes et citez: car qui auroit veu la ville d'Athenes il y a trente ans, la recognoistroit encore toute telle aujourd'huy qu'elle estoit alors, et les mœurs, les mouvemens, les jeux, les façons de faire, les plaisirs, les courroux et desplaisirs du peuple qui est à present, ressemblent totalement à ceux des anciens. Là où d'un homme, si l'on est quelque temps sans le veoir, quelque familier ou amy que l'on luy soit, à peine peut on recognoistre le visage: mais quant aux mœurs qui se muent et changent facilement par toute raison, toute sorte de travail ou d'accident, ou mesme de loy, il y a de si grandes diversitez, que ceux qui s'entrevoient et se hantent ordinairement, en sont tous esmerveillez: ce neantmoins l'homme est tousiours tenu et réputé pour un mesme, depuis sa naissance jusques à sa fin, et au cas pareil la ville demoure tousiours une mesme: à raison dequoy nous jugeons estre raisonnable qu'elle soit participante du blâme de ses ancestres, ne plus ne moins qu'elle se sent aussy de la gloire et de la puissance d'iceux, ou bien nous ne nous donnerons garde que nous jetterons toutes choses dedans la riviere de Heraclitus, en laquelle on dict que l'on ne peut jamais entrer deux fois, d'autant qu'elle mue et change la nature de toutes choses.

Or s'il est ainsy, que la ville soit tousiours une chose mesme continuee, autant en doit on estimer d'une race et lignee, laquelle depend d'une mesme souche, produisant ne sçay quelle force et communication de qualitez, qui s'estend sur tous les descendans. Car ce qui est engendré, n'est pas comme ce qui est produit en estre par artifice, et est incontinent separé de son ouvrier, d'autant qu'il est fait par luy, et non pas de luy: là où au contraire, ce qui est engendré est fait de la substance de celuy qui engendre, tellement qu'il emporte avec soy quelque chose de luy, qui à bon droit est ou puny ou honoré mesme en luy.

Et si ce n'estoit que l'on penseroit que je me jouïasse, et que je ne le disse pas à bon esciant, j'asseurerois volontiers, que les Atheniens feirent plus grant tort à la statue de Cassander quand ils la fondirent, et semblablement les Syracusains au corps de Dionysius, quand apres sa mort ils le feirent porter hors de leurs confins, que s'ils eussent bien chastié leurs descendans: car la statue de Cassander ne tenoit rien de sa nature, et l'ame de Dionysius avoit de long-temps abandonné son corps: là où un Nysæus, un Apollocrates, un Antipater, et un Philippus, et pareillement tous austres enfans d'hommes vicieux et meschans, retiennent la principale partie de leurs peres, et celle qui ne demoure point oysive sans rien faire, ains celle dequoy ils vivent et se nourrissent, dequoy ils negociant,

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

et discourent par raison, et ne doit point sembler estrange ny mal-aisé à croire, si estans yssus d'eux ils retiennent les qualitez et inclinations d'eux.

[Une punition particulière est souvent excellente pour maintenir la discipline générale.]

En somme, dis-je, tout ainsy comme en la medecine, tout ce qui est utile, est aussy juste et honneste, et se mocqueroit-on de celuy qui diroit que ce fust injustice, quand une personne a mal en la hanche, de luy cauteriser le poulce : et là où le foye est apostumé, de scarifier le petit ventre : et là où les bœufs ont les ongles des pieds trop molles, oindre les extremités de leurs cornes : autant meriteroit d'estre mocqué et repris celuy, qui estimeroit qu'il y eust ès punitions austre chose de juste, que ce qui peut guarir et curer le vice : et qui se courrouceroit si on appliquoit la medecine aux uns pour servir de guarison aux austres, comme font ceux qui ouvrent la vene pour alleger le mal des yeux, celuy-là sembleroit ne veoir rien plus outre que son sens, et se souviendroit mal, qu'un maistre d'eschole bien souvent en fouëttant un de ses escoliers tient en office tous les austres, et un grand Capitaine en faisant mourir un soldat de chasque dizaine ramene tous les austres à la raison : ainsy non seulement à une partie par une austre partie, mais à toute l'ame par une austre ame, s'impriment certaines dispositions d'empiremens ou de meliorations, plus tost que à un corps par un austre corps, pour ce que là ès corps il est force qu'il se face une mesme impression, et mesme alteration, mais icy l'ame estant bien souvent menee par imagination à craindre ou à s'asseurer, s'en trouve ou pis ou mieux.

Comme je parlois encore, Olympique me interrompant mon propos, *Par ces tiens propos, dict-il, tu supposes un grand subject à discourir, c'est à sçavoir que l'ame demoure apres la separation du corps.* Ouy bien, dis-je, par cela mesme que vous nous concedez maintenant, ou plus tost, que vous nous avez cy-devant concedé : car nostre discours a este poursuivy dès le commencement jusques à ce point, sur ceste presupposition, que Dieu nous distribue à chascun selon que nous avons merité. *Et comment, dict-il, estimes-tu qu'il s'ensuyve necessairement, si les Dieux contemplent les choses humaines, et disposent de toutes choses icy bas, que les ames en soient du tout immortelles, ou qu'elles demourent longuement en estre apres la mort?* Non vrayement, dis-je, beau Sire, mais Dieu est de si basse entremise, et a si peu à faire, que nous n'aians rien de divin en nous, ne rien qui luy ressemble aucunement, ne qui soit ferme ne durable, ains nous allans sechans, fenans et perissans, ne plus ne moins que les feuilles des arbres, comme dict Homere, en peu de temps : neantmoins il fait ainsy grand cas de nous, ne plus ne moins que

les femmes qui nourrissent et entretiennent des jardins d'Adonis, comme l'on dict, dedans des fragiles pots de terre: aussy fait-il luy nos ames de duree d'un jour, par maniere de dire, verdoyantes dedans une chair mollastre et non capable d'une forte racine de vie, et qui puis apres s'estaignent pour la moindre occasion du monde. Mais en laissant les austres Dieux, si bon te semble, considere un peu le nostre, j'entens celuy qui est reclamé en ce lieu.

Si aussy tost qu'il sçait que les ames sont desliees, ne plus ne moins que quelque fume ou quelque brouillas qui exhale hors du corps, il ne fait pas incontinent offrir force oblations et sacrifices propitiatoires pour les trespassez, et s'il ne demande pas de grands honneurs et de grandes venerations à la memoire des morts, et s'il le fait pour nous abuser et decevoir, nous qui y adjoustons foy. Car quant à moy, je ne concederay jamais que l'ame perisse, et ne demoure apres la mort, si l'on ne vient emporter premierement le trepied prophetique de la Pythie, comme l'on dict que fait jadis Hercules, et du tout destruire l'oracle pour ne plus rendre de telles responses qu'il en a renduës jusques à nos temps, semblables à celles que jadis il donna à Corax le Naxien, à ce que l'on dict,

*C'est une grande impieté de croire,
Que l'ame soit mortelle ou transitoire.*

Alors Patrocles: Et qui estoit, dict-il, ce Corax qui eut ceste response? Car je n'ay rien entendu ny de l'un, ny de l'austre. Si avez bien, dis-je, mais j'en suis cause, aiant pris le surnom au lieu du propre nom. Car celuy qui tua Archilochus en bataille, s'appelloit Callondes, et estoit surnommé Corax: lequel aiant esté la premiere fois rejetté par la prophetisse Pythie, comme meurtrier qui avoit occis un personnage sacré aux Muses: et depuis aiant usé de quelques requestes et prieres envers elle, avec quelques raisons dont il pretendoit justifier son fait, à la fin il luy fut ordonné par l'Oracle, qu'il allast en la maison de Tettix, et que là il appaisast par oblations et sacrifices l'ame d'Archilochus. Or ceste maison de Tettix estoit la ville de Tænarus: car on dict que Tettix Candiot estant jadis arrivé à ce promontoire de Tænarus avec une flotte de vaisseaux, y bastit une ville, aupres du lieu où l'on avoit accoustumé de conjurer et evocquer les ames des trespassez.

[Sacrificateurs et exorcisateurs italiens.]

Semblablement aussy aiant esté respondu à ceux de Sparte, qu'ils trouvassent moyen d'appaiser l'ame de Pausanias, ils envoyerent querir jusques en Italie des

sacrificateurs et exorcisateurs qui sçavoient conjurer les ames, lesquels avec leurs sacrifices chasserent son esprit hors du temple. C'est doncques une mesme raison, dis-je, qui confirme et preuve, que le monde est regy par la providence de Dieu ensemble, et que les ames des hommes demourent encores apres la mort, et n'est pas possible que l'un subsiste si l'on oste l'austre. Et s'il est ainsy que l'ame demoure apres la mort, il est plus vraysemblable et plus equitable que lors les retributions de peine ou d'honneur luy soient renduës: car durant tout le temps qu'elle est en vie, elle combat, et puis apres quand elle a achevé tous ses combats, alors elle reçoit en l'austre monde estant seule et separee du corps, cela ne nous touche de rien à nous austres qui sommes vivans, car ou l'on n'en sçait rien, ou on ne les croit pas: mais celles qui se font sur les enfans et sur les descendans, d'autant qu'elles sont apparentes et cogneuës de ceux qui sont en ce monde, elles retiennent et repriment plusieurs meschans hommes d'executer leurs mauvaises volontez.

[Les punitions connues répriment les méchants.]

Au reste, qu'il soit vray qu'il n'y ait point de plus ignominieuse punition, ne qui touche plus les cœurs au vif, que de veoir ses descendans et dependans affligez pour soy, et que l'ame d'un meschant homme ennemy des Dieux et des loix, apres sa mort voyant non ses images et statuës ou austres honneurs abbattus, ains ses propres enfans, ses amis et parents ruinez et affligez de grandes miseres et tribulations, et estans griefvement punis pour elle, ne vousist pas plus tost perdre tous les honneurs que l'on sçauroit faire à Jupiter, que de retourner à estre derechef injuste, ou abandonné à luxure, je vous en pourrois reciter un conte qui me fut faict il n'y a pas fort long-temps, si ce n'estoit que je craindrois qu'il ne vous semblast que ce fust une fable controuee à plaisir: au moyen de quoy il vaut mieux que je ne vous allegue que des raisons et arguments fondez en verisimilitude. *Non pas cela*, dict adoncques Olympique, *mais recite nous le conte que tu dis*. Et comme les austres aussy me requissent tout de mesme: Laissez moy, dis-je, deduire premierement les raisons vraysemblables à ce propos: et puis apres, si bon vous semble, je vous reciteray aussy le conte, au moins si c'est conte. Car Bion dict, que si Dieu punissoit les enfans des meschans, il seroit autant digne de mocquerie, comme le medecin qui pour la maladie du pere ou grand-pere, appliqueroit sa medecine au fils, ou à l'arriere-fils: mais ceste comparaison faut en ce, que les choses sont en partie semblables, et en partie aussy diverses et dissemblables: car l'un estant medicinal ne guarit pas la maladie et indisposition de l'austre, ny jamais homme qui eust la fievre ou le mal des yeux n'en fut guaray

pour veoir user d'un onguement, ou appliquer emplastre à un austre: mais au contraire les punitions des meschans pour ceste occasion se font publiquement devant tous, pour ce que l'effect de justice administree avec raison, est de retenir les uns par le chastiment et punition des austres.

[Les précautions font éviter bien des maladies auxquelles on avait des dispositions.]

Mais ce en quoy la comparaison de Bion se rapporte et conforme à la dispute proposee, n'a pas esté entendu par luy: car souvent est-il advenu que un homme tombé en une dangereuse maladie, et non pas pourtant incurable, par son intemperance puis apres et dissolution, a tellement laissé aller son corps en abandon, que finablement il en est mort: et que puis apres son fils qui n'estoit pas actuellement surpris de la mesme maladie, ains seulement y avoit quelque disposition, un bon medecin ou quelque sien amy, ou quelque maistre des exercices, s'en estant apperceu, ou bien un bon maistre, qui a eu soing de luy, l'a rengé à une maniere de diete austere, en luy ostant toute superfluité de viandes, toutes patisseries, toute yvrongnerie, et toute accointance de femmes, et luy faisant user souvent de medecines, et fortifier son corps par continuation de labeur et d'exercices, a dissipé et fait esvanouir un petit commencement d'une grande maladie, en ne luy permettant pas de prendre plus grand accroissement.

N'est-il pas ainsy que nous admonestons ordinairement ceux qui sont nez de pere ou mere maladifs, de prendre bien garde à eux, et de ne negliger pas leur disposition, ains de bonne heure et dès le commencement tascher à chasser la racine de celles maladies nees avec eux, qui est facile à jetter dehors, et à surmonter quand on previent de bonne heure? Il n'est rien plus vray, respondirent-ils tous. Nous ne faisons doncques pas chose impertinente, mais necessaire, ne sotté, mais utile, quand nous ordonnons aux enfans de ceux qui sont subjects au hault mal, ou à la manie et alienation d'esprit, ou à la goutte, des exercices du corps, des dietes et regimes de vie, et des medecines, non pour ce qu'ils soient malades, mais de paour qu'ils ne le soient: car un corps né d'un austre maleficié est digne, non de punition aucune, mais de medecine et d'estre soigneusement bien pensé: laquelle diligence et sollicitude, s'il se trouve aucun qui par lascheté ou delicatesse appelle *punition*, d'autant qu'elle prive la personne de voluptez, ou qu'elle luy donne quelque poincture de douleur, ou de peine, il le faut laisser là pour tel qu'il est: et s'il est expedient de prendre garde, et de medeciner soigneusement un corps qui sera issu et descendu d'un austre maleficié et gasté, sera-il moins raisonnable d'aller au devant d'une similitude de vice hereditaire, qui commence

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

à germer ès mœurs d'un jeune homme, et à poulsier dehors, ains attendre, et le laisser croistre jusques à ce que se respendant par ses passions il vienne à estre en veü de tout le monde, comme dict le poëte Pindare,

*Le fruict que son cœur insensé
A par-soy auroit propensé?*

Ne vous semble-il point qu'en cela, Dieu pour le moins soit aussy sage comme le poëte Hesiodé, qui nous admoneste et conseille,

*Semer enfans garde bien que tu n'aïlles
En retournant des tristes funerailles,
Mais au retour des festins gracieux
Faits en l'honneur des habitans des cieus⁸⁹ ?*

voulant conduire les hommes à engendrer des enfans lors qu'ils sont gays, joyeux et deliberez, comme si la generation ne recevoit pas l'impression de vice et de vertu seulement, ains aussy de joye, et de tristesse, et de toutes austres qualitez.

Toutesfois cela n'est pas œuvre de sapience humaine, comme pense Hesiodé, de sentir et cognoistre les conformitez ou diversitez des natures des hommes, descendans avec leurs devanciers, jusques à ce qu'estans tombez en quelques grandes forfaitures, leurs passions les descouvrent pour tels qu'ils sont.

[Les animaux naissent avec leurs inclinations à découvert.]

Car les petits des ours, des loups, des singes, et de semblables animaux, montrent incontinent leur inclination naturelle dès leur jeunesse, d'autant qu'il n'y a rien qui les desguise, ne qui les masque. Mais la nature de l'homme venant à se jetter en des accoustumances, en des opinions, et en des loix, couvre bien souvent ce qu'elle a de mauvais, imite et contrefait ce qui est bon et honneste, tellement que ou elle efface et eschappe du tout la tare et macule de vice, qui estoit nee avec elle, ou bien elle la cache pour bien long-temps, se couvrant du voile de ruze et de finesse, de maniere que nous n'appercevons pas leur malice, jusques à ce que nous soyons attaincts, comme d'un coup ou d'une morsure de chasque crime, encore à grande peine : ou pour mieux dire, nous nous abusons en ce, que

⁸⁹ Au poëme *Les travaux et les Heures*.

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

nous cuydons qu'ils soient devenus injustes, lors seulement qu'ils commettent injustice, ou dissolus quand ils font quelque insolence, et lasches de cœur quand ils s'enfuyent de la bataille, comme si quelqu'un avoit opinion, que l'aiguillon du scorpion s'engendrast lors premier en luy, quand il en picque: et le venim ès viperes, quand elles mordent: qui seroit grande simplesse de le penser ainsy.

[Le méchant a en lui, dès le commencement, le vice et la malice imprimés.]

Car chasque meschant ne devient point tel alors qu'il apparoist, mais il a en soy dès le commencement le vice et la malice imprimee: mais il en use lors qu'il en a le moyen, l'occasion et la puissance, comme le larron de desrobber, et le tyrannique de forcer les loix.

Mais Dieu qui n'ignore point l'inclination et nature d'un chascun, comme celuy qui voit et cognoist plus l'ame que le corps, ny ne attend point, ou que la violence viene à main-mise, ny l'impudence à la parole, ny l'intemperance à abuser des parties naturelles, pour la punir, à cause qu'il ne prend pas vengeance du meschant, pour ce qu'il en ait receu aucun mal: ny ne se courrouce point contre le brigand ravisseur, pour ce qu'il ait esté forcé: ny ne hait l'adultere, pour ce qu'il luy ait fait aucune injure: ains punit par maniere de medecine celuy qui est subject à commettre adultere, celuy qui est avaricieux, celuy qui ne fait compte de transgresser les loix, ostant bien souvent le vice, ne plus ne moins que le mal caduque, avant que l'acces en prenne.

[L'avenir est toujours plus à redouter que le présent.]

Nous nous courroucions n'aguères de ce que les meschants estoient trop tard et trop lentement punis, et maintenant nous trouvons mauvais, de ce que Dieu reprime et chastie la mauvaise disposition et vicieuse inclination d'aucuns, avant qu'ils aient commancé à forfaire, ne considerans pas que l'advenir bien souvent est pire et plus à redoubter, que le present: et ce qui est caché et couvert, que ce qui est apparent et decouvert: et ne pouvans pas discourir et juger, pourquoy il est meilleur d'en laisser aucuns en repos encore apres qu'ils ont peché, et prevenir les austres avant qu'ils puissent executer le mal qu'ils ont propensé, ne plus ne moins que les medecines et drogues medicinales ne conviennent pas à aucuns estans malades, et sont utiles à d'austres qui ne sont pas actuellement malades, ains sont en plus grand danger que les austres.

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

[On ne doit punir dans les enfants les défauts de leurs pères que lorsqu'ils en ont eux-mêmes le germe.]

Voilà pourquoy les Dieux ne tournent pas sur les enfans toutes les faustes des parents; car s'il advient qu'il naisse un bon enfant d'un mauvais pere, comme par maniere de dire un fils fort et robuste d'un pere maladif, celui-là est exempt de la peine de la race, comme estant hors de la famille de vice: mais aussy le jeune homme qui se conformera à la malice hereditaire de ses parents, sera tenu à la punition de leur meschanceté, comme au payment des debtes de la succession: car Antigonus ne fut point puny pour les pechez de son pere Demetrius, ny entre les meschants Phyleus pour Augeas, ny Nestor pour Neleus, car ils estoient bien yssus de meschants peres, mais quant à eulx ils estoient gens de bien: mais tous ceux de qui la nature a aimé, receu et pratiqué ce qui venoit de la parenté, la justice divine a aussy puny en eulx ce qu'il y avoit de similitude de vice et de peché.

Car tout ainsy comme les verrues, porreaux, seings et taches noires qui sont ès corps des peres, ne comparoissans point ès corps des enfans, recommencent à sortir et apparoir puis apres en leurs fils et arriere-fils: et y eut une femme Grecque, qui aiant enfanté un enfant noir, et en estant appelée en justice, comme aiant conçu cest enfant de l'adultere d'un Maure, il se trouva que elle estoit en la quatrième ligne descendue d'un Æthiopien. Et comme ainsy fust que l'on tenoit pour certain, que Python le Nisibien estoit extraict de la race et lignee des Semez, qui ont esté les premiers seigneurs et fondateurs de Thebes, le dernier de ses enfans qui mourut il n'y a pas long-temps, avoit rapporté la figure de la lance en son corps, qui estoit la marque naturelle de celle lignee-là anciennement, estant apres si long intervalle de temps ressource et revenue, comme du fond au dessus, celle similitude de race: aussy bien souvent les premieres generations, c'est à dire les premiers descendans, cachent, et par maniere de dire, enfondrent quelques passions ou conditions de l'ame qui sont affectees à une lignee, mais puis apres la nature les boute hors en quelques austres suyvens, et represente ce qui est propre à chasque race, autant en la vertu comme au vice.

[Thespésius, sa vie et ses différents changements.]

Après que j'eus achevé ce propos, je me teu. Et Olympique se prit à rire, en disant, Nous ne louons pas ton discours, affin que tu l'entendes, comme estant suffisamment prouvé par demonstration, de paour qu'il ne semble que nous ayons mis en oubly le conte que tu nous as promis de faire, mais alors don-

nerons-nous nostre sentence, quand nous l'aurons aussy entendu. Parquoy je recommençay à suyvre mon propos en ceste sorte: Thespesius natif de la ville de Soli en Cilicie, familier et grand amy de Protogenes qui a icy longuement esté avec nous, aiant vescu les premiers ans de son aage en grande dissolution, en peu de temps perdit et despendit tout son bien: au moyen dequoy estant reduit ja par quelque temps à extreme necessité, il devint meschant, et se repentant de sa folle despense commancea à chercher tous moyens de recouvrer des biens: ne plus ne moins que font les luxurieux qui bien souvent ne font compte de leurs femmes espousees, et ne les gardent pas ce-pendant qu'ils les ont, puis quand ils les ont laissees, et qu'elles sont remariees à d'austres, il les vont solliciter pour tascher à les corrompre meschamment.

Ainsy n'espargnant voye du monde prouveu qu'elle tournast à plaisir ou à profit pour luy, en peu de temps il assembla non pas beaucoup de biens, mais beaucoup de honte et d'infamie: mais ce qui plus encore le diffama, fut une response que l'on luy apporta de l'oracle d'Amphilochus, là où il avoit envoyé demander, s'il vivroit mieulx au reste de sa vie qu'il n'avoit faict par le passé: et l'oracle luy respondit, *qu'il seroit plus heureux quand il seroit mort*. Ce qui luy advint en certaine maniere bien-tost apres: car estant tombé d'un certain lieu hault la teste devant, sans qu'il y eust rien d'entamé, du coup de la cheutte seulement il s'esvanouit, ne plus ne moins que s'il eust esté mort: et trois jours apres comme l'on estoit à preparer ses funerailles, il se revint, et en peu de jours s'estant remis sus et retourné en son bon sens, il feit un estrange et incroyable changement de sa vie: car tous ceulx de la Cilicie luy portent tesmoignage qu'ils ne cogneurent oncques homme de meilleur conscience en tous affaires et negoces qu'ils eurent à desmesler ensemble, ny plus devot et religieux envers les Dieux, ne plus certain à ses amis, ne plus fascheux à ses ennemis: de maniere que ceux qui l'avoient de long-temps cogneu familièrement, desiroient fort sçavoir de luy, quelle avoit esté la cause de si grande et si soudaine mutation, estimans que un si grand amendement de vie si dissoluë, ne pouvoit pas estre advenu fortuitement, comme il estoit veritable, ainsy que luy-mesme le raconta au susdict Protogenes, et aux austres siens familiers amis, gens de bien et d'honneur comme luy.

[Effet que produit le retour d'une léthargie.]

Car quand l'esprit feut hors de son corps, il se trouva du commencement, ne plus ne moins que feroit un pilote qui seroit jetté hors de sa navire au fond de la mer, tant il se trouva estonné de ce changement, mais puis apres s'estant relevé petit à petit, il luy fut advis qu'il commancea à respirer entierement, et à

regarder tout à l'entour de luy, l'ame s'estant ouverte comme un œil, et ne voyoit rien de ce qu'il souloit voir au paravant, sinon des astres et estoilles de magnitude tresgrande, distantes l'une de l'austre infiniment, jettans une lueur de couleur admirable, et de force et roideur grande, tellement que l'ame estant portee sur ceste lueur, comme sur un chariot, doucement et uniement, ainsy que sur une mer calme, alloit soudainement par tout où elle vouloit, et laissant à part grand nombre des choses qu'il y avoit veuës, il disoit qu'il avoit veu, que les ames de ceux qui mouroient, devenoient en petites bouteilles de feu, qui montoient de bas en hault à travers l'air, lequel s'ouvroit devant elles, et que petit à petit les dictes bouteilles venoient à se rompre, et les ames en sortoient aians forme et figure humaine: au demourant fort agiles et legeres, et se mouvoient, non pas toutes d'une mesme sorte, ains les unes sauteloient d'une legereté merveilleuse, et jallissoient à droite ligne contremont: les austres tournoient en rond comme des bobines ou fuseaux ensemble, tantost contremont, tantost contrebas, de sorte que le mouvement estoit meslé et confus, que ne s'arrestoit qu'à grande peine, et apres un bien long-temps.

Or n'en cognoissoit-il point la plus part, mais en aiant apperçeu deux ou trois de sa cognoissance, il s'efforça de s'en approcher, et parler à elles: mais elles ne l'entendoient point, et si n'estoient point en leur bon sens, ains comme estourdiées et transportees, refuyoient toute veuë et tout attouchement, errantes çà et là à par-elles du commencement, et puis en rencontrans d'austres disposees tout de mesme elles, s'embrassoient et se conjoignoient avecques elles, en se mouvant çà et là sans aucun jugement, et jettans ne sçay quelles voix non articulees ne distinctes, comme des cris meslez de plainctes et d'espouventement: les austres parvenues en la plus haulte extremité de l'air estoient plaisantes et gayeres à voir, et tant gracieuses et courtoises, que souvent elles s'approchoient les unes de austres, et se destournoient au contraire de ces austres tumultuantes, donnans à entendre qu'elles estoient faschees quand elles se serroient en elles mesmes, et qu'elles estoient joyeuses et contentes quand elles s'estendoient et s'eslargissoient.

[Conversation entre deux âmes.]

Entre lesquelles il dict qu'il en vit une d'un sien parent, combien qu'il ne la cognoissoit pas bien certainement, d'autant qu'il estoit mort, luy estant encore en son enfance: mais elle s'approchant de luy le salüa, en luy disant, *Dieu te garde Thespesien*: dequoy luy s'esbahissant luy respondit, qu'il n'estoit pas Thespesien, et qu'il s'appelloit Aridæus: *ouy bien*, dict elle, *par cy devant, mais cy apres tu seras appellé Thespesien, car tu n'es pas encore mort, mais par certaine permission de la*

destinee, tu es venu icy avec la partie intelligente de ton ame, et quant au reste de ton ame, tu l'as laissé attaché comme une ancre à ton corps: et affin que tu le sçaches dès maintenant pour cy apres, prens garde à ce que les ames des trespassez ne font point d'ombre, et ne cloënt et n'ouvrent point les yeux.

Thespesien aiant ouy ces paroles se recueillit encore d'avantage à discourir en soy-mesme, et regardant çà et là autour de luy, apperçeut qu'il se levoit quant et luy ne sçay quelle ombrageuse et obscure lineature, mais que ces austres ames-là reluysoient tout à l'entour d'elles, et estoient par le dedans transparentes, non pas toutefois toutes egalement, car les une rendoient une couleur unie et egale par tout comme fait la pleine Lune quand elle est plus claire, et les austres avoient comme des escailles ou cicatrices esparses çà et là par intervalles: et des austres qui estoient merueilleusement hydeuses et estranges à voir, mouchetees de taches noires, comme sont les peaux des serpens: les austres qui avoient des legeres fissures et esgrattigneures au visage.

[Adriasta vengeresse de toutes sortes de crimes et de péchés.]

Si disoit ce parent-là de Thespesien (car il n'y a point de danger d'appeller les ames du nom qu'avoient les hommes en leur vivant) qu'Adrastia fille de Jupiter, et de Necessité, estoit constituee au plus hault, par dessus tous, vengeresse de toute sorte de crimes et pechez, et que des malheureux et meschants il n'y en eut jamais un, ny grand ny petit, qui par ruse ou par force se peust oncques sauver d'estre puny. Mais une sorte de supplice et de peine convient à une geoliere et executrice, (car il y en a trois et une austre à une austre: d'autant qu'il y en a une legere et soudaine, qui se nomme Poene, laquelle execute le chastiment de ceux qui dès ceste vie sont punis en leurs corps et par leurs corps d'un certain doux moyen, qui laisse aller impunies plusieurs fautes legeres, lesquelles meriteroient bien quelque petite purgation. Mais ceulx où il y a plus à faire, comme de guarir et curer un vice, Dieu les commet à punir apres la mort à l'austre executrice, qui se nomme Dice.

Et ceulx qui sont de tout poinct incurables, Dice les aiant repoussez, la troisième, et la plus cruelle des ministres et satellites de Adrastia, qui s'appelle Erinys, court apres, et les persecute fuyans et errans çà et là en grande misere et grande douleur, jusques à tant qu'elle les attrappe, et precipite en une abysme de tenebres indicible. Et quant à ces trois sortes de punitions, la premiere ressemble à celle dont on use entre quelques nations barbares: car en Perse ceux qui sont punis par justice, on prend leurs haults chapeaux poinctus et leurs robbes, que l'on pelle poil apres poil, et les fouëtte l'on devant eux, et eux aians les larmes

aux yeux crient, et prient que l'on cesse, aussy les punitions qui se font en ceste vie par le moyen des corps ou des biens, n'attaignent point aigrement au vif, ny ne touchent, ny ne penetrent point jusques au vice mesme, ains sont la plus part d'icelles imposees par opinion, et selon le jugement du sens naturel exterieur.

Mais s'il y en a quelqu'un qui arrive pardeçà sans avoir esté puny et bien purgé pardelà, Dice le prenant tout nud en son ame toute decouverte, n'ayant dequoy couvrir, ny cacher ou pallier et desguiser sa meschanceté, ains estant veu par tout, de tous costez, et de tous, elle le monstre premierement à ses parents gents de bien, s'ils ont d'aventure esté tels comme il est, abominable et indigne d'estre descendu d'eux: et s'ils ont esté meschans, eux et luy en sont de tant plus grièvement tourmentez en les voyant, et estant veu par eux en son tourment, où il est puny et justicié bien long-temps, tant que un chascun de ses crimes et pechez soit effacé par douleurs et tourments, qui en aspreté et vehemence surpassent d'autant plus les corporels, que ce qui est au vray, est plus à certes que ce qui apparoit en songe, et les marques et cicatrices des pechez et des vice demourent aux uns plus, aux austres moins.

Et pren bien garde, dict-il, aux diversitez de couleurs de ces ames de toutes sortes: car ceste couleur noirastre et salle, c'est proprement la teinture d'avarice et de chicheté: et celle rouge et enflambee est celle de cruauté et de malignité: là où il y a du bleu, c'est signe que de là a esté escuree l'intemperance et dissolution ès voluptez à bien long-temps et avec grande peine, d'autant que c'est un mauvais vice: le violet tirant sur le livide procede d'envie.

Ne plus ne moins doncques que les seiches rendent leur encre, aussy le vice pardelà changeant l'ame et le corps ensemble, produit diverses couleurs: mais au contraire pardeçà, ceste diversité de couleurs est le signe de l'achevement de purification: puis quand toutes ces teintures-là sont bien effacees et nettoyees du tout, alors l'ame devient de sa naïfve couleur qui est celle de la lumiere: mais tant que aucune de ces couleurs y demoure, il y a tousiours quelque retour de passions, d'affections, qui leur apporte un eschauffement et un battement de poux, aux unes plus debile et qui s'esteint et passe plus tost et plus facilement: aux austres qui s'y prend à bon esciant: et d'icelles ames les unes, apres avoir esté chastiees par plusieurs et plusieurs fois, recouvrent à la fin leur habitude et disposition telle qu'il appartient: les austres sont telles que la vehemence de leur ignorance et l'appetit de volupté les transporte ès corps des animalx, car la foiblesse de leur entendement, et la paresse de speculer et discourir par raison les fait incliner à la partie active d'engendrer: et se sentans destituees de l'instrument luxurieux pour pouvoir executer et prendre fruition de leurs appetits par le

moyen du corps : car par-deçà il n'y a rien du tout, si ce n'est une ombre, et par maniere de dire un songe de volupté, laquelle ne vient point à perfection.

Luy aiant tenu ces propos, il le mena bien viste, mais par une espace infiny, toutefois à son aise et doucement, sur les rais de la lumiere, ne plus ne moins que si c'eussent esté des ailes, jusques à ce qu'estant arrivé en une grande fondriere tendant tousiours contrebas, il se trouva lors destitué, et delaisé de celle force qui l'avoit là conduit et amené, et voyoit que les austres ames se trouvoient aussy tout de mesmes : car se resserrans comme font les oyseaux quand ils volent en bas, elles tournoient tout à l'entour de ceste fondriere, mais elles n'ozoient entrer dedans : et estoit la fondriere semblable aux spelonques de Bacchus, ainsy tapissee de fueillages de ramees et de toutes sortes de fleurs, et en sortoit une douce et souëfve haleine, qui apportoit une fort plaisante odeur et temperature de l'air, telle comme le vin sent à ceulx qui aiment à le boire, de sorte que les ames, se repaissans et festoyans de ces bonnes odeurs, en estoient toutes esjouyes, et s'en entrecressoient, tellement qu'à l'entour de ce creux-là, tout en rond, il n'y avoit que passe-temps, jeux et risees, et chansons, comme de gens qui jouoient les uns avec les austres, et se donnoient du plaisir tant qu'ils pouvoient : si disoit, que par là Bacchus estoit monté en la compagnie des Dieux, et que depuis il y avoit conduite Semelé, et que le lieu s'appelloit le lieu de Léthé, c'est à dire, d'oubliance : et pourtant ne voulut-il pas que Thespesien, qui en avoit bien bonne envie, s'y arrestast, ains l'en retira par force, luy donnant à entendre et luy enseignant, que la raison et l'entendement se dissoult et se fond par ceste volupté, et que la partie irraisonnable se ressentant du corps, en estant arrousee et acharnee, luy ramenoit la memoire du corps, et de ceste souvenance naissoit le desir et la cupidité qui la tiroit à la generation, que l'on apelloit ainsy, c'est à dire un consentement de l'ame aggravée et appesantie par trop d'humidité.

[Voyage d'une âme dans les airs, dans les enfers, etc.]

Parquoy aiant traversé une austre pareille carriere de chemin, il luy fut advis qu'il apperçeut une grande couppe, dedans laquelle venoient à se verser des fleuves, l'un plus blanc que l'escume de la mer ou que neige, et l'austre rouge comme l'escarlatte que l'on apperçoit en l'arc-en-ciel, et d'austres qui de loing avoient chascun leurs lustres et teintures differentes : mais quand ils en approcherent de pres, ceste couppe s'esvanouit, et ces differentes couleurs des ruisseaux disparurent, exceptee la couleur blanche : et là veit trois Dæmons assis ensemble, en figure triangulaire, qui mesloyent ces ruisseaux ensemble à certaines mesures. Or disoit ceste guide des ames, que Orpheus avoit penetré jusques-là quand il estoit

venu apres sa femme, et que aiant mal-retenu ce qu'il y avoit veu, il avoit semé un propos faulx entre les hommes, c'est à sçavoir, que l'oracle qui estoit en la ville de Delphes, estoit commun à Apollo et à la Nuict : car Apollo n'a rien qui soit de commun avec la Nuict, mais cest oracle-cy, dict-il, est bien commun à la Lune et à la Nuict, toutefois il ne perce nulle part jusques à la terre, ny n'a aucun siege fiché ny certain, ains est par tout vague et errant parmy les hommes par songes et apparitions : c'est pourquoy les songes meslez, comme tu vois, de tromperie et de verité, de diversité et de simplicité, sont semez par tout le monde : mais quant à l'oracle d' Apollo tu ne l'as point veu, ny ne le pourrois voir, pource que la terre sterile de l'ame ne peult saillir, ny s'esleiver plus hault, ains panche contre-bas, estant attachee au corps : et quant et quant il tascha, en m'approchant, de me monstrier la lumiere et clarté du trepied à travers le sein de la deesse Themis, laquelle, comme il disoit, alloit percer au mont de Parnase, et aiant grande envie et faisant tout son effort pour la voir, il ne peut pour sa trop grande splendeur, mais bien ouyt-il en passant la voix hautaine d'une femme, qui en vers disoit entre austres choses le temps de la mort de luy, et disoit ce Dæmon que c'estoit la voix de la Sibylle, laquelle tournoyant dedans la face de la Lune chantoit les choses à advenir, et desirant en ouyr d'avantage, il feut repoulsé par l'impetuosité du corps de la Lune, et ainsy en ouyt bien peu, comme l'accident du mont Vesuvien et de la ville de Pozzol, qui devoient estre bruslez du feu : et se y avoit une petite clause de l'Empereur qui lors regnoit, qu'estant homme de bien, il laisseroit son empire par maladie.

[Ame d'un fils qui rencontre celle de son père.]

Après cela ils passerent outre jusques à voir les peines et tourments de ceulx qui estoient punis : là où du commencement ils ne veirent que toutes choses horribles et pitoyables à voir : car Thespesien qui ne se doutoit de rien moins, y rencontra plusieurs de ses amis, parents, et familiers, qui y estoient tourmentez, lesquels souffrans des peines et supplices douloureux et infames, se lamentoient à luy et l'appelloient, en criant : finalement il y veit son propre pere sourdant d'un puits profond, tout plein de playes et de picqueures, luy tendant les mains, et qui maugré luy estoit contraint de rompre silence, et forcé par ceux qui avoient la superintendance des dictes punitions, de confesser hault et clair qu'il avoit esté meschant meurtrier alendroit de certains estrangers qu'il avoit eu logez chez luy, et sentant qu'ils avoient de l'or et de l'argent, les avoit fait mourir par poison, dequoy il n'auroit jamais esté rien sçeu pardelà, mais pardeçà en

aiant esté convaincu, il auroit desja payé partie de la peine, et le menoit-on pour en souffrir le demourant.

Or n'osoit-il pas supplier ny interceder pour son pere, tant il estoit estonné et effroyé: mais voulant s'enfuir et s'en retourner, il ne veit plus aupres de luy ce gracieux sien et familier guide, qui l'avoit conduit du commencement, ains en apperceut d'austres hydeux et horribles à voir, que le contraignoient de passer oultre, comme estant necessaire qu'il traversast: si veit ceulx qui notoirement à la veuë d'un chascun avoient esté meschants, ou qui en ce monde en avoient esté chastiez, estre pardelà moins douloureusement tourmentez, et non tant comme les austres, comme aiants esté debiles et imparfaicts en la partie irraisonnable de l'ame, et subjecte aux passions et concupiscences: mais ceulx qui s'estans disguisez et revestus de l'apparence et reputation de vertu au dehors, avoient vescu en meschanceté couverte et latente au dedans, d'austres qui leur estoient alentour les contraignoient de retourner au dehors ce qui estoit au dedans, et se reboursans et renversans contre la nature, ne plus ne moins que les Scolopendres marines, quand elles ont avallé un hameçon, se retournent elles mesmes, et en escorchant les austres, et les desployant, ils faisoient voir à descouvert comme ils avoient esté viciez au dedans et pervers, aians le vice en la partie raisonnable et principale de l'homme.

[Punitions différentes des âmes après leur mort.]

Et dict avoir veu d'austres ames attachees et entrelassees les unes avec les austres, deux à deux, ou trois à trois, ou plus, comme les serpents et viperes, qui s'entremangeoient les unes les austres, pour la rancune qu'elles avoient les unes contre les austres, et la souvenance des pertes et injures qu'elles avoient receuës ou souffertes: et qu'il y avoit des lacs suyvants de reng les uns les austres, l'un d'or tout bouillant, l'austre de plomb, qui estoit fort froid, et l'austre fort aspre, de fer: et qu'il y a des Dæmons qui en ont la superintendance, lesquels, ne plus ne moins que les fondeurs, y plongeioient ou en retiroient les ames de ceulx qui par avarice et cupiditez d'avoir, avoient esté meschants. Car quand elles estoient bien enflambees et rendues transparents à force d'estre bruslees par le feu, dedans le lac d'or fondu, ils les plongeioient dedans celuy de plomb, là où apres qu'elles estoient gelees et rendues dures comme la gresle, derechef ils les transportoient dedans celuy de fer, là où elles devenoient hydeusement noires, et estans rompues et brisees à cause de leur roideur et dureté, elles changeoient de formes, puis de rechef ils les remettoient dedans celuy de l'or, souffrans des douleurs intolerables en ces diverses mutations.

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

Mais celles, dict-il, qui luy faisoient plus de pitié, et qui plus miserablement que toutes les austres estoient tourmentees, c'estoient celles qui pensoient desja estre eschappees, et que l'on venoit reprendre et remettre aux tourments, et estoient celles pour les pechez desquelles la punition estoit tombee sur leurs enfans ou austres descendans: car quand quelque une des ames de ces descendans-là les rencontroit ou leur estoit amenee, elle s'attachoit à elles en courroux, et crioit alencontre, en monstrant les marques des tourments et douleurs qu'elle enduroit, en les leur reprochant: et les austres taschoyent à s'enfuyr, et à se cacher, mais elle ne pouvoyent, car incontinent les bourreaux couroyent apres, qui les rameinoient au supplice, crians et se lamentans, d'autant qu'elles prevoyoyent bien le tourment qu'il leur convenoit endurer.

[Métempsychose.]

Oultre, disoit qu'il en veit quelques unes, et en bon nombre, attachees à leurs enfans et ne se laissant jamais, comme les abeilles, ou les chauves-souris, murmurantes de courroux, pour la souvenance des maux qu'elles avoient endurez pour l'amour d'eux. La derniere chose qu'il y veit, fut, les ames qui se tournoient en une seconde vie, et qui estoient tournees et transformees à force en d'austres animaux de toutes sortes, par ouvriers à ce deputez, qui avec certains outils et coups forgeoient aucunes des parties, et en tordoient d'austres, en effaçoient et ostoient du tout, affin qu'ils fussent sortables à austres vies, et austres mœurs: entre lesquelles il veit l'ame de Neron affligee desja bien grievement d'ailleurs, de plusieurs austres maux, et percee de part en part avec cloux tous rouges de feu: et comme les ouvriers la prinsent en main pour la transformer en forme de vipere, là où comme dict Pindare, le petit devore sa mere, il dict que soudainement il s'alluma une grande lumiere, et que d'icelle lumiere il sortit une voix, laquelle commanda, qu'ils la transfigurassent en une austre espece de beste plus douce, en forgeant un animal palustre, chantant à l'entour des lacs et des mares, car il a esté puny des maux qu'il a commis: mais quelque bien luy est aussy deu par les Dieux, pour-autant que de ses subjects il a affranchy de tailles tributs le meilleur peuple et le plus aimé des Dieux, qui est celuy de la Grece.

Jusques icy doncques il disoit avoir esté seulement spectateur, mais quand ce vint à s'en retourner, il fut en toutes les peines du monde pour la paour qu'il eut: car il y eut une femme de face et de grandeur admirable, qui luy dict, *Vien-ça*, affin que tu ayes plus ferme memoire de tout ce que tu as veu: et luy approcha une petite verge toute rouge de feu, comme celle dont usent les paintres, mais une austre l'en engarda: et lors il se sentit soudainement tiré, comme s'il eust esté

POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES?

soufflé par un vent fort et violent dedans une sarbacane, tant qu'il se retrouva dedans son corps, et estant revenu et resuscité de dedans le sepulchre mesme.

Table des matières

Préface.....	4
SUR LES DÉLAIS DE LA JUSTICE DIVINE.....	9
POURQUOY LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE QUELQUEFOIS LA PUNITION DES MALÉFICES	53



© Arbre d'Or, Genève, avril 2007
<http://www.arbredor.com>

Illustration de couverture : *Prométhée*, Gustave Moreau, D.R.
Composition et mise en page : © ATHENA PRODUCTIONS/PhC